



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

Veuillez faire un don pour nous aider à continuer d'offrir nos publications gratuitement en ligne.

Nous offrons la plupart de nos publications gratuitement sur notre site Web. Le fait de faire un don ou de devenir membre nous aidera à continuer de permettre aux gens d'accéder gratuitement à nos idées et à nos résultats de recherche. Vous pouvez faire un don ou devenir membre en ligne à l'adresse www.policyalternatives.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec notre bureau national au 613-563-1341 x309. Don suggéré pour cette publication : 10 \$ ou toute somme que vous avez les moyens de verser.

ISBN 978-0-88627-598-3

Vous pouvez télécharger ce rapport gratuitement à partir du site Web du CCPA dont l'adresse est **www.policyalternatives.ca**. Il est possible d'en commander des exemplaires imprimés, au prix de 10 \$, en communiquant avec le bureau national.

410-75 rue Albert, Ottawa, ON K1P 5E7

TÉLÉPHONE 613-563-1341 TÉLÉC 613-233-1458

COURRIEL ccpa@policyalternatives.ca

www.policyalternatives.ca

5	Introduction
11	Cadre macroéconomique et fiscal
21	Chapitre sur la fiscalité
29	SECTION 1 Assurer notre prospérité commune
	1.1 Peuples autochtones
	1.2 Apprentissage et garde des jeunes enfants
	1.3 Villes et collectivités
	1.4 Égalité des femmes
	1.5 Soins de santé
	1.6 Logement et quartiers
	1.7 Inégalité des revenus, pauvreté et prospérité
	1.8 Études postsecondaires
	1.9 Prestations de retraite et prestations aux aînés
75	SECTION 2 Intendance environnementale et stratégie de lutte contre le changement climatique
	2.1 Changement climatique et tarification du carbone
	2.2 Conservation de la nature et santé humaine
	2.3 Sécurité alimentaire et agriculture
89	SECTION 3 Souveraineté, identité et démocratie
	3.1 Politique étrangère
	3.2 Défense
	3.3 Développement
	3.4 Célébrer la culture canadienne
103	SECTION 4 Nature changeante du travail et de l'économie
	4.1 Assurance-emploi
	4.2 Stratégie de développement sectoriel
	4.3 Privatisation, sous-traitance et PPP
129	Remerciements

Introduction

Les budgets sont des documents éminemment politiques, qui reflètent les valeurs et les priorités des gouvernements qui les préparent. Ils sont fondamentalement le résultat de nombreux choix. Les priorités et les choix budgétaires mis de l'avant dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de cette année sont tout à l'opposé des priorités du gouvernement conservateur minoritaire qui est actuellement en place.

Dans le contexte d'excédents financiers sains et de la menace d'un ralentissement économique, l'ABGF de 2008 livre un budget sur lequel les Canadiens peuvent compter, en temps de crise comme en période de prospérité. Il s'attaque aux problèmes pressants en matière de viabilité en investissant dans une action significative pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il vise aussi à renforcer les services publics essentiels dont profitent les riches, la classe moyenne et les personnes vulnérables — nombre d'entre elles devant faire face à une insécurité financière découlant d'un emploi précaire et de la stagnation des salaires.

L'ABGF de 2008 fait de cette année l'année de la réduction de la pauvreté, en cette époque où le Canada peut très bien se permettre de diminuer

les taux de pauvreté intolérablement persistants qui sont observables dans certains groupes, tels que les Premières nations, les femmes, les minorités visibles, les néo-Canadiens, les jeunes familles qui élèvent des enfants et les personnes âgées. Il reflète une accumulation croissante de preuves montrant que l'écart en revenu entre les riches et le reste des Canadiens est inacceptable, et il propose des solutions propres à réduire les inégalités, à rétablir l'équité de notre régime fiscal et à fournir le soutien public dont ont besoin les Canadiens, peu importe leur revenu, parce que ce n'est pas uniquement une question de revenu, mais aussi une question de qualité de vie.

L'ABGF est le résultat de délibérations collaboratives réunissant des représentants d'une vaste gamme d'organisations de la société civile. Il place les intérêts à long terme des Canadiens devant les gains politiques à court terme, en garantissant que nos investissements nationaux profitent à la majorité et renforcent notre nation sur le plan économique et social.

Les priorités et les choix du gouvernement conservateur ne pourraient être plus différents : des baisses de l'impôt des particuliers, dont l'incidence a été négligeable pour les individus mais qui ont

eu globalement pour effet de diminuer notre capacité à répondre aux besoins des Canadiens en services publics; des réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés destinées à placer le Canada en tête dans une course vers le bas dont personne ne ressort vainqueur, sauf les grandes entreprises; des hausses marquées des dépenses militaires et des compressions budgétaires dans la plupart des autres secteurs.

L'héritage de ce gouvernement minoritaire est marqué par la négligence : le gouvernement conservateur ne s'est pas préoccupé de certains des enjeux les plus pressants de notre époque. Le changement climatique est le problème le plus urgent sur la planète puisque ses conséquences environnementales, humaines et économiques pourraient être catastrophiques, et pourtant l'inefficacité du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement Harper a été généralement dénoncée. Le gouvernement a été très actif du côté de la défense : non seulement son engagement à consacrer un montant estimatif de 22 milliards de dollars à des acquisitions d'ordre militaire fait dévier le Canada de son rôle de maintien de la paix pour lequel il est respecté partout dans le monde, mais il rend le pays incapable de répondre à des besoins sociaux urgents. Même en travaillant plus dur, les Canadiens ont du mal à se procurer les éléments de base : logement, soins des enfants et études postsecondaires. Les deux derniers budgets conservateurs ne comportaient aucune mesure destinée à apporter une solution à ces problèmes. Les Canadiens n'ont pas pu compter sur leur gouvernement pour les aider en période difficile.

Sur la scène internationale, le gouvernement conservateur minoritaire a terni la réputation du Canada par son appui automatique aux politiques militaires et environnementales des États-Unis, son refus de respecter ses engagements internationaux et son intention de transformer notre armée en une force de combat intégrée dans l'appareil militaire américain. Il s'est servi de la mission en Afghanistan pour progresser dans ce-

tte voie, en procédant au plus grand renforcement des forces militaires depuis la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'une mission qui a biaisé les priorités du Canada en matière de développement international et qui a occasionné des coûts humains et financiers énormes; malgré sa présence depuis plus de cinq ans, la situation politique s'est détériorée dans la région.

Nous pourrions faire tellement plus. Le Canada est l'une des nations les plus riches au monde, avec une économie — la huitième en importance sur la planète — qui a littéralement doublé depuis 1981. Il a connu une forte croissance économique au cours des dix dernières années, et c'est le seul pays du G-7 qui a connu une série ininterrompue d'excédents budgétaires.

Toutefois, ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont profité de cette prospérité. L'écart de revenu entre les riches et le reste des Canadiens a grandi si rapidement qu'il a pour ainsi dire annulé tous les gains faits depuis la Seconde Guerre mondiale. Les familles de la classe moyenne ne sont pas mieux nanties qu'il y a 30 ans; les riches sont devenus très riches. Par ailleurs, bien que les Canadiens aient continué d'accroître leur productivité au travail, celui-ci ne leur rapporte pas autant qu'auparavant. Les familles canadiennes travaillent en moyenne 200 heures de plus par année qu'il y a à peine 10 ans, mais les salaires réels moyens sont stagnants depuis 30 ans. On constate avec consternation que 80 % des familles canadiennes rentrent aujourd'hui chez elles avec une plus petite part du « gâteau économique » par rapport à la génération précédente. En revanche, les parts de profit des sociétés n'ont jamais été aussi élevées en 40 ans. Bref, les sociétés ne partagent pas la richesse.

Les avantages de la croissance économique n'ont pas été ressentis de la même façon dans les différentes provinces et les différents secteurs. Les profits disproportionnés affichés par le secteur pétrolier ont été contrebalancés par une baisse marquée dans le secteur de la fabrication, ce qui s'est traduit par le dépeuplement

de certaines collectivités dans l'est du pays alors qu'un grand nombre de travailleurs déplacés se dirigeaient vers l'ouest pour trouver du travail. En outre, menace à l'horizon, l'économie américaine montre des signes de faiblesse alors que les économistes internationaux commencent lentement à rajuster leurs projections à la baisse.

Le gouvernement actuel a raté une occasion sans précédent de réduire l'écart grandissant entre les riches et les autres Canadiens; de remplir la promesse faite unanimement par le Parlement en 1989 d'éliminer la pauvreté chez les enfants; d'offrir des mesures de soutien financier et social aux travailleurs déplacés ou mis à pied; de réparer les injustices dont les Autochtones ont été victimes dans le passé; de rétablir et d'accroître le financement des études postsecondaires, des services publics de soins de santé et des régimes de pensions; d'établir et de financer un système universel de garde d'enfants afin que nos enfants aient accès à la meilleure éducation préscolaire et que les parents aient le soutien nécessaire pour concilier le travail et la famille. Au lieu d'investir l'excédent financier du Canada dans ces initiatives vitales, que les Canadiens veulent, le gouvernement conservateur a annoncé qu'il utiliserait l'ensemble de cet excédent pour réduire les impôts et accélérer les paiements au titre de la dette nationale.

Il a affecté immédiatement 10 milliards de dollars à la dette nationale et 3 milliards de dollars pour chaque année subséquente, poussant le rapport dette-PIB « visé » de 25 % jusqu'en 2011-2012. L'argent « économisé » grâce à la réduction des paiements d'intérêts sur la dette servirait à diminuer les impôts, ce qui réduirait notre capacité financière nationale de 2,5 milliards de dollars en revenus perdus.

Une telle attitude, pour un gouvernement minoritaire, est scandaleuse. Son programme de réduction des impôts diminue la capacité financière du Canada de plus de 190 milliards de dollars sur les six prochaines années. Ce montant pourrait, et devrait, servir à financer des

programmes et des services sur lesquels tous les Canadiens peuvent compter, mais en quelques années — en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire — il aura disparu sans rien laisser de durable pour cette génération de Canadiens et les générations futures.

Dans sa Mise à jour économique et financière, le gouvernement conservateur affirmait que la meilleure façon de contrer l'incertitude économique était de profiter du fait que notre situation financière n'avait jamais été aussi bonne afin d'« instaurer des réductions d'impôt sans précédent qui rétabliront la confiance et encourageront l'investissement, tout en continuant d'enregistrer des excédents ».

Lorsque la réalité d'un possible ralentissement économique a finalement été évoquée dans le débat public, le gouvernement conservateur minoritaire a fait preuve d'un manque effarant de leadership, en prévenant les Canadiens que le budget fédéral de 2008 n'inclura aucune nouvelle initiative majeure en matière d'impôts ou de dépenses afin d'éviter un déficit.

En outre, le gouvernement conservateur a clairement fait savoir que les Canadiens ne devaient pas attendre grand-chose du budget fédéral de 2008. Les villes devraient elles aussi s'adresser ailleurs afin d'obtenir de l'aide pour l'entretien de l'infrastructure : le ministre Flaherty a dit aux maires que les nids de poule ne regardaient pas le gouvernement fédéral. Apparemment, après les baisses d'impôt annoncées dans la Mise à jour financière de 2007, la créativité du gouvernement et son sens des responsabilités envers les Canadiens avaient été épuisés.

En agissant ainsi, le gouvernement conservateur tourne le dos à la grande majorité des Canadiens — particulièrement les plus vulnérables — alors que l'avenir de l'économie est de plus en plus incertain.

L'ABGF de 2008 considère qu'il est imprudent, sur le plan social aussi bien que financier, de laisser grandir l'écart entre les riches et le reste de la population. Pour n'importe quelle nation

bien nantie, le critère de la politique publique n'est pas de savoir jusqu'où le pays peut aller en termes de croissance économique ou de richesse. Il s'agit plutôt de voir s'il a réussi à améliorer la vie de ses citoyens, particulièrement les plus vulnérables. L'ABGF de 2008 examine les résultats et constate que tant le marché du travail que nos gouvernements ne répondent pas à ce critère. Notre budget propose en outre des solutions applicables et durables — c'est un budget sur lequel les Canadiens peuvent compter. Les auteurs de l'ABGF croient non seulement que les Canadiens *peuvent* attendre davantage de leurs gouvernements, mais qu'ils *devraient* le faire. Pour eux, non seulement le gouvernement peut et devrait réagir, mais l'inaction ne peut pas être envisagée.

Établissement d'un budget non sexiste

Le Canada a éliminé son déficit il y a environ dix ans, mais cet équilibre budgétaire s'est fait sur le dos des pauvres et des femmes. Les femmes ont assumé une part disproportionnée du fardeau des compressions draconiennes que les programmes sociaux ont subies en 1995. Face aux diminutions de service, ce sont les femmes qui ont dû travailler davantage, sans rémunération, pour prendre soin des personnes âgées ou handicapées et des enfants. Ce sont les femmes qui ont fait face à une plus grande insécurité financière en cas de perte d'emploi, à une moindre garantie qu'elles pourraient recourir à l'assurance-emploi au besoin. Ce sont les femmes qui ont éprouvé une plus grande insécurité personnelle lorsque les programmes d'habitation et d'aide juridique ont été vidés de leur substance.

Les femmes constituent plus de la moitié de la population. Un bon gouvernement démocratique doit proposer des budgets qui sont *au moins* non sexiste, mais le Canada a échoué à cet égard. Dix années de budgets excédentaires se sont traduites par des centaines de milliards de dollars consacrés à des réductions d'impôt

et à des investissements très insuffisants dans les programmes sociaux autres que les soins de santé. Des recherches ont démontré que les réductions d'impôt profitent surtout aux hommes, alors que ce sont principalement les femmes qui bénéficient des investissements dans les programmes sociaux.

Il est inexcusable que les gouvernements ne fournissent pas à la population une analyse comparative entre les sexes des répercussions de ses initiatives budgétaires. Dans le cadre de son processus budgétaire, le Canada doit procéder à des analyses complètes, rigoureuses et responsables des sexospécificités. Un exercice de budgétisation non sexiste vise à supprimer les iniquités qui persistent entre les hommes et les femmes en intégrant des analyses comparatives dans le processus d'élaboration des politiques macro-économiques et micro-économiques. C'est pourquoi l'ABGF de 2008 comprend une analyse des sexospécificités pour tous les chapitres du budget.

Prospérité et richesse collective

Pour que tous les Canadiens profitent équitablement de la prospérité de notre nation, l'ABGF de 2008 prévoit des hausses importantes des investissements dans les programmes publics et sociaux : services abordables et accessibles de garde d'enfants et d'éducation préscolaire; logements et études postsecondaires abordables; régime national d'assurance-médicaments; expansion du réseau de transport en commun. Il s'agit de programmes qui profitent à tous les Canadiens, que ce soit les riches, la classe moyenne et les personnes les plus vulnérables. C'est pourquoi ils jouissent de l'appui de la majorité des Canadiens, et c'est pourquoi l'ABGF de cette année en fait une priorité en matière d'investissement.

L'écart de revenu existant entre les collectivités et les citoyens des Premières nations, d'une part, et les autres collectivités et citoyens du Canada, d'autre part, est le résultat d'un traitement

inégal dans les lois et les usages, d'un refus de reconnaître et de respecter les droits ancestraux ou issus de traités. L'ABGF de 2008 aborde cette question fondamentale et commence à rétablir l'équité pour nos Premières nations.

Le Parlement peut et doit tenir sa promesse de longue date d'éliminer la pauvreté chez les enfants — la pauvreté des familles — au sein de cette société d'abondance. L'ABGF de 2008 nous montre comment éliminer la pauvreté et l'inégalité des revenus dans le cadre d'une démarche équilibrée et mesurée, en étendant les mesures de soutien du revenu que nous savons être efficaces, comme la prestation fiscale canadienne pour enfants, et en améliorant les programmes qui sont censés être là pour les Canadiens lorsqu'ils vivent des périodes difficiles, comme l'assurance-emploi. Tous ces objectifs peuvent être atteints grâce à un processus budgétaire équilibré, utilisant des excédents disponibles et des hausses de revenu ciblées lorsque c'est nécessaire.

Intendance environnementale et stratégie de lutte contre le changement climatique

Le changement climatique a capté l'attention du public au Canada et dans le monde entier, et à juste titre. Il a déjà des répercussions graves sur les écosystèmes de la planète et sur les millions de personnes qui dépendent de ceux-ci pour survivre. Les scientifiques sont unanimes : ces répercussions deviendront encore plus dévastatrices si rien n'est fait pour réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Bonne nouvelle cependant : les solutions à ces problèmes environnementaux graves auront aussi d'importants avantages économiques et sociaux, ainsi que pour l'environnement et la santé des Canadiens. C'est d'une importance d'autant plus grande que notre société est actuellement confrontée à des niveaux inacceptables de pauvreté et d'inégalité. L'ABGF de 2008 présente des initiatives qui s'attaqueront aux défis environnementaux tout en soutenant les ménages à

faible revenu, les travailleurs et les collectivités lors de la transition vers une économie durable sur le plan écologique et social. L'ABGF de 2008 prévoit à cette fin l'application d'un plan environnemental global pour considérer les défis environnementaux que doit relever le Canada et pour l'orienter, afin qu'il devienne un leader environnemental sur la scène internationale.

Renforcement de l'identité nationale, de la démocratie et de la souveraineté

Nos politiques, nos lois et nos institutions doivent refléter notre caractère unique en tant que société ainsi que les droits individuels et collectifs qui nous sont propres; elles doivent faciliter la gestion de notre structure fédérative complexe (trinationale et multiculturelle). L'ABGF de 2008 trace la voie à suivre afin d'améliorer la réputation du Canada à titre de bon citoyen du monde engagé envers la paix, les droits de la personne, le respect du droit international, une intendance environnementale responsable et la justice sociale et économique.

L'un des facteurs ayant le plus d'incidence sur notre identité nationale est l'influence dominante des États-Unis dans les sphères culturelle, économique, politique et idéologique. L'ABGF de 2008 garantit que nous avons la force politique nécessaire pour exprimer l'identité canadienne.

Stratégie pour suivre l'évolution du marché du travail et de l'économie

La croissance des activités d'extraction et d'exportation des ressources combinée à l'érosion inattendue de nos capacités de fabrication à valeur ajoutée a annulé les progrès réalisés par le Canada vers la diversification et le développement de son économie. Alors que les gouvernements canadiens se sont toujours efforcés, et ce même avant la Confédération, de favoriser délibérément le développement d'industries à valeur ajoutée et

de réduire la dépendance du pays à l'égard des exportations de ressources, les gouvernements des dernières années ont adopté un rôle beaucoup plus passif dans les décisions touchant le développement économique. La spécialisation du Canada à titre de fournisseur mondial de ressources, dictée par le marché, a encore une fois prédominé, et les accords de libre-échanges (particulièrement l'ALENA, qui attribue explicitement au Canada le rôle d'entrepôt de ressources énergétiques pour l'économie américaine), ont grandement contribué à consolider cette tendance.

Les auteurs de l'ABGF de 2008 croient que les Canadiens devraient examiner attentivement les conséquences de cette restructuration de notre

économie axée sur les ressources et se demander ce que deviendront les perspectives économiques et sociales du pays. Nous ne devons pas automatiquement présumer, simplement parce que la surchauffe des marchés mondiaux des marchandises a fait grimper les prix de certaines ressources à des niveaux extrêmement élevés (pour le moment, en tout cas), que nous devons réagir en réorganisant l'ensemble de notre économie. L'ABGF de 2008 prévoit deux ensembles de politiques : le premier vise à mieux gérer le boom des ressources et les avantages qui en découlent, et le second tente de favoriser et de soutenir l'activité économique à valeur ajoutée.

Cadre macroéconomique et fiscal

Les surplus budgétaires fédéraux sont une caractéristique déterminante de la politique fiscale canadienne depuis une décennie. La présence des surplus annuels a modifié le terrain du débat sur les politiques, qui a remplacé les réductions à court terme par une discussion plus étoffée sur les occasions à long terme. Dans l'ensemble, toutefois, ces occasions ont été manquées.

L'Alternative budgétaire fédérale demande avec insistance que les surplus soient réinvestis dans les programmes sociaux de manière à répondre aux nombreux défis que notre nation aura à relever. Pourtant, les dépenses dans les programmes fédéraux restent peu élevées par rapport aux critères du passé. Les dépenses dans les programmes s'élevaient à 13,0 % du PIB en 2006–2007, en hausse par rapport au plus bas niveau historique de 1999–2000 et 2000–2001, mais toujours bien en deçà des niveaux observés au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Dans les années 60 et 70, les dépenses dans les programmes atteignaient de 15 à 18 % du PIB.¹ Constat important : les dépenses dans les programmes sont de nos jours de trois à quatre points de moins que durant la dernière période de récession au Canada.

Les démarcheurs des entreprises et des groupes de conservateurs réclament des réductions d'impôt et affirment que ces réductions amélioreraient le rendement économique du Canada. Leurs demandes ont été bien entendues par le gouvernement. Les budgets de 2000 et de 2001 comportaient d'importantes baisses d'impôt sur plusieurs années qui ont réduit les recettes fédérales par rapport au PIB de 18 % en 1999–2000 à un peu plus de 16 % en 2005–2006. Les nouvelles baisses d'impôt annoncées dans la mise à jour économique et financière d'octobre dernier auront pour effet de les réduire encore plus (voir plus bas).

On peut croire qu'une troisième option, celle de la réduction de la dette, aura été une priorité occulte de l'autorité budgétaire : on a réduit la dette de quelque 105 milliards de dollars par suite des surplus enregistrés durant la dernière décennie. Le ratio de la dette du Canada par rapport au PIB a chuté de 68 % en 1996–1997 à 32 % en 2006–2007, en partie par suite de la croissance économique et en partie grâce au maintien des surplus budgétaires.

La nouvelle mouture d'importantes baisses d'impôt sur plusieurs années annoncée dans la

mise à jour économique et financière (MEF) en octobre 2007 a pour effet qu'il est désormais possible que, peu importe les priorités que l'on puisse avoir, le débat sur la façon de dépenser les surplus tire à sa fin. Alors que, selon les projections officielles, il y aura encore des surplus d'ici 2012–2013, il faut savoir que ces surplus s'expliqueront par le maintien de la croissance économique relativement vigoureuse dont le Canada a bénéficié pendant une bonne partie de la dernière décennie. Les signaux que l'on reçoit du côté sud de notre frontière évoquent une économie des É.U. déjà en récession, et cette récession risque d'être plus longue et plus grave que celles de passé récent.

Heureusement pour le budget fédéral, en cas de repli économique majeur, le gouvernement aurait une marge de manœuvre suffisante pour adopter un budget déficitaire, si tel était son choix. Comparativement aux pays du G7, le passif net du Canada est de loin le plus bas de tous, les autres pays étant en déficit depuis quelques années alors que le Canada enregistre des surplus.

Nous examinerons ici les interventions fiscales des récents budgets et la mise à jour économique et financière d'octobre 2007. L'ABFG prévoit un budget équilibré selon les plus récentes hypothèses de croissance économique de la Banque du Canada. Cependant, advenant un repli majeur, le budget passerait naturellement à une position déficitaire. Nous laisserions faire et ne réduirions pas nos dépenses afin d'obtenir un budget équilibré, puisque cela aurait pour effet d'empirer la situation économique sous-jacente.

Pour qui bâtir un Canada meilleur ?

Un regard sur 2006–2007

Sous couvert de « Bâtir un Canada meilleur », le gouvernement conservateur de Harper a adopté un programme fiscal qui s'inscrit dans la foulée de la tendance de la dernière décennie, c.-à-d. réduire la taille du gouvernement fédéral. Les deux articles clés de ce programme sont des

baisses d'impôt sur une grande échelle et des projets de loi destinés à limiter le pouvoir fédéral de dépenser dans les secteurs de compétences provinciales.

En réalité, les conservateurs ont été bien en deçà de leur budget de dépenses de 2006–2007 d'environ 5 milliards de dollars, et ils ont eu toute la latitude voulue pour financer les dépenses de 4 milliards de dollars annoncées dans le budget de 2006–2007. C'est seulement cette dernière intervention qui a fait en sorte que les dépenses se soient rapprochées de ce qui avait été prévu à l'origine dans le budget.

Les recettes fédérales ont été de 16,3 % du PIB en 2006–2007, donc inférieures par rapport aux critères historiques, et fruit de la priorité aux baisses d'impôt des dernières années. On note dans les comptes publics de 2006–2007 une augmentation importante (19 %) de l'impôt sur le revenu des sociétés. Les profits des sociétés ont bondi au cours des récentes années sans entraîner pourtant de recettes fiscales plus substantielles, car les sociétés peuvent soustraire les pertes de l'année précédente des profits de l'année en cours. Il semble que ces pertes soient maintenant entièrement utilisées.

Une étude de Ferris et Winer (2007) publiée dans *Analyse de politiques* a mis en évidence la taille réduite du gouvernement du Canada depuis le milieu des années 90. Après avoir opéré des redressements dans les comptes nationaux du Canada et des É.U. pour fins de comparabilité des données, les auteurs ont constaté que la taille des gouvernements des deux pays est pratiquement la même. Ils observent des différences importantes quant à la manière dont les fonds sont répartis (une part beaucoup plus grande des dépenses des É.U. est affectée à la défense), mais les données indiquent néanmoins à quel point le secteur public a été réduit — et par le gouvernement libéral, et par le gouvernement conservateur.

Le second mouvement important de la politique fiscale consiste à limiter le pouvoir fédéral

TABLEAU 1 Le coût des réductions d'impôt en 2006 et 2007 (milliards \$)

	2007–2008	2008–2009	2009–2010	2010–2011	2011–2012	2012–2013
Revenu corporatif	1.1	5.9	7.9	9.3	11.5	14.8
Revenu individuel	12.3	10.3	10.1	10.3	10.6	11.2
TPS	7.1	12.0	12.6	13.2	13.7	14.2
Total	20.5	28.2	30.6	32.8	35.8	40.2

SOURCE Mise à jour économique et financière, Octobre 2007, table 3

de dépenser dans les champs de compétences des provinces et équivaut à un opportunisme à court terme vis-à-vis le Québec. Le gouvernement fédéral veut donner l'impression qu'il agit au nom d'un principe, mais cette limitation est en porte-à-faux relativement à d'autres initiatives visant à exercer les pouvoirs fédéraux de manière à les harmoniser avec les réglementations provinciales. Dans le discours du Trône prononcé à l'automne de 2007, le gouvernement fédéral invoque le respect des compétences provinciales pour justifier les restrictions au pouvoir fédéral de dépenser dans les programmes sociaux. Mais tout de suite après, dans le même discours du Trône, il invoque l'argument souvent répété mais hautement douteux voulant que le fédéral pourrait contester les entraves au commerce interprovincial pour répondre à des besoins locaux en forçant une réglementation fédérale dans l'intérêt public. Les principes des conservateurs semblent moins concernés par le respect des compétences provinciales que par les moyens à prendre pour réduire encore davantage la taille du gouvernement.

Réflexion faite, dans les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a utilisé son pouvoir de taxation pour définir un plan d'action national comportant des programmes sociaux à frais partagés dans les secteurs de la santé, de l'éducation postsecondaire et du bien-être social. Les infrastructures sociales du Canada proviennent en bonne part de quelques décennies de coopération productive entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement fédéral ayant abandonné ce rôle depuis quelques décennies, ce serait sottise que de renoncer au pouvoir fédéral de dépenser si l'on veut forger une nation plus forte.

Une baisse des impôts et une réduction des dépenses sociales ne vont pas construire un Canada meilleur pour la majorité des Canadiens. Elles auront au contraire pour effet d'accroître les gains des salariés du sommet de l'échelle pendant que le gouvernement fédéral restera sur la ligne de côté et que les gagnants continueront de compter. L'ABFG propose un ensemble différent d'options stratégiques et démontre que les budgets peuvent refléter les choix qui comptent véritablement dans la vie des Canadiens.

Les réductions d'impôt dans la mise à jour économique et financière

À l'instar du gouvernement libéral qui l'a précédé, le gouvernement conservateur a déposé en 2007 un budget qui sous-estimait grandement l'importance des surplus disponibles — une distorsion en vue de la réduction des impôts. Un coup d'œil sur le budget de 2006 est révélateur à cet égard. Les surplus projetés pour le budget de 2006–2007 étaient de 3,6 milliards de dollars (destinés pour la plupart à la réduction de la dette). Au moment du budget de 2007, les surplus avaient atteint 9,2 milliards de dollars. Puis, à la diffusion des comptes publics en fin d'exercice, on a appris que le surplus était de 13, 8 milliards de dollars (une nouvelle règle comptable établit ce surplus à 14,2 milliards de dollars, comme l'ont

rapporté certains médias). Ce surplus équivaut à environ 1 % du PIB.

Or le paysage a changé extraordinairement quand l'économie canadienne a commencé à ralentir et que les baisses d'impôt pluriannuelles ont été portées à la mise à jour économique et financière. À ce moment-là, c'est l'existence de surplus importants et imminents qui a donné un élan aux baisses d'impôt. Plus récemment, le ministre des Finances a changé de ton et affirme que les baisses d'impôt étaient une mesure préventive face au ralentissement comme tel, bien qu'on ne retrouve rien à cet égard dans les déclarations du ministre au temps de la MEF. On pourra poser la question de toutes les façons que l'on voudra, on obtiendra toujours la même réponse : les baisses d'impôt.

Les baisses d'impôt annoncées dans la MEF ont grandement érodé la capacité fiscale du gouvernement fédéral. Voyons cela de plus près :

- Seconde baisse d'impôt d'un point de la TPS à 5 % le 1er janvier 2008. Cette décision donne suite à une promesse électorale du gouvernement Harper beaucoup plus tôt que prévu.
- Accélération et renforcement des réductions du taux d'impôt sur le revenu des sociétés. Le taux fédéral d'impôt sur le revenu des sociétés en 2007, qui était de 22 %, tombera à 15 % d'ici 2012, soit un fléchissement d'un tiers.
- Rétablissement du taux plancher d'imposition du revenu des particuliers à 15 %, que les libéraux avaient déposés avant l'élection de 2006, et que les conservateurs ont relevés à 15,5 % pour aider à financer leur première ronde de réduction de la TPS. L'exemption personnelle de base (seuil d'imposition) a été augmentée pour 2007 et 2008.²

Les baisses d'impôt de la MEF prennent appui sur les baisses d'impôt annoncées dans les

budgets de 2006 et 2007. Quand elles auront été toutes réalisées, la perte total de revenu de la MEF atteindra 14,7 milliards de dollars par année d'ici 2012–2013. Mais si l'on tient compte des baisses d'impôt annoncées antérieurement, la perte totale de revenu découlant des baisses d'impôt des conservateurs d'ici 2012–2013 atteignent le chiffre alarmant de 40,2 milliards de dollars par année. Le tableau 1 montre la perte de revenu selon le genre d'impôt pour 2007–2008 et les cinq années suivantes.

Alors que l'attention s'est concentrée sur les réductions apportées à la TPS, les baisses d'impôt sur le revenu des sociétés (c.-à-d. la baisse totale du taux statutaire de 22 % à 15 %) coûteront davantage au trésor public une fois qu'elles auront été entièrement réalisées (14,8 milliards de dollars par année en 2012–2013). Ce chiffre est plus gros que la baisse de deux points de la TPS (14,2 milliards de dollars) ou les baisses d'impôt des particuliers combinés de 2006 et 2007 (11,2 milliards de dollars). De plus, les baisses d'impôt sur le revenu des sociétés sont essentiellement une baisse d'impôt sur les gros revenus,³ et même si elles sont très coûteuses pour le trésor public, elles n'entraîneront probablement pas d'importantes répercussions économiques (pour en savoir plus, voir le dernier chapitre).

Cadre fiscal de l'ABF

Parce que les baisses d'impôt ne s'appliqueront pour la plupart qu'à partir de 2008–2009 et ne gagneront en vigueur que par la suite, leur incidence fiscale ne sera pas évidente au cours de la présente année. Nous révisons à la baisse l'estimation de la croissance pour 2007 en nous fondant sur le plus récent Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada. Pourtant, nous prévoyons que le gouvernement fédéral terminera l'exercice 2007–2008 avec un surplus de 11 milliards de dollars. L'ABFG place ce surplus dans un fonds destinés aux projets d'immobilisations ou d'infrastructures d'importance stratégique (trans-

TABLEAU 2 Statu quo mis à jour, cadre fiscal

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Indicateurs macroéconomiques				
PIB nominal	1,521,515	1,583,897	1,667,844	1,741,229
Croissance annuelle	5.2%	4.1%	5.3%	4.4%
Opérations budgétaires (millions \$)				
Recettes	243,442	242,336	253,512	264,667
Dépenses des programmes	198,365	207,625	216,970	225,145
Service de la dette	34,000	33,609	33,527	33,305
SOLDE BUDGÉTAIRE	11,077	1,103	3,015	6,216
Dette de clôture (déficit accumulé)	456,191	455,088	452,073	445,857
Indicateurs budgétaires en tant que pourcentage du PIB				
PIB/rév.	16.0%	15.3%	15.2%	15.2%
Solde budgétaire/PIB	0.7%	0.1%	0.2%	0.4%
Ratio dette/PIB	30.0%	28.7%	27.1%	25.6%
Taux d'intérêt effectif sur dette publique	7.37%	7.37%	7.37%	7.37%

NOTES Les scénarios de référence utilisent le Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada pour les estimations révisées du PIB pour 2007, 2008 et 2009. Pour 2010, nous utilisons la Mise à jour économique et financière (MEF). Les recettes sont estimées en fonction d'un ratio constant recettes:PIB tel que déterminé dans la MEF. Les estimations de la MEF servent aux dépenses des programmes. Les chiffres du service de la dette sont recalculés d'après le taux d'intérêt effectif de la dette publique en 2007-2008 pour tenir compte des changements dans la dette de clôture.

SOURCES Banque du Canada; Finances Canada.

TABLEAU 3 Résumé des mesures de l'ABF (millions \$)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Recettes				
Scénario de référence	243,442	242,336	253,512	264,667
Mesures fiscales de l'ABF		15,099	24,377	28,558
Total	243,442	257,435	277,889	293,224
Dépenses des programmes				
Scénario de référence	198,365	207,625	216,970	225,145
Mesures de l'ABF		16,202	26,975	33,211
Total	198,365	223,827	243,945	258,357
Service de la dette	34,000	33,609	33,609	33,609
Solde	11,077	0	335	1,260

port en commun, logements sociaux et services de garde à l'enfance) d'ici les trois prochaines années.

Nous prévoyons un cadre de planification de trois ans de 2008-2009 à 2010-2011, basé sur

les prévisions du PIB par la Banque du Canada et mises à jour en janvier.⁴ Pour 2008-2009 et les deux exercices suivants, nous avons des surplus latents de 1 milliard de dollars, 3 milliards de dollars et 6 milliards de dollars. Les recom-

mandations de l'ABF quant aux revenus et aux dépenses sont ensuite ajoutées au scénario de référence, de telle sorte que le budget fédéral est à peu près équilibré dans chacune des trois années (théoriquement, il existe des surplus modestes si la croissance économique est conforme aux prévisions).

La politique fiscale en période de ralentissement

Malgré des développements troublants aux É.U., la possibilité d'un ralentissement économique n'a pas été prise au sérieux par les décideurs au Canada. Sur le plan intérieur, le PIB n'a pas reculé depuis 1991 et, sauf une petite baisse de la croissance sous les 2 % en 2001 (année où l'économie des É.U. a été en récession), la croissance réelle du PIB est demeurée forte pendant une décennie. De plus, le taux de chômage a reculé ces dernières années à des niveaux jamais vus depuis le début des années 70. Pendant que l'économie des É.U. s'affaissait en 2007, l'économie canadienne poursuivait sa croissance malgré quelques signes de ralentissement.

La vigueur relative de l'économie canadienne en 2007 vis-à-vis celle des É.U. a amené certains observateurs à affirmer que cela représente un « découplage » des économies canadienne et américaine — que c'est croire à un mythe que de croire que « quand les É.U. éternuent, le Canada attrape un rhume ».⁵ Il y a effectivement des signes que l'économie canadienne est moins dépendante de celle des É.U. en 2008 qu'au cours du passé récent. Les exportations à destination des É.U. en tant que part du PIB reculent depuis 2001 et, en 2007, sont retombées aux niveaux du milieu des années 90. La part totale des exportations à destination des É.U. a aussi reculé quelque peu, bien que les trois quarts des exportations canadiennes soient destinées au sud de notre frontière.⁶

Malgré un certain découplage d'avec les É.U., il n'y a aucune raison de s'attendre à ce que le

Canada soit si entièrement déconnecté, étant donné les liens si serrés qui existent entre le Canada et les É.U. en matière de commerce et d'investissement. Si l'économie américaine entre en récession, nous avons toutes les raisons de croire que cela aura un effet de contagion sur le Canada, et les décideurs doivent se préparer à cette éventualité.

Les perspectives d'ensemble pour l'économie des É.U. sont plus sombres que pour celle du Canada, selon d'importants prévisionnistes du secteur privé. Ces derniers ont tendance à se ranger dans deux camps différents. D'aucuns estiment qu'après un ralentissement en 2007 la croissance économique des É.U. reprendra de la vigueur en 2008 et roulera essentiellement comme d'habitude pendant une période de 12 mois. D'autres adoptent un point de vue plus pessimiste fondé sur la déflation de la bulle immobilière et les répercussions connexes et continues de la débâcle du marché hypothécaire à haut risque sur les marchés financiers. Ceux de ce dernier camp fixent la possibilité d'une récession aux É.U. en 2008 à 50 % ou plus. Certains d'entre eux croient que l'économie des É.U. était déjà en récession au quatrième trimestre de 2007.

Pour le Canada, le ralentissement de la demande des É.U. est aggravé par l'appréciation du dollar Canadien de 60 % (par rapport au plancher historique) en 2002). Alors que la vigueur de la demande mondiale et les prix élevés des produits ont insufflé un dynamisme nouveau au secteur des ressources au Canada (plus particulièrement dans l'Ouest canadien), le paysage macroéconomique n'a pas été rose pour le secteur de la fabrication dans les régions du Centre. Les pertes d'emploi dans le secteur de la fabrication à la fin de 2007 ont dépassé les 300 000, comparativement aux sommets enregistrés en 2002.

Les prévisionnistes ont abaissé leurs estimations de la croissance économique du Canada au cours des derniers mois, alors qu'ils ont historiquement eu tendance à être excessivement optimistes tant que l'économie n'était pas ef-

fectivement en récession. Les facteurs observés sur le plan intérieur peuvent avoir joué un rôle dans un scénario de ralentissement (la MEF considère tout fléchissement de l'économie canadienne comme découlant purement de facteurs externes).

La conjoncture ascendante du marché immobilier au Canada donne des signes de ralentissement et aura des répercussions sur l'emploi dans le secteur de l'immobilier et de la construction résidentielle. Heureusement, le Canada n'a pas connu les excès infâmes du genre de ceux qui ont entouré la débâcle du marché hypothécaire à haut risque aux É.U., et une tendance à la baisse des taux d'intérêt par la Banque du Canada facilitera les choses. Mais l'inventaire des pertes enregistrées par les banques canadiennes et les caisses de retraite dans les investissements sur le marché hypothécaire à haut risque aux É.U. sont en croissance. Cette situation pourrait conduire les banques et les autres prêteurs à resserrer le crédit et à appliquer des taux d'intérêt plus élevés, comme cela est déjà arrivé l'année dernière.

Ces derniers mois, la Banque du Canada a réduit d'un demi-point son taux du financement à un jour, donnant ainsi le signal du passage (au moins temporaire) de l'obsession étroite nourrie par la hausse du taux d'inflation à des préoccupations plus générales concernant l'état des marchés financiers et de l'économie en général. Cette décision, cependant, n'aura que peu d'effet sur les taux à long terme.

En cas de ralentissement, le budget fédéral prendra naturellement la route du déficit et la politique fédérale ne devrait pas être de réduire les dépenses pour équilibrer le budget. Au contraire, la politique fiscale fédérale peut et doit être plus stimulante.

En réponse à un ralentissement, les recettes de l'impôt des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés et les recettes de TPS ralentiront de façon minimale, et peut-être enregistreront-elles un recul. Les stabilisateurs automatiques comme le régime d'assurance-emploi sont gran-

dement affaiblis depuis le milieu des années 90, mais face à un repli ils pousseront le budget vers un déficit. Les surplus de l'AE ont déjà considérablement diminué par suite des réductions des taux, étant passés d'un excédent de 4 milliards de dollars en cotisations sur les prestations en 2001-2002 à un montant estimé à 2 milliards de dollars en 2007-2008. Si le chômage devait augmenter, le Compte d'AE deviendrait assez rapidement déficitaire.

Ayant fait des économies en prévision des temps difficiles, le gouvernement fédéral devrait se préparer à utiliser, le cas échéant, le parapluie d'une relance par le déficit budgétaire. En plus des mesures comme l'AE qui verse de l'argent aux personnes qui en ont besoin, le gouvernement serait justifié d'adopter d'autres mesures susceptibles d'absorber sans tarder le ralentissement du marché du travail. Il reste beaucoup à faire dans les dossiers des changements climatiques, de la pauvreté, du transport, etc. qui justifierait amplement d'engager des dépenses publiques comme moteur d'action.

Notes

1 Même les 13 % de 2006-2007 sont en quelque sorte un euphémisme, étant donné une charge comptable de 2,8 milliards de dollars (attribuable à de mauvaises créances des comptes à recevoir et aux coûts ponctuels rattachés à un changement apporté aux pensions de la fonction publique). Abstraction faite de ce redressement, la hausse de 7,5 % des dépenses dans les programmes est en réalité de 5,8 % — et le surplus sous-jacent serait plus de près de 17 milliards de dollars.

2 Il s'agit d'une baisse d'impôt temporaire, l'exemption personnelle de base étant déjà rattachée au taux d'inflation. Le chapitre sur les voies et moyens de la MEF précise que l'exemption sera augmentée d'environ 671 \$ en 2007 et de 298 \$ en 2008, puis d'une maigre addition de 6 \$ en 2009 en sus de ce qu'elle aurait été autrement. La valeur pour les contribuables

TABLEAU 4 Mesures de dépenses ABF (hausse par rapport aux dépenses proposées) (millions \$)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
SECTION 1 Sécuriser notre richesse commune				
Peuples autochtones				
Santé, éducation et logement	750	1,550	1,900	4,200
Éliminer le plafond de 2 %	429	400		829
Services de soutien aux familles	129	129	130	388
Compétences et formation	40	40	40	120
Intendance environnementale	114	114	114	342
Centres urbains	25	30	35	90
Centres d'amitié	5	11	16	32
Garde et apprentissage des jeunes enfants	1,100	2,200	3,300	6,600
Villes et collectivités				
Initiative d'économie sociale	44	44	44	132
Constitution d'un fonds des collectivités	3,977	6,356	6,556	16,889
Égalité des femmes				
Subvention à Condition féminine Canada	50	50	50	150
Fonds d'amélioration de l'égalité	10	10	10	30
Commissaire à l'égalité entre les sexes	3	3	3	9
Soins de santé				
SSNA	200	463	527	1,190
Mise à niveau des compétences et aide aux droits de scolarité	200	400	600	1,200
Assurance-médicaments	900	1,800	3,000	5,700
Logement				
Initiative de logement habitable	1,000	1,500	2,000	4,500
Fonds de maintien du logement social	10	10	10	30
Renouvellement du programme d'aide à la remise en état des logements		128	128	256
Renouvellement de la stratégie de partenariat pour les sans-abri		135	135	270
Éducation postsecondaire				
Transfert pour l'éducation postsecondaire	432	1,700	2,400	4,532
Programme Fédéral de subvention	440	1,000	1,800	3,240
Financement PSSSP	233	233	233	699
Fonds de recherche universitaire	200	200	200	600
Fonds de réduction de la pauvreté	500	1,200	2,000	3,700
Prestations de retraite et prestations aux aînés	600	612	624	1,836

TABLEAU 4 (CONT.) Mesures de dépenses ABF (hausses par rapport aux dépenses proposées) (millions \$)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
SECTION 2 Environnement et changements climatiques				
Fonds de transition équitable	50	100	100	250
Réfections de logement, faible revenu	100	100	100	300
Efficacité énergétique	300	567	567	1,433
Supplément pour transport en commun	600	800	1,000	2,400
Stratégie d'énergie renouvelable	250	388	388	1,027
Fonds d'investissement écologique	200	500	500	1,200
Transferts aux municipalités et aux Premières nations	100	200	300	600
Intervention Nature	200	200	200	600
Grands Lacs et fleuve Saint-Laurent	450	900	900	2,250
Agriculture	250	250	250	750
SECTION 3 Souveraineté, démocratie et identité				
Culture canadienne				
Musées	75	75	75	225
Aide internationale	25	25	25	75
Mentorat	0.5	0.5	0.5	2
Développement	460	802	1,200	2,462
SECTION 4 Nature changeante du travail et économie				
Restructuration industrielle, etc.	1,750	1,750	1,750	5,250
Total dépenses	16,202	26,975	33,211	76,388

dans chaque cas serait de 15 % (taux de la tranche inférieure) des montants respectifs.

3 Une étude récente sur l'incidence de la fiscalité au Canada observe que l'impôt sur le revenu des sociétés est un impôt progressif, étant donné que la propriété des sociétés au Canada est plutôt concentrée à l'échelon supérieur de la répartition du revenu (Marc Lee, 2008. *How Resilient is the Federal Budget to an Economic Downturn?* Document technique no 2 de l'ABF, janvier 2008. <http://www.policyalternatives.ca/Reports/2008/01/ReportsStudies1800/index.cfm?pa=BB736455>).

4 L'ABF inclut la révision à la baisse de la croissance en 2007 (5,2 % en 2007, comparativement à 5,9 % dans

la MEF) contenue dans le Rapport sur la politique monétaire du 22 janvier de la Banque du Canada. Cela a un effet de contagion à la baisse sur les revenus des années à venir.

5 Observation de Douglas Porter, économiste chez BMO Nesbitt Burns, citée par McKenna (2007).

6 D'après les calculs de Stephen Gordon sur les données de Statistique Canada, http://worthwhile.typepad.com/worthwhile_canadian_initi/2007/12/on-the-canada-u.html

Chapitre sur la fiscalité

Si les impôts sont le prix à payer pour vivre dans une société civile, alors le Canada est devenu beaucoup moins civilisé ces dernières années. Les baisses d'impôt ont été la première priorité du gouvernement fédéral. Quelle que soit la situation, sa réaction est presque toujours la même : une baisse d'impôt.

Bien que les Canadiens ne dédaigneraient pas d'avoir quelques dollars de plus en poche, il s'en trouve peu qui demandent des baisses d'impôt. Devant les défis qui se présentent au Canada en tant que nation, les Canadiens préféreraient garder cet argent dans le secteur public et l'investir dans des programmes et des infrastructures qui soutiennent leur société et leur environnement et qui contribuent aux obligations internationales qu'ils ont contractées avec leurs partenaires.

Après une décennie d'une croissance économique vigoureuse, ces défis sont aussi pressants que jamais. Il est clair que les baisses d'impôt ne permettront pas de construire davantage de logements abordables ou d'éliminer l'itinérance. Les baisses d'impôt n'amélioreront pas les conditions de vie des peuples autochtones du Canada. Les baisses d'impôt ne résoudreont pas les problèmes qu'entraîne le réchauffement

de la planète et ne feront pas le ménage de notre environnement. Les baisses d'impôt n'assureront pas les programmes de garde et d'apprentissage des jeunes enfants. Les baisses d'impôt ne feront pas en sorte qu'il soit plus facile de se lever le matin pour aller travailler ni n'auront pour effet de constituer des collectivités en santé.

En bref, les baisses d'impôt ne répondent pas à ce que les Canadiens veulent vraiment pour leurs familles. De plus, les baisses d'impôt ont érodé l'équité au Canada et ont contribué à une plus grande inégalité économique. Les mesures fiscales ont rendu le régime fiscal du Canada moins progressif (et régressif à l'échelon supérieur de la répartition de la richesse), les principaux bénéficiaires des diverses baisses d'impôt étant justement ceux qui gagnent les salaires les plus élevés.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral augmente les revenus nécessaires aux investissements stratégiques, mais elle a aussi pour effet de rendre le régime fiscal plus équitable et plus viable. Ce n'est qu'en mettant notre avoir en commun que nous pourrons faire des progrès face aux défis auxquels notre nation est confrontée.

Équité fiscale

En 1990, notre régime fiscal était dans l'ensemble progressif (les taux d'imposition augmentaient en fonction des revenus) jusqu'au niveau médian, qui était à ce moment-là relativement plat. En 2005, le régime était moins progressif pour les Canadiens qui occupaient le bas de la répartition du revenu, puis régressif à partir du point médian. Ce qui est choquant, c'est que les taux d'impôt sont légèrement plus élevés pour la tranche des 10 % de revenus inférieurs que pour ceux qui occupent la tranche du 1 % de revenus supérieurs. Les taux les plus élevés se trouvent à mi-chemin de l'échelle et sont d'environ six points de revenu plus élevés qu'au bas et au haut de l'échelle.¹

L'une des principales raisons faisant que les plus opulents paient moins d'impôt est qu'ils tendent à toucher une plus grande part de leurs revenus de sources non imposables (héritages, legs de biens personnels) ou légèrement imposables (gains de capital sur la vente d'actions). Mais ce sont les baisses d'impôt qui ont été le facteur prépondérant de l'érosion de l'équité fiscale du Canada, les baisses d'impôt des particuliers menant à une réduction des mêmes taux au sommet de l'échelle des revenus. Les baisses d'impôt ont renforcé l'écart grandissant sur le marché du travail en se déployant précisément au moment où l'inégalité des revenus avant impôt a subitement augmenté.

L'ABFG propose plusieurs initiatives destinées à générer plus de revenus et à freiner la croissance de l'écart entre les revenus. De nouvelles mesures fiscales accroissent la capacité du gouvernement fédéral d'offrir des programmes et des services qui bénéficient à tous les citoyens en augmentant les impôts pour les contribuables qui ont la plus grande capacité de payer. L'ABFG rétablit l'équité du régime fiscal du Canada et retournerait à un régime qui réduit plutôt qu'il ne renforce la tendance à l'inégalité.

Cela veut dire qu'il faut renverser les baisses d'impôt annoncées en octobre dernier et qui

ont été si préjudiciables à la capacité fiscale du Canada.

Rétablir la TPS à 6 %

L'ABFG rétablit la TPS à 6 %. Cela aura pour effet de renverser la réduction de la TPS à compter du 1er juillet 2008 et de rediriger des milliards de dollars à l'amélioration de nos infrastructures — éliminant ainsi la pression sur les taxes foncières locales et les tickets modérateurs.

Le rétablissement de la TPS assure des revenus de 4,5 milliards de dollars en 2008–2009, s'élevant à 6,6 milliards de dollars en 2010–2011.

Une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus de plus de 250 000 \$

Les revenus ont explosé à l'échelon supérieur de l'échelle des salaires. Les récentes baisses d'impôt ont bénéficié de façon disproportionnée aux citoyens à revenu supérieur et ont contribué à aggraver l'inégalité entre les revenus.

L'ABFG augmente le taux d'imposition sur les revenus de plus de 250 000 \$ du taux actuel de 29 % à 31,5 %. Cette mesure assurera de nouveaux revenus de 1,1 milliard de dollars perçus auprès des Canadiens qui ont vu leur revenu s'accroître au rythme le plus rapide et serviront à financer des programmes qui bénéficieront à tous les Canadiens, peu importe leur revenu.

Pleine inclusion des gains en capital

En outre, l'ABF imposerait les gains en capital à leur pleine valeur, après correction pour l'inflation, selon le principe qu'un dollar est un dollar et que le régime fiscal ne doit pas taxer plus lourdement le revenu du travail que le revenu découlant de l'appréciation de des actifs. Cela encouragera aussi des investissements productifs à long terme dans l'économie et découragera la spéculation à court terme.

TABLEAU 5 ABFG Estimation fiscale (millions \$)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Plus grande égalité				
Hausse du supplément de la prestation nationale pour enfants à hauteur de 5 000 \$	(2,000)	(3,200)	(4,200)	(9,400)
Hausse du taux d'impôt des salariés à revenu élevé à 31,5 % sur les revenus de plus de 250 000 \$	1,071	1,124	1,180	3,375
Maintenir la déduction maximale pour REER/RPA au niveau de 2007	121	243	364	728
Changements aux économies de la taxe pour l'éducation	796	1,470	1,650	3,916
Équité fiscale et simplification				
Hausse du taux d'inclusion des gains en capital, particuliers	594	2,495	2,619	5,708
Hausse du taux d'inclusion des gains en capital, sociétés	624	2,595	2,699	5,918
Option d'achat d'actions accordée à des employés	438	459	482	1,379
Déduction pour dépenses de repas et de représentation	111	456	468	1,035
Initiatives de taxe sur l'environnement				
Taxe sur les combustibles fossiles pour les émetteurs non industriels à 30 \$/tonne de CO ₂ e	5,250	7,000	7,000	19,250
Recettes des permis échangeables de droits d'émission	250	1,300	2,500	4,050
Remboursement de la taxe sur l'environnement	(3,750)	(5,063)	(5,316)	(14,128)
Investissement				
Ramener la TPS à 6 %	4,515	6,285	6,580	17,380
Maintenir le taux d'impôt fédéral des sociétés aux niveaux de 2007	2,845	4,007	5,856	12,708
Ramener l'IRS à 28 % pour le secteur pétrolier et gazier	1,750	1,750	1,750	5,250
Fonds d'investissement stratégique (à même le surplus de 2007-2008)	2,500	3,500	5,000	11,000
Crédit d'impôt pour capital de risque, fonds d'investissement dans le développement économique communautaire	(15)	(45)	(75)	(135)
Total	15,099	24,377	28,558	68,034

Options d'achat d'actions

Élimination du traitement spécial accordé aux options d'achat d'actions offertes aux employés. L'un des avantages les plus superflus dont jouissent les dirigeants aux revenus élevés est le traitement spécial accordé aux options d'achat d'actions. Non seulement les options d'achat d'actions sont imposées au taux inférieur applicable aux gains en capital, mais l'impôt sur les actions peut être reporté jusqu'à ce que celles-ci soient vendues. L'ABFG lèvera un impôt sur le produit des options d'achat d'actions, au moment de leur réalisation, au taux applicable aux revenus d'emploi. Nous estimons de l'élimination de cette dépense fis-

cale permettant au gouvernement d'économiser 438 millions de dollars en 2008-09.

Plafonner les cotisations à un REER

Alors que de nombreux contribuables peuvent affecter une partie de leur revenu à un REER ou à un RPA, bien peu nombreux sont ceux qui peuvent bénéficier des cotisations maximales. Ces cotisations ont augmenté ces dernières années et elles sont destinées à augmenter encore jusqu'en 2010. Le relèvement des plafonds de cotisation équivaut à un autre allègement fiscal pour les Canadiens à revenu supérieur, étant

donné que la plupart des Canadiens sont loin de pouvoir profiter des cotisations maximales admissibles.

L'ABFG gèle le taux de cotisation annuel maximal à un REER au taux de 19 000 \$ de 2007. Cela se traduira par une économie de 121 millions de dollars en 2008–2009, de 243 millions de dollars en 2009–2010 et de 364 millions de dollars en 2010–2011. Cette mesure ne s'appliquera qu'aux particuliers qui ont des revenus de plus de 100 000 \$ et qui cotisent le maximum à un REER.

Les produits de ce plafonnement des cotisations à un REER aux niveaux de 2007 libéreront des fonds pour le financement partiel d'une augmentation de la TPS et assurera un revenu supplémentaire aux retraités qui en ont le plus besoin.

Porter le supplément de la prestation fiscale pour enfants à 5 000 \$

Dans le cadre de sa stratégie anti-pauvreté l'ABF porte la prestation fiscale pour enfants (PFE) à 5 000 \$ par année. Cette prestation est devenue un moyen important d'assurer une aide financière aux ménages à faible revenu qui ont des enfants. Mais le taux de pauvreté chez les enfants reste obstinément élevé. La prestation fiscale pour enfants maximale remboursable de l'ABF est basée sur les propositions de l'Institut Caledon et de Campagne 2000. Le programme sera financé par la fusion des deux nouvelles prestations pour enfants du gouvernement conservateur dans la PFE et par l'investissement de fonds supplémentaires de soutien au programme.

Le programme sera mis en œuvre progressivement et atteindra le maximum de 5 000 \$ en 2010–2011. Ces changements sont tenus pour nets de revenu pour chaque année, bien que la PFE soit en pratique un transfert de revenu et pourrait être considérée comme une augmentation des dépenses. Le coût s'établit à 2 milliards de

dollars en 2008–2009 et s'élève à 4,2 milliards de dollars en 2010–2011.

Changements au crédit d'impôt pour études

Les droits de scolarité continuent d'augmenter partout au Canada et constituent un obstacle pour tous les étudiants, mais particulièrement pour les ménages à faible revenu. L'ABFG 2008 accroît l'accessibilité à l'éducation postsecondaire en finançant un régime national de subventions fondées sur les besoins administré par le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le programme sera financé par l'abolition du Régime enregistré d'épargne-études, de la Subvention d'épargne-études, de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, du crédit pour frais de scolarité, du crédit pour études et du récent crédit d'impôt pour manuels scolaires. On prévoit que ces changements assureront des revenus annuels d'environ 2 milliards de dollars pour financer le nouveau programme de subventions (la période de transition surpasse le cadre de trois ans de l'ABF).

Crédit d'impôt pour capital de risque pour un fonds de DEC

L'ABFG offre un crédit d'impôt pour capital de risque pour un fonds d'investissement dans le développement économique communautaire. Cette proposition se fonde sur le modèle d'un programme qui a fait ses preuves depuis plusieurs années en Nouvelle-Écosse, et qui offre un crédit d'impôt à capital de risque de 30 % pour des investissements dans un fonds de développement économique communautaire (dont plusieurs sont aussi admissibles à un REER).

Déduction des dépenses de repas et de représentation

L'ABFG éliminera la déduction des dépenses de repas et de représentation des entreprises à compter du 1^{er} janvier 2009. Une fois pleinement réalisée, cette mesure assurera au gouvernement des économies de près de 400 millions de dollars par année.

Impôt des sociétés

L'ABFG maintient pour 2008 et les années suivantes le taux d'impôt sur le revenu des sociétés de 2007 (un taux de base de 21 % plus une surtaxe de 1,12 %). Cette mesure accroît les revenus disponibles de 2,8 milliards de dollars en 2008–2009, de 4 milliards de dollars en 2009–2010 et de 5,9 milliards de dollars en 2010–2011. L'ABFG, cependant, n'annule pas les baisses d'impôt des petites entreprises.

Les baisses d'impôts sur le revenu des sociétés sont particulièrement mal adaptées aux défis précis auxquels la nation est confrontée. On justifie ces baisses d'impôt par le fait qu'elles assureraient la croissance des investissements au Canada. Il s'agit là d'une prétention douteuse, les sociétés ayant tellement d'autres raisons de faire des investissements : l'accès aux ressources (pensons aux champs de pétrole), l'accès aux marchés, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et les coûts de l'énergie en sont les principales. Si les taux canadiens étaient exorbitants et que tous les autres facteurs étaient égaux à ceux des pays comparables, on aurait une certaine justification de baisser les impôts des sociétés, mais tel n'est pas le cas.

Avant le présent exercice de baisse d'impôt les taux d'impôt sur le revenu des sociétés canadiennes étaient déjà inférieurs à ceux des É.U., et à l'époque bénie des gros investissements et de la croissance de la productivité dans les années 60, le taux fédéral était de 40 %, soit près du double du taux de 2007. On fait souvent observer que les pays nordiques taxent le capital

relativement peu et compensent leurs revenus par d'autres mesures. Bien que cet exemple tiré du monde réel doive rester présent à l'esprit, il n'y a guère d'éléments probants à l'appui de l'affirmation voulant que les taux canadiens soient élevés comparativement aux autres.

Dans le même ordre d'idées, on affirme aussi que les taux du Canada applicables à la marge pour les nouveaux investissements sont trop élevés. On parle ici du taux effectif marginal d'imposition (TEFI), proposé par l'Institut C.D. Howe et le ministère des Finances. La méthode de calcul de ces taux et de leur comparabilité avec ceux d'autres pays est cependant sujette à caution.² Même quand on prend le TEFI dans son propre contexte, des mesures récentes (p. ex. l'amortissement accéléré des sociétés manufacturières) ont grandement réduit le TEFI du Canada, de sorte que nous avons cessé d'être « non concurrentiels ».

Finalement, en maintenant des taux inférieurs à ceux des É.U., les filiales des sociétés américaines qui ont leur siège social à l'étranger sont imposées aux États-Unis en fonction de leurs profits globaux. Accroître ces profits en réduisant les impôts au Canada aura simplement pour effet de les encourager à payer leurs impôts aux É.U. plutôt que de les verser au trésor canadien.

Impôt sur le revenu des sociétés du secteur du pétrole et du gaz

L'ABFG rétablit le taux d'imposition du revenu des sociétés à 28 % (soit le taux en vigueur avant les fortes réductions ayant débuté en 2003) dans le secteur du pétrole et du gaz (se reporter au chapitre sur la stratégie de développement sectoriel pour en savoir plus sur la question). Le gouvernement fédéral récupère ainsi environ 1,75 milliard de dollars par année qu'il peut affecter à l'élaboration d'une stratégie de développement à valeur ajoutée. L'application de taux d'imposition différents pour les sociétés de certains secteurs a souvent fait partie de la politique

fiscale fédérale dans le passé, et était motivée par le désir de stimuler certains secteurs (comme l'industrie secondaire de la fabrication et de la transformation) ou d'en taxer d'autres (comme le secteur de l'énergie ou des finances).

Un régime fiscal écologique

Tout en rendant notre régime fiscal plus équitable, l'ABF le rend plus écologique de manière à faire droit à nos engagements du Protocole de Kyoto de réduire nos émissions de GES et de cesser de prendre l'atmosphère pour un dépotier gratuit. Les mesures que nous proposons enverront de meilleurs signaux aux consommateurs et aux entrepreneurs pour qu'ils fassent ce qu'il faut, bien que l'ABF veille aussi à ce que ceux qui font le moins de dommage ne soient pas pénalisés. Le fardeau doit être porté de façon équitable.

Taxe sur le carbone appliquée aux émetteurs non industriels à 30 \$ la tonne de CO₂

L'ABFG propose une taxe initiale de 30 \$ la tonne de CO₂ émise, conformément aux recommandations de la Coalition du budget vert pour 2008. Comme dans l'ABF de l'année dernière, cela implique un régime hybride : une taxe sur le carbone au taux de 30 \$ la tonne de CO₂ pour la plupart des sources d'émission (notamment le transport, les résidences, les commerces) qui ne seraient pas couvertes par un permis d'émission et un système d'échange, et un système de permis d'émission et d'échange pour les grands émetteurs finaux de gaz à effet de serre (voir plus loin).

Une taxe sur le carbone appliquée à ce taux au combustible utilisé par la plupart des moyens de transport routier et ferroviaire (à l'exclusion de l'aviation et de la marine internationale) et au combustible utilisé par les résidences, les commerces, les institutions, l'administration publique, la construction et l'agriculture assureraient des revenus légèrement supérieurs à 7 milliards de dollars par année, selon les chiffres d'émission

de 2005 et les chiffres de l'offre et de la demande de combustible de 2005.

Parallèlement à la taxe sur le carbone, des mesures complémentaires doivent être prises de manière à compenser les autres coûts, particulièrement pour les ménages à faible revenu et à revenu moyen, et, du point de vue des politiques environnementales, de manière à aider les ménages et les autres Canadiens à revenu peu élevé à réduire leurs émissions de carbone.

La taxe sur le carbone entrerait en vigueur le 1er juillet 2008. Après correction pour exercice, cette mesure assurera un revenu initial de 5,25 milliards de dollars en 2008–2009. Ce revenu sera recyclé dans le remboursement/crédit de la taxe verte (évaluée à 3,75 milliards de dollars en 2008–2009) et autres mesures de protection contre les changements climatiques.

On trouvera des précisions sur ce point au chapitre sur l'environnement.

Remboursement/crédit de la taxe verte

Une taxe sur le carbone, à l'instar des systèmes de permis d'émission qui fixent un prix pour le carbone, aura des répercussions proportionnellement plus importantes sur les ménages à faible revenu et à revenu moyen qui dépensent une plus grande part de leur revenu sur le combustible, les autres formes d'énergie et les biens et services à forte consommation d'énergie.

Pour compenser ces répercussions distributives adverses, l'ABF propose un remboursement de la taxe sur l'énergie verte : un crédit d'impôt remboursable qui compense entièrement les ménages à faible revenu et à revenu moyen pour les répercussions directes de la hausse des taxes sur le carbone. Cette mesure prendrait la forme d'un remboursement progressif de la taxe sur le modèle du crédit pour taxe sur les produits et services, mais pour un montant plus élevé qui rejoindrait aussi un plus grand nombre de ménages.

Le remboursement de la taxe sur l'énergie verte offrirait un remboursement après impôt de

300 \$ par adulte et de 150 \$ par enfant. Le plein remboursement serait versé à toutes les familles touchant jusqu'à 70 000 \$ de revenu. À partir de ce niveau, le remboursement serait l'objet d'une suppression régressive de au taux de 5 % du revenu supérieur à 70 000 \$.

On trouvera des précisions sur ce point au chapitre sur l'environnement.

Revenus du système de permis et d'échange

L'ABFG propose un système de permis d'émission et d'échange applicable à tous les grands émetteurs finaux de GES au Canada. Cette mesure assurera des revenus d'environ 1 milliard de dollars la première année, revenus qui auront une croissance rapide au rythme de la vente d'un

nombre grandissant de permis, lesquels ne seront plus accordés gratuitement.

L'ABFG fixe un plafond intérieur absolu de 350 mégatonnes à l'industrie lourde et aux grands émetteurs finaux, plafond régressant de 5 % par année pour s'établir à 200 mégatonnes en 2020. On trouvera des précisions sur ce point au chapitre sur l'environnement.

Notes

¹ Voir la récente étude de Marc Lee, *Eroding Tax Fairness: Tax incidence in Canada*, de 1990 à 2005.

² Voir Ruggeri et McMullin (2004) pour une bonne critique du concept du TEF1.

Assurer notre prospérité commune

Prospérité partagée : sécurité sociale et économique

Depuis des années, les Canadiens sont encouragés à ne rien ménager pour être parmi les meilleurs : faire des sacrifices, assurer la croissance de l'économie et faire en sorte que leur nation occupe une position concurrentielle favorable dans une économie mondialisée.

Les Canadiens ont répondu à l'appel, et leur économie compte maintenant parmi les plus importantes de la planète. Notre économie a plus que doublé depuis 1981, et les travailleurs canadiens ont contribué à cette croissance. Mais cette prospérité n'est pas partagée par tous les Canadiens, et notre gouvernement n'a pas su utiliser les surplus budgétaires pour investir dans la sécurité sociale et économique de la génération actuelle et des générations futures. Il n'est pas trop tard.

Le test, pour toute nation opulente, ne consiste pas à savoir à quel degré de dynamisme son économie peut atteindre ni à quel niveau de richesse ses ressortissants riches peuvent tendre. Le test consiste plutôt à savoir quel traitement elle réserve à ses citoyens les plus vulnérables — et si

ceux qui possèdent moins peuvent raisonnablement espérer faire mieux au cours de leur vie.

La pauvreté n'étant pas seulement une question de revenu mais d'abordabilité des besoins fondamentaux, nous proposons ici d'accroître de façon importante les investissements publics et sociaux qui contribueraient à créer une prospérité que tous aient en partage. Les mesures que nous proposons bénéficieront à la plupart des Canadiens, mais elles apporteront davantage de mieux-être aux familles qui occupent le dernier rang de l'échelle des revenus — dont la plupart sont des familles de travailleurs à faible revenu.

Une prospérité partagée se traduit par des services abordables de garde et d'apprentissage des jeunes enfants, élément essentiel à la capacité des familles canadiennes d'avoir des emplois rémunérés, des logements et une éducation post-secondaire abordables, un programme national d'assurance-médicaments et le développement du transport en commun. Il s'agit là de programmes qui bénéficient à toutes les familles canadiennes, qu'elles soient riches, qu'elles touchent un revenu moyen, qu'elles comptent parmi les plus vulnérables. C'est pourquoi elles bénéficient du soutien de la majorité des Canadiens et c'est pourquoi

l'ABF de cette année les inscrit au premier rang des investissements publics.

L'écart grandissant entre les riches et les pauvres atteint des niveaux extrêmes dans le cas des Premières nations. Cette distance économique entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités du Canada et entre les citoyens des Premières nations et les autres citoyens du Canada résulte du traitement inégal en droit et en fait, ainsi que du refus de reconnaître et de faire appliquer les droits ancestraux ou issus de traités. Cette injustice structurelle doit être corrigée si le Canada veut donner suite aux questions soulevées dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral.

Du point de vue du revenu, plusieurs avenues s'offrent à notre gouvernement fédéral pour assurer d'ores et déjà le mieux-être économique des Canadiens à faible revenu. Notre Parlement fédéral peut et doit tenir sa vieille promesse d'éliminer la pauvreté chez les enfants de cette nation opulente. L'ABFG de cette année nous montre comment nous attaquer à la pauvreté

et à l'inégalité des revenus de façon équilibrée, mesurée, en améliorant les soutiens du revenu qui ont fait leurs preuves, notamment la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et en améliorant les programmes qui sont sensés être offerts aux Canadiens quand ils font face à des temps difficiles, notamment le régime d'assurance-emploi du Canada.

L'ABFG de cette année propose de fermer l'écart croissant entre les riches et le reste des Canadiens en augmentant l'impôt sur le revenu de ceux qui occupent le haut de l'échelle et à faire des gains en capital une forme de revenu imposable. Les Canadiens qui occupent le sommet de l'échelle des revenus paient moins d'impôt, comparativement à tous les autres groupes de revenu, qu'en 1990, et le régime fiscal dans son ensemble pèse aussi lourd sur les pauvres que les riches. Cette situation pernicieuse doit être redressée dans l'intérêt de la justice économique. Il s'agit aussi de la façon la plus viable d'investir dans la génération actuelle et d'assurer l'avenir des générations qui nous suivront.

1.1 Peuples autochtones

La Constitution du Canada reconnaît spécialement les droits ancestraux inhérents ou issus de traités des Inuits, des Premières nations et des Métis. En outre, certains défis uniques découlent de la relation historique entre les peuples autochtones, leurs gouvernements et leurs citoyens non autochtones. Pour ces raisons, des considérations particulières et des programmes spécifiques doivent s'appliquer aux défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones.

Le présent chapitre comprend deux parties : la première aborde les questions qui sont du ressort des gouvernements des Premières nations, la seconde traite des sujets qui ressortent aux responsabilités constitutionnelles des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Premières nations

L'écart croissant entre les riches et les pauvres atteint un point extrême pour les Premières nations, dont l'immense pauvreté a pour effet que les collectivités s'isolent de plus en plus de l'économie dominante pendant que les Canadiens non autochtones exploitent les ressources

des territoires des Premières nations et continuent de s'enrichir.

Cette distance économique entre, d'une part, les citoyens et les collectivités des Premières nations et, d'autre part, les citoyens et les collectivités canadiennes résulte d'un traitement inégal en droit et en fait de même que d'un refus de reconnaître et d'observer les droits ancestraux inhérents ou issus de traités. Cette inégalité structurelle doit être corrigée pour que le Canada réussisse à relever les défis soulevés dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral.

Dans une décision décevante à courte vue le gouvernement fédéral a choisi de renier l'engagement pris envers tous les peuples autochtones par le premier ministre du Canada et tous les ministres provinciaux envers les chefs autochtones dans l'entente de 2005 connue sous le nom d'Accord de Kelowna. Cet accord portait la promesse d'investir 5 milliards de dollars sur cinq ans pour entamer la lutte contre la pauvreté, corriger les inégalités fondamentales entre les Premières nations et les autres citoyens canadiens et atténuer l'insécurité fiscale des collectivités des Premières nations de tout le pays.

Les fonds mentionnés dans l'Accord de Kelowna devaient être investis sur une période de cinq ans allant de 2006 à 2011. Or, parce que le gouvernement du Canada n'a pas su donner suite à ses engagements pour les deux premières années de cet accord, la totalité des fonds qu'il était convenu d'engager sur cinq ans doivent être investis au cours des trois années qui restent. **L'ABFG alloue 4,2 milliards de dollars aux collectivités des Premières nations pour répondre aux besoins définis dans l'Accord de Kelowna.** Une autre allocation de 800 millions de dollars est prévue pour le soutien des Autochtones qui résident dans des centres urbains. Les 4,2 milliards de dollars seront investis dans le logement, la santé et l'éducation sur trois ans. Comme cet investissement est en vérité une stratégie de réduction des torts destinée à faire en sorte que les Premières nations puissent entreprendre une croissance économique réelle, l'engagement prévu pour cinq ans doit être conclu sur trois ans, à défaut de quoi la pauvreté s'approfondira et ses effets deviendront plus difficiles à éradiquer. Chaque année où ces investissements n'atteignent pas les collectivités est une autre année où un enfant est privé d'école, un parent est privé d'un emploi, une collectivité est privée de logements convenables et d'eau. Les répercussions cumulées — ou le prix de l'inaction — coûtent trop cher pour que le Canada se permette de ne pas agir maintenant.

Les Premières nations sont forcées de fonctionner avec beaucoup moins de ressources que les provinces et les territoires. Les chiffres officiels confirment que les Premières nations ont reçu environ 6 milliards de dollars du gouvernement fédéral en 2006–2007. Ce financement est prévu pour tous les services — des services que les autres Canadiens reçoivent des trois secteurs de compétences, notamment l'éducation primaire et secondaire (assurée par les gouvernements provinciaux), les routes et les infrastructures (assurées principalement par les administrations

municipales), et tous les services offerts par le gouvernement fédéral aux Canadiens.

Si l'on compare ce que le citoyen canadien moyen reçoit en programmes et en financement, on doit constater que le financement accordé aux gouvernements des Premières nations accuse un déficit considérable.¹ Depuis 1996, le gouvernement fédéral maintient un plafond arbitraire de 2 % sur l'augmentation des dépenses dans les services de base.² Cette augmentation annuelle de 2 % des budgets des Premières nations équivaut à moins du tiers de l'augmentation moyenne de 6,6 % dont bénéficieront la plupart des Canadiens dans le cadre des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux dans chacune des cinq prochaines années. Ce plafond de 2 % est presque égal au taux d'inflation moyen, mais les Premières nations affichent la croissance démographique la plus rapide au Canada, la population autochtone ayant augmenté de plus de 29 % depuis 1996.

Après correction pour l'inflation et la croissance démographique, le budget total du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a diminué de 3,5 % entre 1999 et 2004, et le financement des services de base comme l'éducation, le développement économique et social, les immobilisations et l'entretien ont diminué de près de 13 % durant la même période.³ La viabilité et l'équité des niveaux de financement a des répercussions importantes sur la capacité des gouvernements des Premières nations de fournir des services convenables à leurs citoyens. Elles sont en outre au cœur même de l'écart entre la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des collectivités non autochtones.

Comme résultat du plafond de 2 %, on estime que le manque à gagner cumulé pour 2007–2008 s'élève à 774 millions de dollars⁴. Si l'on ne fait rien, ce manque à gagner continuera de croître. **L'ABFG investira donc 829 millions de dollars dans les exercices 2008–09 et 2009–2010 afin d'éliminer le manque à gagner créé par le pla-**

fond de 2 % des 10 dernières années. L'ABFG élaborera une clause d'indexation appropriée de manière à faire en sorte que les investissements futurs suivent le taux d'inflation et la croissance démographique des Premières nations.

Le financement des systèmes de bien-être à l'enfance pour les Premières nations est un exemple particulier de l'inégalité qu'on peut observer en pratique. Par habitant, les enfants des Premières nations sont surreprésentés dans le système de bien-être à l'enfance, où ils sont à peu près 15 fois plus nombreux que les enfants non autochtones.⁵ À l'heure actuelle, 27 000 enfants des Premières nations sont confiés aux soins d'agences de protection de l'enfance partout au Canada. La principale explication de cette situation est que les enfants souffrent de négligence physique en raison de la pauvreté de leurs parents. Environ 38 % de ces enfants ont été exposés à des scènes de violence familiale, soit la forme de mauvais traitement corroboré qui conduit à un placement.

Malgré la gravité de la situation, les services d'aide à l'enfance sont financés à des taux inférieurs à ceux des services comparables assurés aux enfants non autochtones. Ce traitement inégal est maintenant l'objet de plaintes concernant les droits de la personne déposées par les Premières nations contre le gouvernement du Canada.

Les formules de financement actuelles ont pour effet de sous-financer gravement les services de soutien aux familles et qui leur permettraient de s'occuper de leurs enfants de façon sécuritaire dans leurs foyers et leurs collectivités. Résultat, la seule option possible est souvent le retrait des enfants de leurs foyers et de leurs collectivités, mais ce n'est pas la seule option. L'ABFG *affectera par conséquent 388 millions de dollars sur trois ans au soutien des familles des Premières nations de manière que celles-ci puissent s'occuper de leurs enfants en toute sécurité dans leurs foyers et leurs collectivités.*

Il ne faut pas rater l'occasion d'augmenter le rôle des Premières nations dans l'économie ca-

nadienne. Le Canada est confronté à un problème de remplacement de la population active qui pourrait être atténué considérablement grâce à l'aide apportée aux travailleurs des Premières nations pour que ces derniers puissent participer à l'économie au même titre que les autres citoyens. Par ailleurs, le climat d'incertitude qui entoure les investissements dans le développement des ressources en raison des litiges relatifs aux droits territoriaux des Premières nations pourrait être éliminée par des ententes convenables de partage des revenus des ressources. Il est possible de minimiser les coûts de la santé et des services sociaux en aidant les Premières nations à sortir de la pauvreté. Les grandes perspectives économiques du Canada seront améliorées grâce à un investissement équitable pour les collectivités des Premières nations qui équivaut à celui dont bénéficie le reste du pays.

Les investissements dans la formation professionnelle et les programmes d'emploi au sein du groupe démographique le plus jeune et qui connaît la croissance la plus rapide au Canada pourront réduire tout à la fois le chômage, la pauvreté et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dont souffre le Canada. À mesure que vieillit la population du Canada une stratégie intégrée de renouvellement de la main-d'œuvre sera une solution efficace et efficiente pour le bénéfice mutuel des citoyens des Premières nations et de l'économie canadienne.

Le gouvernement du Canada doit s'engager à collaborer avec les Premières nations pour éliminer le cycle de dépendance et leur assurer un meilleur accès à la formation, au perfectionnement des compétences et au développement économique. Il faudra de nouvelles ressources et de nouveaux mécanismes pour y parvenir. Il faudra promouvoir et maintenir les liens importants entre l'aide sociale, l'emploi et la formation ainsi que les initiatives sur le marché du travail. Il faudra établir un lien plus solide entre le programme de Sécurité du revenu d'AINC et l'Entente de développement des ressources hu-

maines autochtones (EDRHA) du programme de RHDSO et il faudra nous engager à conclure des ententes justes et équitables de partage des revenus des ressources.

L'ABFG effectuera un investissement initial de 120 millions de dollars sur trois ans pour commencer la résolution de ces questions essentielles.

L'ABFG alloue 342 millions de dollars sur les trois prochaines années pour soutenir la participation des Premières nations dans la prise de décision environnementale et faire en sorte que les collectivités des Premières nations s'attaquent et s'adaptent aux enjeux liés aux changements climatiques. L'amélioration de la capacité des Premières nations d'assurer l'intendance environnementale et d'améliorer l'accès aux richesses naturelles comporte des avantages clés : de meilleures normes environnementales et une meilleure application des lois, de nouvelles sources de revenu découlant d'un développement durable contribuant à la résilience des Premières nations et à leur autonomie. Ces innovations auraient pour effet de contribuer à un environnement plus propre, à une meilleure santé et à une plus grande productivité à long terme.

Bien que le coût des investissements dans les peuples autochtones soit élevé, soit environ 6 milliards de dollars sur trois ans, il faut garder à l'esprit deux données comparables. Premièrement, on prévoyait que le surplus fédéral pour cette année seulement (avant les changements annoncés par le ministre des Finances en octobre) s'élèverait à 14 milliards de dollars, soit plus du double des investissements recommandés sur trois ans. Les investissements proposés par l'ABFG doivent également être mis dans le contexte d'un passif public éventuel de plus de 15 milliards de dollars. Ce passif éventuel est le montant estimé de la dette publique si toutes les revendications des Premières nations sont réglées devant les tribunaux.

Nous devons aussi tenir compte de ce qu'il nous en coûterait de ne rien faire. D'après les chif-

fres de la CRPA, les occasions ratées sur le plan économique, le gaspillage du potentiel de main-d'œuvre, la réduction de la santé économique et l'escalade des coûts de la santé et des services sociaux dans le contexte actuel s'élèveraient à plus de 12 milliards de dollars par année.⁶

Les Autochtones vivant dans des centres urbains

La population autochtone hors réserve du Canada présente un large éventail de caractéristiques et de circonstances. Certains segments de la population autochtone urbaine font des progrès solides quant aux indicateurs clés du bien-être social et économique. Toutefois, dans son ensemble, cette population continue de faire face à des situations socioéconomiques bien inférieures à celles de la moyenne de la population du Canada dans des domaines essentiels, notamment l'éducation, l'emploi, le revenu et la santé. Près de la moitié de tous les enfants autochtones des centres urbains vivent dans des familles monoparentales et l'âge médian de la population autochtone est bien inférieur à l'âge médian de la population non autochtone.

L'ABFG reconnaît les défis exceptionnels que doivent relever les peuples autochtones, surtout ceux qui vivent hors réserve dans une grande ville. Une mesure clé qui permettrait de commencer à s'attaquer à ces défis serait de respecter l'entente signée à la rencontre des premiers ministres sur les questions autochtones en novembre 2005 à Kelowna et de s'engager à fournir un financement initial minimum de 800 millions de dollars sur trois ans.

Par ailleurs, plusieurs chapitres du présent document (Garde et apprentissage des jeunes enfants, Logement et quartiers, Soins de santé, Restructuration industrielle et développement sectoriel, etc.) proposent des mesures pour procéder à une action à l'égard des questions abordées ici.

La viabilité à long terme des Centres d'amitié — qui constituent une partie de

l'infrastructure sociale axée de façon exceptionnelle sur les besoins et les aspirations des peuples autochtones des centres urbains — exige des niveaux de financement plus élevés qu'il y a une décennie. Alors que la population autochtone urbaine a plus que doublé dans certaines villes depuis une dizaine d'années, le financement de Patrimoine canadien en guise de soutien aux activités de base des Centres d'amitié n'a pas changé. Pour protéger l'investissement du gouvernement fédéral et assurer la viabilité à long terme de ces institutions, les niveaux de financement doivent être examinés dans le contexte des réalités actuelles.

Les peuples autochtones des centres urbains font face à des défis différents selon les collectivités particulières auxquelles ils appartiennent (entre autres choses). Il n'existe pas de solution unique applicable à tous les peuples autochtones. C'est pourquoi l'ABF alloue plus de 90 millions de dollars sur trois ans (25 millions de dollars en 2008–2009, 30 millions de dollars en 2009–2010, 35 millions de dollars in 2010–2011) aux peuples autochtones des centres urbains. Ce financement sera réparti par les organisations communautaires de manière à répondre aux besoins locaux des peuples autochtones, de même que de manière à établir et à développer des liens entre le développement communautaire, les centres culturels et les stratégies d'emploi.

Pour aider de façon appropriée les Centres d'amitié et faire en sorte qu'ils continuent leur travail vital et viable, l'ABF investira une somme supplémentaire de 32 millions de dollars sur trois ans dans les programmes et les infrastructures.

Notes

1 Assemblée des Premières Nations, Financement fédéral des Premières nations : *The Facts, the Myths and the Way Forward*, novembre 2004.

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Autochtones

Le plan de réduction de la pauvreté décrit dans le présent chapitre a une incidence positive pour les femmes. En 2000, les femmes autochtones avaient un revenu médian de 12 300 \$, soit environ 5 000 \$ de moins que le revenu médian des femmes non autochtones, qui s'établissait à 17 300 \$. Le revenu médian des hommes autochtones était de 15 500 \$.⁷

Le revenu des femmes autochtones varie selon le lieu de résidence. En 2000, les femmes qui vivaient dans une réserve avaient le revenu médian le plus faible parmi les femmes autochtones, soit un peu moins de 11 000 \$, tandis que celles qui vivaient dans les régions urbaines avaient le revenu médian le plus élevé, s'établissant à près de 14 000 \$.⁸

Comme les femmes ont en général davantage recours aux services communautaires, investir de l'argent pour combler le manque à gagner découlant du plafond de 2 % et veiller à ce que cet investissement soit indexé selon l'inflation sont des mesures qui sont bienvenues et qui auront une incidence favorable sur la vie des femmes.

La politique de protection de l'enfance et d'aide aux familles et aux collectivités qui est décrite dans le présent chapitre est opportune et aura une incidence favorable sur la vie des femmes. En 2001, 19 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus étaient des mères seules, comparativement à 8 % des autres femmes au Canada.⁹

La conclusion d'ententes sur les revendications territoriales, le respect des traités et le partage des recettes de l'exploitation des ressources aura des répercussions favorables sur les femmes. Faire en sorte que les femmes soient équitablement représentées dans les processus de négociation et de prise de décisions renforcera l'égalité entre les sexes.

La majorité des femmes autochtones vivent hors réserve. L'investissement dans les centres d'amitié prévu sur trois ans par l'ABF est une initiative qui est bienvenue. En 2001, 30 % des femmes autochtones résidaient dans une ville de plus de 100 000 habitants, et 23 % vivaient dans d'autres régions urbaines.¹⁰

2 Alors que le budget d'AINC a augmenté à un taux global de plus de 2 %, cette augmentation découle d'obligations légales touchant des revendications particulières ou générales, les traités et les litiges. Les estimations d'AINC quant aux passifs éventuels découlant des litiges et des revendications étaient de 15,3 milliards de dollars au 31 mars 2005. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 9,1 milliards de dollars en 2001. Pour en savoir plus, voir http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/INAC-AINC/INAC-AINCd45_e.pdf).

3 Les données financières proviennent des rapports ministériels sur le rendement d'AINC et du Budget principal des dépenses du SCT. Les données démographiques proviennent des documents de recherche publiés par AINC. Les données sur l'inflation sont tirées de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada.

4 Le manque à gagner est l'écart entre le financement réel et le financement qui suit le rythme de l'inflation et la croissance démographique.

5 Blackstock, C., T. Prakash, J. Loxley, et F. Wien. (2005). *Wen:de — We are Coming to the Light of Day*. Ottawa: Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, p. 43.

6 Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones.

7 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

8 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

9 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

10 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

1.2 Apprentissage et garde des jeunes enfants

« La garde des enfants est le tremplin qui assure aux mères un accès égal à la population active. »

—**Rosalie Abella**

L'énoncé ci-dessus a été publié dans le rapport de la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi en 1984, et il conserve toute sa pertinence. En vérité, outre qu'il constitue une composante essentielle de l'atteinte éventuelle de l'égalité pour les femmes au sein de la population active, l'investissement dans les services de garde est la clé de la sécurité sociale et économique de *tous* les Canadiens. Des services de garde de qualité favorisent la santé des enfants et des familles, la vigueur et la capacité d'accueil des collectivités, de même que la productivité et le rendement de l'économie tout en valorisant l'égalité des femmes.

Pourtant, contre toute évidence, malgré les résultats positifs enregistrés par les services de garde des enfants pour les collectivités, les familles, l'économie et l'égalité, le Canada continue d'afficher un tableau peu reluisant en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants — particulièrement pour un pays riche. Le

Canada est au dernier rang de 14 pays de l'OCDE pour ce qui est dépenses dans les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et au dernier rang de 20 pays de l'OCDE pour ce qui est de l'accès des familles à ces programmes.¹ À l'extérieur du Québec, les places de garderie réglementées n'existent que pour moins de 20 % des enfants au Canada, et ce, malgré le fait que les trois quarts des femmes au travail au Canada aient de jeunes enfants.²

La recherche confirme ce que les familles savent déjà par expérience : les services de garde des enfants doivent —

- soutenir un développement sain chez les enfants ;
- correspondre aux normes publiques de qualité ;
- être publics ou communautaires et offrir un accès universel ;
- accorder la priorité aux besoins et aux programmes communautaires établis ;
- être soutenus par un financement de fonctionnement approprié.

Telles sont les approches de l'investissement public les plus susceptibles d'assurer un système universel et de qualité d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les services de garde sont une bonne chose pour les enfants et les familles du Canada. Cela est plus vrai que partout ailleurs pour les populations d'enfants autochtones. Il est généralement reconnu que les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, particulièrement dans les programmes conçus expressément pour les enfants autochtones, constituent une approche prometteuse du mieux-être des enfants et des familles autochtones participantes. Or de nombreux enfants autochtones n'ont pas accès à ces programmes, bien qu'il soit démontré qu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences positives à long terme sur la vie des enfants. De fait, en 2001, l'Enquête auprès des peuples autochtones a établi que moins de la moitié (46 %) des enfants autochtones de 0 à 6 ans vivant hors réserve ont passé du temps dans des services de garde et que seulement 16 % des enfants autochtones ont pris part à un programme d'apprentissage et de garde conçu expressément pour eux.

Bien que les bienfaits des services de garde pour le bien-être, la santé et la réussite scolaire des enfants soient largement reconnus, les récentes années se sont avérées décourageantes du point de vue de la création d'un système national de garde des enfants. Après tout le temps, l'énergie et les ressources engagés à négocier les ententes bilatérales de 2005 avec les provinces pour fournir un financement fédéral de 1.2 milliards par année garantie et dédié à la prestation de services de garde d'enfants, le gouvernement actuel a décidé d'annuler ces ententes et de les remplacer par l'Initiative sur les places en garderie, qui comportait une affectation à hauteur de 250 millions de dollars — soit une réduction de 950 millions de dollars — et des mesures d'incitation aux entreprises et aux organismes sans but lucratif à offrir des services de garde. Cette initiative a échoué, la plupart des entre-

prises étant au courant de la nature complexe de la prestation de services de garde et se montrant réticentes à utiliser ce financement.

Parallèlement à cette initiative, les conservateurs ont introduit une allocation imposable de 1 200 \$ par année par enfant de moins de 6 ans. Le soutien du revenu des familles est un objectif de politique publique valable, mais il serait mieux servi par la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Le soutien du revenu ne remplace pas un système de garde des enfants.

Les transferts directs en espèces aux familles introduits par le gouvernement fédéral actuel ne garantissent aucunement la qualité et l'abordabilité des services de garde auxquels les parents peuvent avoir accès. En fait, cette approche semble ouvrir la porte aux entreprises multinationales, dont la priorité est le profit et non la prestation de services, à prendre en charge les services communautaires existants au Canada. Déjà, une grande société étrangère ayant des liens en Australie a commencé à pressentir les services d'aide à l'enfance en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, et a fait des acquisitions dans ces deux dernières.

À cet égard et pour d'autres raisons, le Canada risque de répéter l'expérience australienne, où l'entreprise privée domine les services de garde et où l'augmentation du financement public ne s'est pas traduit par des programmes de qualité plus accessibles et plus abordables. Au contraire, les tarifs élevés, les lacunes des services et les préoccupations des citoyens quant à la qualité des services sont caractéristiques de l'expérience australienne.³ Entre-temps, les profits des entreprises ont grimpé en flèche. La leçon de l'Australie devrait servir de leçon aux Canadiens : plus que jamais, les services doivent être publics ou communautaires, et l'accès doit être universel.

Malgré les réductions du financement du gouvernement fédéral et le risque que présentent les sociétés étrangères, les Canadiens n'ont pas renoncé à un système national de services de garde. Lancé en 2006, la grande campagne pan-

canadienne Code bleu pour les services de garde continue son combat pour le système de services de garde que les Canadiens veulent et dont ils ont besoin. L'an dernier, la campagne a été consacrée au soutien du projet de loi fédéral C-303, *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, projet de loi émanant de la députée Denise Savoie (NPD). Cette loi établirait des critères et des conditions de financement des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de manière à en assurer la qualité, l'accessibilité, l'universalité et la responsabilité.

L'ABFG appuie le projet de loi C-303. La loi doit définir des normes et assurer l'admissibilité aux programmes d'apprentissage et de garde en fonction des principes de qualité et d'universalité. De plus, la loi doit préciser que la prestation des services de garde sera financée directement (et non par les usagers), et que la reddition de comptes en sera améliorée grâce à la production de rapports publics aux pouvoirs législatifs et à la définition de plans d'action provinciaux et territoriaux clairs comportant des échéanciers et des cibles.

Les services de garde à l'enfance exigent une source appropriée de financement fédéral, et les mesures législatives seront donc combinées à des investissements importants dans les services d'AGJE par le biais d'un transfert social dédié. Le plan à long terme élaboré par les défenseurs des services de garde à l'enfance recommande un financement atteignant 10 milliards de dollars en soutien annuel pour les services de garde d'enfants. Cet investissement représente moins de 1 % du PIB du Canada. Ce niveau de financement permettrait d'offrir à tous les enfants de moins de six ans au Canada d'avoir accès à des services de qualité, abordables, à temps partiel ou à plein temps, et il correspondrait aux recommandations minimales de nos homologues européens.

La recherche nous dit que l'investissement dans un réseau de services de garde à l'enfance de qualité et d'accès universel produit un ren-

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Apprentissage et garde des jeunes enfants

En 2004, 73 % des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans vivant à la maison faisaient partie de la population active occupée. En 2004, 65 % des femmes ayant des enfants de moins de 3 ans avaient un emploi.⁴

En 2004, près de 3 femmes au travail sur 4 ayant au moins un enfant de moins de 16 ans à la maison travaillaient à temps plein.⁵

En 2003, le taux de pauvreté se chiffrait à 48,9 % pour les mères seules, contre 20 % pour les pères seuls.⁶

dement économique de 2:1. Il est intéressant d'observer qu'une analyse du réseau québécois de services de garde permet de constater que 0,40 \$ de chaque 1 \$ investi retourne dans l'économie provinciale l'année suivante, principalement en raison de l'augmentation de l'impôt perçu par suite d'une plus grande participation à la population active. Cette analyse brosse un tableau économique convaincant, mais la même recherche indique aussi que l'augmentation de la participation à la population active découle largement de la plus grande capacité des femmes à jouer un rôle plus important dans leur propre sécurité et leur mieux-être économique.

Pour atteindre les buts à long terme des services de garde, l'ABF portera le financement annuel de l'AGJE à 5 milliards de dollars d'ici 2011-2012. À ce moment-là, tous les enfants de trois à cinq ans devraient avoir accès à des services de garde dans leur communauté. À partir de 2008-2009, l'élaboration du réseau exigera les transferts fédéraux dédiés ci-dessous aux provinces et aux territoires pour les services de garde à l'enfance :

1. pour confirmer les fonds déjà engagés en vertu de l'entente cadre multilatérale de 2003 sur l'AGJE (350 millions de dollars) et de l'Initiative sur les places en garderie (250 millions de dollars) :

Total 0,6 milliard
de dollars

2. pour fournir un transfert supplémentaire
de 1,1 milliard de dollars

Dépenses totales pour 2008 :
1,7 milliard de dollars

Le budget des services de garde à l'enfance de 1,7 milliard de dollars en 2008–2009 sera augmenté de 1,1 milliard de dollars par année pour atteindre 2,8 milliards de dollars en 2009–2010 et 3,9 milliards de dollars en 2010–2011, et enfin, 5 milliards de dollars en 2011–2012.

Notes

1 OCDE. Petite enfance, grands défis II — Éducation et structures d'accueil. Paris, France : OCDE, 2006.

2 Statistique Canada. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. 5e édition. Statistique Canada, 2006.

3 Code bleu pour les services de garde. Rétrospective australienne — Prospective canadienne. Octobre, 2007: Accès en ligne, 5 février 2008 (http://www.buildchildcare.ca/updir/buildchildcare/HindsightfromAustralia_ForesighttoCanada.pdf).

4 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

5 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

6 Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté, 2002 et 2003*, été 2006.

1.3 Villes et collectivités

Introduction

Les Canadiens sont les citoyens d'un même pays, mais nous vivons dans des milliers de collectivités différentes. La diversité et le partage entre les citoyens de ces collectivités et entre les collectivités elles-mêmes sont la source de notre richesse et de notre force en tant que nation.

Les points d'ancrage de nos collectivités sont les espaces publics que nous nous partageons : les écoles, les bibliothèques, les centres communautaires, les parcs, les grandes rues, les centres récréatifs, les terrains de jeu, les réseaux de transport en commun, les lieux du culte, les organisations, les lieux municipaux, les cours d'eau, les lieux sauvages, et même les lieux des médias virtuels.

C'est là nous partageons notre vie avec celle des autres, et ce sont ces lieux qui font notre force. Sans eux, nous n'avons pas de société : la somme que nous représentons est beaucoup plus grande que les parties que nous sommes. Telles sont les fondations sur lesquelles nous devons construire.

Les Canadiens ont le privilège de vivre dans un pays magnifique offrant d'immenses richesses naturelles. Cela nous a permis de construire

une société et des collectivités qui font l'envie de nombreux citoyens étrangers. Mais, pour cause de développement inconsidéré, nous gaspillons de plus en plus notre richesse et dilapidons nos ressources.

Pour que nos collectivités grandissent et soient prospères, il nous faut davantage d'espaces publics et communautaires, pas de plus de parcs de stationnement ou de centres commerciaux. Et surtout, toutes nos collectivités doivent être saines et ouvertes à tous.

Si nous pratiquons l'exclusion à l'endroit de certains membres de notre société, nous sommes tous perdants. Ceux qui sont exclus se voient refuser la possibilité de vivre pleinement leur existence, et c'est tout le monde qui est privé de leur contribution. Malheureusement, le sous-investissement, les inégalités grandissantes et la privatisation croissante ont affaibli nos espaces publics et les ont rendus de plus en plus inaccessibles. Et la situation s'aggrave :

- Le déficit des infrastructures municipales est de plus de 120 milliards de dollars.
- L'écart entre les riches et les pauvres a grandi.

- Le salaire réel de la plupart des travailleurs n'a pratiquement pas augmenté depuis 20 ans.
- Les profits des entreprises ont bondi à des niveaux record de plus en plus élevés.
- La disparité du revenu entre les collectivités est croissante.

Les statistiques ne disent pas l'histoire complète. Les ponts s'écroulent, les édifices communautaires s'effondrent, les familles ploient sous le fardeau du travail, les communautés se referment en ghettos, telle est la réalité.

Les réductions opérées dans les programmes sociaux, combinées à la privatisation et à la déréglementation, ont contribué à ces problèmes et continuent d'empêcher les collectivités d'atteindre leur potentiel. Dans bien des régions rurales du Canada, les collectivités et les économies locales souffrent. Nous avons heureusement une mine de personnes compétentes et passionnées qui travaillent fort au sein de leurs collectivités. Ces personnes ont déjà aidé partout au Canada à faire échec au marasme en proposant des politiques et des programmes qui donnent la priorité

aux collectivités locales et à leur mieux-être économique. Or ces efforts de reconstruction et de revitalisation ont besoin du soutien du gouvernement fédéral.

Il faut commencer au niveau des collectivités, soutenues par une nouvelle vision nationale et un leadership positif. La nouvelle approche devrait s'accompagner d'une approche du développement économique communautaire qui tienne compte et s'inspire des forces des collectivités.

Il nous faudra pour cela acquérir une vision coordonnée et disposer d'un ensemble d'outils et de composantes de base pour reconstruire et renforcer nos collectivités. Quelques-unes des étapes à suivre en l'occurrence sont présentées ci-dessous :

Ministère des collectivités

Le gouvernement fédéral a des ministères pour la santé, les industries, le transport, les finances, l'agriculture, les ressources naturelles et autres domaines d'activité, mais nous n'avons aucun ministère des collectivités et des villes — qui

TABLEAU 6 Stratégie pour les villes et communautés

Vision	Outils	Composantes de base
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ministère des collectivités comprenant</i> : programmes communautaires et d'infrastructure et recherche, organismes de développement régional ; secrétariat des collectivités rurales, SCHL, programmes de logement et des sans-abri, initiative d'économie sociale, responsabilité du changement de climat et du travail d'adaptation coopératif et communautaire. • <i>Stratégie nationale pour les collectivités</i> : implique une approche participative et inclusive, coordonne le travail des équipes interministérielles et met l'accent sur le travail de vulgarisation, le développement durable et le renforcement des capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au développement des collectivités et nouveaux programmes de développement économique communautaire. • Bureau des biens publics : mandat de collaborer avec les collectivités en vue de maximiser les avantages des programmes et des biens publics. • Responsabilité et propriété des immeubles, terrains et autres biens du gouvernement fédéral. • Stratégie des approvisionnements en vue du développement local. • Incitatifs fiscaux aux investissements dans le développement économique des collectivités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un fonds communautaire financé par un transfert équivalent à un point de TPS. • Supplément au transport en commun vert. • Fonds de sociétés de développement économique des collectivités, y compris les SRQ, les SDC et les SDE. • Fonds de développement économique régional. • Fonds de la taxe sur l'essence. • Fonds d'infrastructure publique. • Fonds immobilier d'accès au logement à prix abordable et de la SCHL.

occupent une place aussi centrale pour notre qualité de vie.

Les programmes fédéraux qui s'intéressent aux collectivités sont répartis entre de nombreux ministères et organismes différents, ce qui crée une approche éparpillée et inefficace, sujette à l'ingérence politique locale et au népotisme. Il nous faut une approche cohérente, globale et efficace qui soit transparente, réceptive et responsable.

L'ABFG établira un ministère fédéral des Collectivités dirigé par un ministre de premier plan. Ce ministère sera chargé d'administrer une série de programmes et de réformes visant à : 1) réinvestir dans l'infrastructure publique et les espaces communautaires et les renouveler ; 2) soutenir et promouvoir une stratégie de développement économique des collectivités de manière à offrir aux collectivités marginalisées les ressources et les outils nécessaires pour faire échec aux inégalités régionales croissantes.

Elle mettra au point une Stratégie nationale pour les collectivités et coordonnera les initiatives fédérales en matière d'urbanisme dans les collectivités canadiennes, y compris le financement de l'infrastructure. Elle proposera aussi aux collectivités canadiennes un guichet unique d'accès au gouvernement fédéral sur les enjeux municipaux et communautaires et facilitera l'échange des pratiques exemplaires locales.

Stratégie nationale pour les collectivités

Certes, il n'existe pas de solution unique pour relever tous les défis auxquels doivent faire face les collectivités canadiennes, mais il nous faut nous doter d'une vision nationale qui énonce l'importance et la vigueur de nos collectivités et de nos économies locales. Cette stratégie définira un plan stratégique et des soutiens pour mettre à la disposition des collectivités et des économies locales les moyens nécessaires à leur réussite et proposer une orientation à tous les ministères. La Stratégie nationale pour les collectivités sera

Qu'est-ce que le développement économique des collectivités ?

Le développement économique des collectivités (DEC) est une intervention sur le plan local destinée à créer des possibilités économiques et améliorer les conditions sociales et environnementales des collectivités. Il tient compte du fait que le développement durable exige une approche intégrée à des problèmes communautaires complexes. Les priorités stratégiques pour une collectivité doivent comprendre un changement économique structurel, assurer la propriété locale des ressources, privilégier le développement social, l'intendance environnementale, le développement du marché du travail et l'accès au capital.

Le DEC encourage les membres à prendre leurs quartiers en charge grâce à un renouvellement systématique conçu et dirigé localement. Le DEC est le complément d'un réseau solide de programmes sociaux et nécessite un organisme public centralisé qui finance, soutient et coordonne l'intégration du DEC aux divers ministères et agit comme responsable du secteur de DEC. Grâce à un investissement public renouvelé et restauré dans l'infrastructure publique et les programmes sociaux, le DEC pourrait présenter des solutions à l'inégalité et à la pauvreté croissantes des régions ciblées.

Les entreprises sociales sont de petites entreprises formées pour un projet social, la formation et l'emploi des jeunes à risque étant le premier objectif. L'entreprise sociale est un outil précieux pour combattre l'exclusion sociale et redonner confiance aux personnes marginalisées. Les profits de l'entreprise sont généralement réinvestis dans des services et des programmes complémentaires de leurs objectifs sociaux et communautaires.

d'intervenants, notamment les citoyens, les municipalités, les travailleurs, les syndicats, les organismes de service social, les organisations de la société civile et les entreprises.

Bureau des actifs publics

Le gouvernement fédéral possède un nombre important d'actifs immobiliers dans les collectivités de tout le Canada. Certains actifs publics importants ne doivent pas être privatisés, comme le fait le gouvernement actuel par la vente de tels actifs, les partenariats public-privé (PPP), la sous-traitance et d'autres formes de privatisation.

La privatisation et les PPP coûtent beaucoup plus cher aux citoyens, diminuent la portée de la reddition de comptes, accroissent les risques et limitent gravement la capacité d'utiliser ces actifs dans les meilleurs intérêts de la collectivité locale.

Le nouveau ministère des Collectivités mettra sur pied un Bureau des actifs publics qui collaborera avec les collectivités pour maximiser les avantages des programmes et des actifs publics et déterminer les besoins des collectivités.

La conservation de la propriété des actifs immobiliers est la clé de cette initiative, car elle confère au gouvernement fédéral un outil de première importance pour promouvoir un changement positif au sein des collectivités de tout le Canada.

Marchés publics

Le ministère des Collectivités adoptera une stratégie fédérale d'approvisionnement faisant la promotion des principes de déontologie en matière d'approvisionnement fondés sur des principes comptables qui tiennent compte des coûts et avantages environnementaux et économiques des décisions en l'occurrence. Cette politique sera structurée d'une manière semblable à celle de la « Politique d'achats écologiques » du gouvernement fédéral et suivra le modèle d'autres initiatives réussies comme l'initiative d'approvisionnement du gouvernement du Manitoba concernant les marchés réservés aux Autochtones et les politiques d'approvisionnement auprès des entreprises sociales des villes de Vancouver, Toronto et Calgary.

Programmes de développement économique communautaire

L'ABFG 2008 restaurera le financement de l'Initiative d'économie sociale et fournira un financement du programme pendant trois ans. L'Initiative d'économie sociale était un programme de 132 millions de dollars créé par l'ancien gouvernement à titre de « versement initial » de soutien à ce secteur. Les programmes de DEC suivants seront financés par la restauration de ce programme :

Sociétés de renouvellement des quartiers et de Sociétés de développement communautaire

L'ABFG collaborera avec les autres secteurs de compétences à l'établissement et au soutien d'un réseau national de Sociétés de renouvellement des quartiers (SRQ) et de Sociétés de développement communautaire (SDC). Il s'agira d'organismes communautaires sans but lucratif qui agiront à titre d'organismes centraux de coordination des projets visant à promouvoir la stabilité, le renforcement de la capacité, le développement économique et le mieux-être. Les SRQ devront faire en sorte que les projets soient conformes aux plans de quartier élaborés par les intervenants communautaires et fournir des ressources aux partenaires communautaires. Les SDC seront généralement plus axées sur la création d'emploi et le développement des actifs pour les membres des collectivités.

Le réseau des SDC et des SRQ répartira les subventions fédérales aux recherches et aux projets de renforcement de la capacité visant une collectivité de DEC, les SDC et les SRQ ayant toute la latitude nécessaire pour affecter les fonds dans leurs champs de compétence respectifs.

Dans ce cadre, l'ABF investira des fonds du programme d'initiatives communautaires de réduction de la pauvreté menées par des organismes de DEC pour faire échec au désavantage social et économique des régions rurales, nordiques, des établissements autochtones et urbains.

Sociétés de développement de l'emploi

L'ABFG réaffectera les fonds existants aux organismes de développement de l'emploi et orientera particulièrement ce financement sur les programmes qui favorisent le développement holistique des personnes sans emploi et marginalisées afin d'améliorer leurs chances d'entrer dans la population active et d'y demeurer. Les critères actuels de financement sont souvent axés étroitement sur les compétences spécialisées, même si l'expérience démontre qu'un soutien plus large — notamment aux connaissances de base, au placement, au placement des anciens détenus, à la garde des enfants et au transport — est le plus efficace.

Fiducie d'entreprise sociale

L'ABFG créera un fonds de capital patient à long terme spécialisé dans le financement d'entreprises communautaires sans but lucratif dans tout le Canada.

Ce fonds servira à susciter d'autres investissements auprès des fondations et d'autres investisseurs institutionnels. Ce fonds s'accompagnera d'une infrastructure et de mesures destinés à promouvoir la responsabilité, l'apprentissage, le développement d'entreprise, l'assistance consécutive à l'obtention d'un prêt et les communications. Cette formule a fait ses preuves auprès des entreprises sociales en croissance et des jeunes entreprises viables, pour lesquelles on n'enregistre qu'un très faible de taux de pertes sur prêts.

Coopératives

L'ABFG accroîtra le soutien de l'Initiative de développement coopératif, particulièrement dans le secteur de la formation coopérative comme moyen de combattre le repli économique des collectivités marginalisées.

Un des objectifs fondamentaux du DEC consiste à promouvoir une économie plus démocratique grâce à une répartition plus équitable des actifs économiques. Les coopératives de travailleurs, de consommateurs et de producteurs

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Villes et collectivités

L'investissement dans la collectivité et l'infrastructure est avantageux pour les femmes. Il est essentiel de soumettre à une analyse des sexospécificités toutes les propositions de développement communautaire, y compris les stratégies de développement économique, les initiatives locales de réduction de la pauvreté et les corporations de développement de l'emploi.

Par rapport aux hommes, les femmes font en général davantage appel aux services communautaires et au transport en commun. En 2001, 2,4 millions de femmes disposaient d'un faible revenu; elles devraient profiter considérablement d'un investissement public dans les collectivités. En 2003, le taux de pauvreté des mères seules se chiffrait à 48,9 %.

Selon le Recensement de 2001, 835 200 femmes ont déclaré qu'elles utilisaient le transport en commun, contre 571 400 hommes. Ces femmes constituaient 13 % de la population active occupée féminine qui voyageait pour se rendre au travail, alors que les usagers masculins représentaient 8 % des hommes occupés qui voyageaient pour se rendre au travail.

favorisent la propriété communautaire des actifs économiques et sont un outil précieux de la lutte contre le repli économique et la fuite de capitaux.

Relance du financement des infrastructures

Le gouvernement conservateur a maintenu le financement des programmes d'infrastructures, mais a détourné l'objectif de croissance durable pour promouvoir la privatisation, le commerce et les échanges. L'ABFG mettra les fonds publics au service des besoins des citoyens et des collectivités d'abord.

Voici quelles seront les principales initiatives à cet égard :

Création d'un fonds des collectivités

L'ABFG transférera l'équivalent de 1 % de la taxe sur les produits et services (environ 6 milliards de dollars par année) aux collectivités de tout le Canada pour des projets d'infrastructures publiques et des projets à faible consommation d'énergie pour la construction d'écoles et d'hôpitaux, le transport en commun, le traitement des eaux et l'évacuation des eaux usées et autres infrastructures communautaires. Cette mesure renversera la réduction de la TPS et sera mise en vigueur en juillet 2008. Le fonds fournira les investissements nécessaires pour éliminer le déficit des infrastructures publiques municipales,

aider les collectivités à relever le défi des changements climatiques et contribuer à créer une économie verte pour le XXI^e siècle.

Supplément pour le transport en commun vert

L'investissement dans le transport en commun est un mécanisme efficace de réduction des émissions de gaz à effet de serre et doit être une priorité. L'ABFG utilisera une partie de la taxe sur les combustibles fossiles (*voir le chapitre sur l'environnement*) pour affecter une somme de 2,4 milliard de dollars sur trois ans à l'amélioration des infrastructures du transport en commun et le rendre plus abordable pour tous.

1.4 Égalité des femmes

Dans le cadre de son processus budgétaire, le Canada doit procéder à des analyses complètes, rigoureuses et responsables des sexospécificités. C'est pourquoi l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2008 comprend une analyse des sexospécificités pour tous les chapitres du budget.

Un exercice de budgétisation non sexiste vise à supprimer les iniquités qui persistent entre les hommes et les femmes en intégrant des analyses comparatives dans le processus d'élaboration des politiques macro-économiques et micro-économiques.

En 2005, le Programme d'action de Beijing a demandé à tous les signataires, dont le Canada, d'évaluer la mesure dans laquelle les femmes profitaient des dépenses publiques et d'ajuster celles-ci de façon proactive afin de combler les inégalités entre les sexes. Le Canada soutient activement les initiatives de budgétisation non sexiste partout dans le monde par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international. Cependant, on n'observe qu'un très faible engagement dans ce domaine au Canada, à l'échelon tant provincial que fédéral.

Selon une analyse des sexospécificités des budgets fédéraux de 1995 à 2005 qui a été menée par l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI), la politique sociale canadienne est de plus en plus assujettie à la politique fiscale, ce qui entraîne l'effritement des programmes sociaux et l'érosion de la sécurité sociale et économique pour la plupart des femmes¹.

Il s'agit d'une situation particulièrement préoccupante puisque la majorité des salariés à faible revenu sont des femmes qui doivent davantage compter sur des programmes sociaux viables et fiables. En outre, les salariés à faible revenu ne peuvent pas profiter de mesures fiscales telles que des crédits d'impôt non remboursables parce que leur revenu est souvent trop bas pour qu'ils aient des impôts à payer. En 2004, 39 % des femmes ayant produit une déclaration de revenu n'ont pas payé d'impôt parce que leur revenu était trop faible.

Pour mettre en œuvre une initiative de budgétisation non sexiste, il est impératif d'accroître la capacité de Condition féminine Canada (CFC), organisme fédéral responsable de l'égalité des sexes. L'ABFG porte le budget de celui-ci à 50 millions de dollars afin qu'il puisse assumer ses frais

de fonctionnement (incluant le personnel et la réouverture des bureaux régionaux de CFC), donner aux fonctionnaires de tous les ministères et organismes fédéraux une formation améliorée sur l'application d'analyses des sexospécificités et accroître le financement de son Programme de promotion de la femme, qui verse des subventions et des contributions financières à des organisations non gouvernementales.

Pour qu'une analyse des sexospécificités soit possible, il faut que toutes les données statistiques recueillies au Canada soient désagrégées selon le sexe. Tous les ministères fédéraux, et particulièrement le ministère des Finances, le Bureau du Conseil privé et le Conseil du Trésor, doivent jouer un rôle de chef de file en soumettant à une analyse comparative entre les sexes l'incidence des mesures fiscales et des dépenses prévues dans le budget fédéral.

Pour faciliter cette approche, l'ABF investit 10 millions de dollars dans la création d'un fonds d'amélioration de l'égalité entre les sexes (qui sera géré par le Conseil du Trésor). Ce fonds servira exclusivement à soutenir les ministères fédéraux et les organisations non gouvernementales qui doivent engager des dépenses de fonctionnement associées à la réalisation d'une analyse des sexospécificités (comme pour l'embauche du personnel approprié et le soutien administratif).

La moitié de ces 10 millions de dollars sera réservée aux ministères, alors que l'autre moitié

sera versée à des organisations non gouvernementales chargées d'effectuer (de façon indépendante) des analyses des sexospécificités des politiques et programmes fédéraux. Ce fonds est conforme aux recommandations du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes ayant été mandaté par le gouvernement fédéral, qui a présenté son rapport à la fin de 2004².

Enfin, pour garantir que le Canada respecte entièrement ses engagements en matière d'égalité conformément aux lois nationales et internationales, l'ABF prévoit des fonds pour nommer un commissaire à l'égalité entre les sexes (sur le modèle du commissaire à l'environnement) au sein du Bureau du vérificateur général. D'après les coûts associés au commissaire à l'environnement, cette initiative nécessiterait un investissement annuel de 3 millions de dollars³.

Notes

¹ Yalnizyan, *L'engagement du Canada envers l'égalité : Une analyse des sexospécificités des dix derniers budgets fédéraux* (1995–2004), 2005.

² http://www.cfc-swc.gc.ca/resources/panel/report/index_f.html

³ http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/o7o8/oag-bvg/oag-bvg03_f.asp

1.5 Soins de santé

Dans son dernier discours du Trône, le gouvernement conservateur ne s'est aucunement engagé à améliorer ou à maintenir la prestation des soins de santé. On n'y retrouve même pas l'expression *assurance-maladie*. Mais le premier ministre Harper a promis de faire adopter « une loi fixant des limites officielles à l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser relativement aux nouveaux programmes à frais partagés dans les domaines de compétences exclusives des provinces. » Combinée aux autres actions et inactions de ce gouvernement, une telle loi pourrait avoir pour effet de compromettre gravement les régimes d'assurance-maladie.

L'exemple le plus frappant de cette « inaction » est le silence qui entoure l'accélération des pénuries de personnel des soins de santé et l'augmentation des prix des médicaments. Ces deux questions menacent de miner l'assurance-maladie : les pénuries de personnel alimentent la tentation d'instaurer un système de soins de santé à deux vitesses, et les dépenses en médicaments d'ordonnance ne cessent de faire grimper les coûts. Pour le gouvernement fédéral, la question n'est pourtant pas seulement de dépenser davantage, mais de mieux gérer ce que nous avons.

Tous les partis politiques fédéraux ont déclarés appuyer la Loi canadienne sur la santé et ses principes de base. Pourtant, la privatisation du régime gagne du terrain, et les récents gouvernements fédéraux ont choisi de ne pas appliquer les principes de la Loi canadienne sur la santé ou destinent l'assurance-maladie à faire face à de nouveaux défis. Or les gouvernements peuvent renverser ces tendances inquiétantes qui, autrement, auront des effets dévastateurs sur la santé et la sécurité des gens.

Le programme d'assurance-maladie n'a pas été conçu de façon à cibler tantôt un sexe, tantôt l'autre, mais un régime bien rodé est peut-être de façon disproportionnée plus avantageux pour les femmes. En raison de leurs rôles dans la reproduction et de leur incidence plus élevée de maladies chroniques, les femmes sont les grandes utilisatrices des services de santé. Et parce que 43 % de tous les enfants des familles à faible revenu vivent dans une famille monoparentale¹, il est essentiel de fournir des soins de santé universels, accessibles et de qualité, et il en va de même des régimes d'assurance-médicaments. L'augmentation des taux de maladies chroniques dans l'ensemble de la population et les pénuries permanentes

de lits d'hôpital ont pour effet de confier une plus grande part des soins non rémunérés aux femmes. Ces « emplois » nécessaires et souvent non négociables constituent souvent une entrave à la participation à la population active et placent de nombreuses femmes et leurs familles dans une situation financière précaire. Quand les transferts fédéraux aux provinces soutiennent la prestation de soins de santé sans but lucratif, l'incidence sur les femmes est claire.

Le gouvernement fédéral joue un rôle important dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé, de même que dans la gestion et le contrôle de la croissance des coûts. C'est ce que nous verrons dans le présent chapitre de l'ABF.

Contrer les pénuries de personnel dans les services de santé publics

La pénurie de personnel professionnel dans les services de santé — médecins, infirmières, radiologistes, diagnosticiens, techniciens de laboratoire — constitue déjà une cause d'inquiétude. Cette pénurie menace d'être encore bien plus grave dans la prochaine décennie. Or il n'existe pas jusqu'à présent de plan pancanadien pour faire face à une telle situation, si ce n'est une hausse en dents de scie des salaires dans l'espoir d'attirer des professionnels ici et là ou de recruter activement du personnel outre-mer.

Les Canadiens veulent des soins de santé qui soient disponibles quand ils en ont besoin, sans arnaque financière pour les plus vulnérables d'entre eux.

L'engagement d'assurer un accès universel a été éclipsé par les discussions autour des temps d'attente des interventions et des tests. Le problème le plus urgent est qu'un Canadien sur 10 n'a pas de médecin de famille ou un point d'accès équivalent aux soins primaires (soins infirmiers, conseils et assistance physique).

Cela signifie que la seule garantie qu'on puisse avoir de recevoir de l'aide pour des questions de santé physique ou mentale est offerte

par l'élément le plus coûteux du régime de soins de santé : la salle d'urgence d'un hôpital. Attendre qu'un ennui de santé devienne aigu ou vous mette en danger de mort est une option coûteuse et absurdement inhumaine de nos politiques publiques. L'ABFG défend avec énergie une réforme des soins primaires, des soins prolongés et des stratégies de santé mentale qui mettent en valeur toutes les compétences de tous les travailleurs de la santé.

Il s'agit donc de stratégies d'action, et non pas de stratégies de file d'attente.

Augmenter l'effectif des dispensateurs de soins de la santé est au cœur de l'efficacité et de la pérennité de soins de santé financés par les deniers publics. L'ABFG propose donc logiquement un plan qui se déploiera sur 10 ans et qui aura pour objectif d'assurer un personnel suffisant à l'endroit voulu pour dispenser les soins voulus, au moment voulu.

Il faudra pour cela former des personnes qui joindront les rangs des travailleurs de la santé dans toute la gamme des soins à prodiguer. Il faudra aussi rehausser les niveaux de compétence et utiliser à bon escient les compétences des travailleurs de la santé déjà en poste. Les mesures suivantes s'attaquent au problème sur le plan fédéral. On prévoit qu'elles coûteront 600 millions de dollars par année sur les 10 prochaines années.

1. L'ABFG financera directement l'augmentation du nombre de places dans les écoles de médecine et de soins infirmiers ainsi que dans les autres programmes de formation professionnelle dans le secteur de la santé. De plus, l'ABF offrira une subvention aux écoles de médecine et de soins infirmiers fondée sur les besoins de chacune et sous forme de 50 % des droits de scolarité jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année d'études pour faire en sorte que les professionnels de la santé soient issus de tous les milieux socio-économiques. L'ABFG mettra aussi en œuvre un programme de réduction de la dette étudiante pour les diplômés des programmes profession-

nels de médecine et de soins infirmiers en retour de leur engagement à pratiquer dans des régions mal desservies désignées. Ce programme sera élaboré en collaboration avec les provinces et les associations étudiantes ; il sera souple, complet, viable et non coercitif. L'option retenue par l'ABF cette année alloue une somme de 20 000 \$ aux diplômés pour la réduction de leur dette en échange de deux années de pratique. Une autre option est que tous les diplômés des écoles de médecine et de soins infirmiers acceptent de pratiquer dans des régions mal desservies désignées en guise de reconnaissance de l'investissement public important consacré à leur perfectionnement professionnel, et ce, dans le but de servir le bien commun. Une révision obligatoire des programmes de subvention accordée aux étudiants et de réduction de leurs dettes sera effectuée tous les trois ans.

2. Les lacunes actuelles en matière de compétences dans le secteur des soins de santé exigent une intervention immédiate. L'ABFG engagera 200 millions de dollars chaque année sur trois ans dans un programme pilote de perfectionnement des compétences des travailleurs de la santé en poste. Ce programme pilote sera ultérieurement financé par le fonds d'assurance-emploi, mais le financement initial viendra de Développement des ressources humaines Canada. Le programme combinera une expérience pratique en cours d'emploi et une formation structurée destinée à faciliter l'acquisition d'un niveau haut niveau de compétences et l'obtention d'un certificat. Après l'évaluation des programmes pilotes dans ces domaines professionnels, des cours de courte et de longue durée pourraient être élaborés dans d'autres domaines. L'ABFG croit que le programme pourrait toucher 5 % de tout l'effectif des soins de santé annuellement (à l'exclusion des médecins). Étant donné la forte proportion d'immigrants dans le secteur des soins de santé qui travaillent en deçà de leurs niveaux de compétences, le programme contribuera à la reconnaissance de leurs titres de compétences.

Bien que les partenaires de l'ABF recommandent bien davantage en ce qui a trait à la question des ressources humaines dans la santé, ces deux investissements prioritaires dans l'effectif du système de santé public ouvriront la voie à un plus grand sentiment de sécurité quant à l'accessibilité, la disponibilité, la qualité et la pertinence des soins. Voilà ce qui manque actuellement à des investissements fédéraux qui soient conçus de manière à « réparer » les soins de santé pour la prochaine génération de citoyens.

Programme d'assurance-médicaments public — Plus pour moins

À l'exception des États-Unis, le Canada est la seule nation industrielle qui ne possède pas de programme national d'assurance-médicaments intégré à sa prestation de soins de santé publics. Tous les autres, y compris la majorité des Canadiens, savent que l'accès aux médicaments d'ordonnance est un élément vital de tout traitement médicalement nécessaire.

Les employeurs, les gouvernements provinciaux, les hôpitaux et les citoyens s'accordent pour dire que les dépenses en produits pharmaceutiques échappent à tout contrôle. Les chiffres les plus récents montrent que les dépenses totales en médicaments d'ordonnance en 2006 au Canada ont atteint 21 milliards de dollars, soit le double du montant dépensé à cette fin en 1999.³

Les menues dépenses des Canadiens en médicaments d'ordonnance ont augmenté de 8 % en moyenne depuis 2000.⁴

Les produits pharmaceutiques sont devenus la deuxième catégorie de dépenses de santé en importance des provinces et des territoires, après les soins hospitaliers.⁵

Entre-temps, les employeurs invoquent les coûts croissants des produits pharmaceutiques couverts par leurs régimes d'avantages sociaux collectifs pour justifier leur intention de transférer les coûts et les risques aux travailleurs et

réduire le niveau de prestations des travailleurs et des retraités.

Les Canadiens continuent de payer de plus en plus malgré les régimes d'assurance-médicaments privés et publics. On estime que 11 % des citoyens n'ont pas d'assurance ou sont mal assurés. Autrement dit, 3,4 millions de personnes au Canada sont exposées à des coûts catastrophiques liés à la nécessité de prendre des médicaments d'ordonnance.

Les solutions de fortune du Canada coûtent cher, tant sur le plan financier que sur le plan humain.

Depuis l'Accord sur la santé de 2004, les ministres de la Santé ont collaboré à la conception d'une Stratégie nationale sur les médicaments. À l'été de 2006, leur groupe de travail a formulé une série de recommandations pour un formulaire national commun ; la couverture des médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares ; la réduction des prix des médicaments génériques ; la coordination des approvisionnements ; l'amélioration des mécanismes d'approbation des médicaments ; l'amélioration de la sécurité des médicaments ; et un rôle limité de l'État pour assurer la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance.⁶

Le gouvernement fédéral n'a toujours pas répondu à ces propositions.

L'ABFG prendra immédiatement des mesures en vue d'établir un programme national d'assurance-médicaments ; elle mettra en œuvre les recommandations du groupe de travail dans le double objectif de fournir une plus grande égalité d'accès aux principaux médicaments d'ordonnance dans tout le pays de façon rentable et de manière à freiner la croissance des coûts des médicaments d'ordonnance.

Comme on l'a observé en Australie et en Nouvelle-Zélande, un système d'assurance-médicaments à payeur unique au Canada aura pour effet de réduire les frais administratifs, d'améliorer l'accès aux médicaments et de promouvoir l'égalité sociale.⁷

Pour que cela puisse se produire, des ententes d'achat en vrac seront négociées, les prix feront l'objet de contrôles tant pour les produits brevetés que pour les produits génériques, et des réformes progressives des brevets seront mises en œuvre.

Le point de départ consistera à établir un formulaire national pour les médicaments essentiels qui définit des normes minimales pour les programmes d'assurance-médicaments de tout le pays. Les fonds seront à frais partagés de moitié entre le fédéral et les provinces. Les provinces rembourseront le gouvernement fédéral pour les achats de médicaments en vrac du formulaire.

Les partenaires de l'ABF souhaitent une approche plus complète qui irait au-delà de la simple amélioration des programmes provinciaux. Notre objectif est un programme d'assurance au premier risque, universel, qui fournira un accès égal aux médicaments d'ordonnance par le biais de systèmes publics et contrôlés. Les médicaments essentiels devraient être couverts de la même façon que l'assurance-maladie couvre désormais les hôpitaux et les médecins.⁸

Nous croyons que cela conduira à optimiser les ressources pour les Canadiens et la valeur de notre dollar grâce à l'achat en vrac, de même qu'à assurer une meilleure gestion des coûts et une plus grande sécurité pour les citoyens. Les employeurs, dont certains co-financent maintenant les avantages sociaux de leurs travailleurs et de leurs retraités, et qui profitent tous d'une population active en santé, contribueraient aussi au financement de ce programme par le biais de la fiscalité des entreprises ou d'autres mesures fiscales.

Dans l'immédiat, toutefois, la proposition de l'ABF, cette année, consiste à engager les fonds fédéraux de manière que le gouvernement fédéral puisse stimuler le processus d'une meilleure gestion de la spirale des coûts des programmes d'assurance-médicaments publics, réduire l'inégalité d'accès aux médicaments dans tout le pays et tracer la voie en faisant la promotion des

thérapies sans médicaments pour le traitement des maladies et des blessures.

L'ABFG allouera 900 millions de dollars en 2008–2009 au programme national d'assurance-médicaments. Nous prévoyons que la combinaison des gains de rendement et de couverture entraînera une croissance du programme pour atteindre 3,0 milliards de dollars en 2010–2011.

Les dépenses supplémentaires conduisent les Canadiens vers des normes d'accès à peu près équivalentes dans tout le pays et vers une approche des soins de santé qui soit fermement ancrée dans le XXI^e siècle. Voilà une initiative gouvernementale qui aide indiscutablement les Canadiens à en avoir plus pour moins.

La santé des peuples des Premières nations
L'ABFG s'engage à conclure un accord négocié entre Ottawa et les Premières nations qui définira un plan d'action pour éliminer l'état de santé consternant des peuples des Premières nations.

L'Assemblée des Premières Nations a demandé l'abolition du plafond de 3 % au Programme des Services de santé non assurés. Elle estime que, pour les médicaments d'ordonnance, une clause d'indexation de 14 % est nécessaire pour tenir compte du vieillissement, de l'inflation, de la croissance démographique et de la hausse des coûts des médicaments.

Même si l'ABF s'efforcera de contrôler la hausse des coûts des médicaments et qu'elle investira substantiellement dans les déterminants de la santé, elle allouera à cette fin 200 millions de dollars en 2008–2009, 463 millions de dollars en 2009–2010, et 527 millions de dollars en 2010–2011.

Privatisation et conditionnalité du financement fédéral

Le gouvernement fédéral se sert de la question des temps d'attente pour alimenter son appui à une

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE

Soins de santé

En raison de leurs rôles dans la reproduction et de leur incidence plus élevée de maladies chroniques, les femmes sont les grandes utilisatrices des services de santé. Et parce que 43 % de tous les enfants des familles à faible revenu vivent dans une famille monoparentale, il est essentiel de fournir des soins de santé universels, accessibles et de qualité. Faire en sorte que les transferts fédéraux aux provinces soutiennent la prestation de soins de santé strictement sans but lucratif aura une incidence majeure sur la santé des Canadiennes et de leurs familles.

Les taux croissants de maladies chroniques et les fermetures continues de lits dans les hôpitaux ont pour effet de transférer une plus grande part des soins non rémunérés aux femmes et de compromettre leur participation à la population active et de plonger nombre d'entre elles dans une situation financière précaire.

médecine à deux vitesses. En violation directe de l'esprit et des principes de l'assurance-maladie, le gouvernement conservateur a promis de « permettre une combinaison de prestation publique et privée de soins de santé dans la mesure où les soins de santé demeurent subventionnés par l'État et universellement accessibles. » L'adhésion du premier ministre Harper au modèle québécois révèle ce qu'il entend par là : introduction d'une assurance privée pour les services médicaux nécessaires ; augmentation du nombre de contrats financés à même les deniers publics pour les cliniques à but lucratif (deux mesures qui contreviennent à la Loi canadienne sur la santé et aux lois provinciales sur l'assurance-maladie) ; et promotion de l'utilisation des PPP (partenariats publics-privés) pour le financement, la construction et l'entretien d'infrastructures essentielles pour les soins de santé).

Tout en érodant de façon constante le caractère « public » du système de soins de santé, cette mise au premier plan d'une plus grande

utilisation des entreprises à but lucratif coûte plus cher, compromet la qualité et entraîne des taux de mortalité plus élevés qu'un système de santé à but non lucratif.⁹

L'ABFG croit que des conditions fermes doivent être rattachées au transfert d'argent fédéral aux provinces pour les soins de santé et que la *Loi canadienne sur la santé* doit être appliquée rigoureusement. De plus, il ne devrait y avoir aucune augmentation des points d'impôt en tant que part des transferts fédéraux aux provinces en guise de mécanisme de respect des garanties des temps d'attente, de réponse aux nouvelles demandes adressées aux systèmes provinciaux de soins de santé, ou au « déséquilibre fiscal ».

Les conditions liées au transfert de fonds aux provinces pour les soins de santé devraient comprendre a) l'exigence que les fonds fédéraux soient utilisés pour la prestation sans but lucratif des soins de santé médicalement nécessaires ; et b) l'exigence que les rapports montrent comment les fonds publics dépensés en soins de santé sont répartis, particulièrement entre les fournisseurs de services à but lucratif et sans but lucratif.

Le but du Transfert canadien en matière de santé (TCS) doit être conforme à la *Loi canadienne sur la santé* (LCS) : soutenir la capacité des provinces et des territoires à offrir des soins de santé médicalement nécessaires, administrés par les pouvoirs publics, à accès universel et complet. Puisque la prestation sans but lucratif n'est pas expressément mentionnée dans la LCS, cette disposition reflète implicitement la volonté que les gouvernements ne doivent pas gaspiller l'argent des contribuables ni perdre la capacité de surveiller et de vérifier les services financés par les deniers publics. L'ample manteau de la confidentialité des activités des entreprises a pour effet de jeter un voile sur la transparence et la reddition de comptes requises pour la vérification des services publics. Pour ces raisons, l'ABF orientera les fonds publics pour les soins de santé vers les fournisseurs de services publics ou privés sans but lucratif.

Notes

1 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

2 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

3 Dépenses en médicaments au Canada, tableaux de données, (Ottawa : ICIS, 2007) Dépenses en médicaments par type, source de financement et en tant que part des dépenses publiques, privées et totales de santé, Canada, de 1985 à 2006 (http://www.ICIS.ca/cihiweb/dispPage.jsp?cw_page=AR_8o_data_)

4 Chiffre dérivé de l'Institut canadien d'information sur la santé, Aperçu des dépenses nationales en médicaments, tableau A.2—Partie 1 « Dépenses en médicaments par habitant, source de financement, et dépenses publiques, privées et totales de santé, Canada 1985–2005 »)

5 Santé Canada, « Stratégie nationale sur les médicaments, rapport d'étape : Sommaire », 21 septembre 2006.)

6 Groupe de travail ministériel fédéral, provincial et territorial, « Stratégie nationale sur les médicaments, rapport d'étape », gouvernement du Canada : juin 2006. pp. 1–48.)

7 Une étude menée en 1995 a montré que le régime national d'assurance-médicaments de l'Australie a permis de maintenir les prix des médicaments à 30 % sous la moyenne de l'OCDE, pendant que les prix au Canada étaient de 30 % plus élevés. Organisation de coopération et de développement économiques, « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, 1993 » : résultats EKS, Volume 1, Paris : OCDE 1995. Cité par Joel Lexchin, « A National Pharmacare Plan : Combining Efficiency and equity », *CCPA Monitor*, mars 2001, pages 7 et 8.)

8 Coalition canadienne de la santé, En avoir plus pour moins : une stratégie nationale sur les médicaments, mai 2006)

9 Himmelstein, David U., et al (1999), « Quality of Care in Investor-Owned vs. Not-for-Profit HMOs », *Journal of the American Medical Association*, 282(2), 159–163; Garg, Pushkal P., et al (1999), « Effect of the

Ownership of Dialysis Facilities on Patients Survival and Referral for Transplantation », *New England Journal of Medicine*, 341(2), 1653–60; Rosenau, P.V., et Linder, S.H. (2003), « A comparison of the performance of for-profit and nonprofit health provider performance in the United States », *Psychiatric Services*, fév. 2003, vol. 54, no 2, pp.183–187; Rosenau, P. V., et Linder, S.H. (2003), « Two decades of research comparing for-profit health provider performance in the United States », *Social Science Quarterly*, 84(2), 219–241; Schneider, Eric C., Zaslavsky, Alan M., et Epstein, Arnold M. (2005), « Quality of care in for-profit and not-for-profit health plans enrolling Medicare beneficiaries », *American Journal of Medicine*, 118, 1392–1400.)

1.6 Logement et quartiers

Contexte

Pour de nombreux ménages canadiens, l'accès à un logement sûr et abordable est de plus en plus difficile. On estime que chaque année plus de 300 000 personnes se retrouvent sans abri au Canada, pays qui compte pourtant plus que sa part de gens riches. Par ailleurs, 537 000 ménages consacrent au logement plus de 50 % de leur revenu avant impôts. Leur situation étant précaire, toute baisse de leur revenu les amènera rapidement dans la rue. C'est pourquoi nous devons élaborer une stratégie globale qui ne se contentera pas de réparer une fuite dans le toit alors que les chevrons sont pourrissants.

Au cours des années 1970 et 1980, 25 000 logements sociaux et coopératifs à but non lucratif ont été construits chaque année, auxquels s'ajoutaient annuellement jusqu'à 40 000 logements locatifs du marché privé. À l'heure actuelle, les gouvernements financent la construction de moins de 7 000 logements par année, tandis que le parc de logements locatifs du marché privé se dégrade; le Canada affiche une perte nette au chapitre du logement locatif parce que le nombre de logements qui sont démolis ou transformés pour être vendus est plus élevé que

le nombre de logements locatifs qui s'ajoutent au parc immobilier.

Certains pays de l'OCDE, comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont compris les avantages d'un engagement à long terme à l'égard du logement à but non lucratif; ils mettent en place des programmes novateurs visant à rétablir la construction de logements sociaux abordables. Le Canada tire toutefois de l'arrière dans ses politiques et dans la construction de logements abordables, et il n'a aucune stratégie à long terme pour redresser son système d'habitation défaillant.

Les jeunes Canadiens qui arrivent sur le marché du travail continuent bien souvent d'habiter chez leurs parents jusqu'au début de la trentaine et, compte tenu de la hausse de la dette des étudiants et du prix du logement, ont moins de chance que leurs parents d'acheter une maison. Les ménages dont le revenu est modeste se font concurrence sur le marché locatif, et les ménages à faible revenu se retrouvent dans les quartiers où les loyers sont les moins élevés, mais où il y a peu de change d'avancement pour eux et pour leurs enfants. Cette situation entraîne une diminution des attentes pour une minorité

croissante de Canadiens. Les jeunes ont peu d'espoir de connaître un avenir meilleur.

La sécurité du pays débute par la sécurité des personnes. Investir dans le logement revient à investir dans la santé des personnes, dans la faculté de celles-ci d'avoir la maîtrise de leur destinée, et permet de bâtir des collectivités offrant espoir et possibilités. Le logement est étroitement lié à des améliorations dans plusieurs domaines, dont la performance économique, la santé et le bien-être des personnes, la sécurité collective, le niveau de scolarité et la réduction des coûts des soins de santé et des émissions de gaz à effet de serre. L'inégalité des revenus qui a pris de l'ampleur dans les régions métropolitaines du Canada au cours des deux dernières décennies a alimenté une insécurité grandissante à l'égard du logement et une augmentation du nombre de sans-abri. Dans la crise du logement qui secoue actuellement tout le pays, ce sont les Autochtones, tant dans les réserves que hors réserve, qui sont les plus touchés. Les nouveaux immigrants, qui arrivent au pays plus pauvres que les résidents canadiens, restent pauvres plus longtemps et subissent plus que leur part de détresse en matière de logement.

Avec la mondialisation, l'ancienne théorie voulant que la marée montante soulève tous les bateaux ne tient plus. La mondialisation accentue l'inégalité des revenus et accélère l'inflation du prix des logements. Edmonton, Calgary, Vancouver et la région du Grand Toronto connaissent les plus fortes pénuries de logements abordables malgré leur économie prospère, ou peut-être à cause d'elle.

Lorsque le phénomène d'insécurité à l'égard du logement et d'itinérance a pris de l'ampleur à la fin des années 1990, le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales ont réagi en mettant en place une série d'initiatives à court terme non assorties de garantie de financement futur. Une étude menée par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine révèle des baisses importantes du financement

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Logement et quartiers

En 2005, au moins 1,5 million de ménages (soit plus de 4 millions de personnes) avaient des « besoins impérieux en matière de logement ». ¹ Par personne ayant des besoins impérieux en matière de logement, on entend une personne qui vit dans un logement qui nécessite des réparations majeures, dont le nombre de chambres à coucher est insuffisant compte tenu de la taille et de la composition du ménage ou dont les frais de location représentent au moins 30 % du revenu brut total du ménage.

Sur l'ensemble des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, 25 % sont des ménages dont le chef de famille est une mère seule. ²

des programmes provinciaux dans le passé. Cependant, le gouvernement fédéral doit de toute évidence jouer un rôle de chef de file afin de susciter l'action à l'échelon régional.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, Miloon Kothari, a effectué une mission d'enquête officielle au Canada en octobre 2007; après avoir rencontré des groupes communautaires et des gouvernements dans l'ensemble du pays, il a demandé au gouvernement fédéral de prendre l'initiative d'établir une stratégie nationale durable, complète et entièrement financée en matière de logement.

Les trois principales initiatives du gouvernement fédéral touchant le logement et l'itinérance viendront bientôt à terme. Au cours de l'exercice 2009, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance et le Programme d'aide à la remise en état des logements prendront fin. Les Fonds fiduciaires pour le logement qui ont été livrés aux trésors provinciaux en 2006 devraient également avoir été complètement engagés d'ici là.

Orientations de l'ABF

L'ABFG de 2008 réclame un rôle majeur et durable dans le bon fonctionnement du système d'habitation canadien, en mettant en place les ressources et les mécanismes qui permettront d'éradiquer l'itinérance en cinq ans.

Les terrains disponibles pour le logement sont de plus en plus rares, particulièrement dans les régions se trouvant à proximité des possibilités d'emploi et de l'infrastructure sociale. Il faut encourager les services d'urbanisme municipaux à établir des pratiques de zonage d'inclusion et des politiques de réserve foncière, afin que des terrains soient disponibles pour la construction de nouveaux logements dans des collectivités favorisant la diversité des revenus et des modes d'occupation, et que le trésor public profite de l'augmentation de la valeur des propriétés résultant de ses politiques.

Les quelque 600 000 logements abordables que compte actuellement le parc immobilier du Canada doivent être protégés contre la vente ou la détérioration, afin qu'ils soient accessibles aux futures générations de ménages à faible revenu.

Les collectivités du Canada, et particulièrement les villes en expansion, sont aux prises avec une pénurie de logements abordables. Pour améliorer la situation, il faut commencer par accroître l'offre. La transformation d'immeubles commerciaux ou industriels en logements constituera une des stratégies adoptées. Toutefois, les suppléments au loyer qui utilisent les rares ressources budgétaires consacrées au logement réduiront la capacité d'accroître l'offre de logements abordables dans les quartiers où l'offre est manifestement le problème le plus pressant.

L'offre de logements abordables sera majorée de 37 500 logements par année au cours des dix

prochaines années, par la construction à la fois de logements du marché privé et de logements sociaux à but non lucratif. Comme le secteur privé ne construit actuellement qu'un très petit nombre de logements locatifs, 30 000 nouveaux logements sociaux à but non lucratif seront ajoutés chaque année au parc de logements abordables au cours des trois prochaines années.

Budget de l'ABF pour le logement

L'ABFG fournira 4,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années pour aider les provinces et les territoires à ajouter chaque année 30 000 logements sûrs et abordables à long terme au parc de logements abordables du Canada.

L'ABFG fournira 10 millions de dollars par année au cours des trois prochaines années pour aider à la protection du parc actuel de logements sociaux.

L'ABFG commencera à instaurer un flux de fonds continu et prévisible en s'engageant à maintenir l'investissement dans le logement social, ce qui signifie qu'il n'y aura plus de compression dans le budget fédéral consacré au logement social.

L'ABFG renouvellera le Programme d'aide à la remise en état des logements et la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Notes

¹ <http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/sapr/co/2005/2005-12-07-1030.cfm>

² <http://www.equalityrights.org/cera/>

1.7 Inégalité des revenus, pauvreté et prospérité

Les Canadiens vivent dans l'un des pays les plus riches au monde.

Notre économie a doublé depuis 1981. En fait, la Banque mondiale inscrit actuellement le Canada au huitième rang des plus importantes économies au monde.

Des nuages noirs pourraient s'accumuler à l'horizon par suite des fiascos financiers survenus au sud de notre frontière, mais les consommateurs continuent de dépenser à des niveaux record, défiant les projections des économistes à tous les trimestres. Selon de nombreux Canadiens, nous vivons des temps bénis par la prospérité.

Aucune autre nation industrielle moderne ne peut se vanter d'avoir connu une décennie entière d'excédents financiers.

Bien que les États-Unis soit le pays où l'on compte le plus grand nombre de milliardaires et de millionnaires, les nantis de notre propres pays sont plus riches que jamais. Leurs revenus ont monté en flèche durant la génération précédente. En fait, seulement 20 % des familles les plus riches ayant des enfants de moins de 18 ans peuvent dire, sans hésiter, que leur situation financière est meilleure que celle de leurs prédécesseurs d'il y

a 30 ans. Une majorité écrasante de familles canadiennes, soit 80 % d'entre elles, rapportent à la maison une part de revenu inférieure à celle des familles de la génération précédente.

L'écart de revenu entre les riches et tous les autres Canadiens a grandi plus rapidement durant la dernière décennie qu'il y a 30 ans. Cet écart grandit quand les choses vont bien, pas quand elles vont mal. Et cette disparité croissante menace la stabilité économique de notre nation.

Le test que toute nation opulente doit passer n'est pas de savoir à quel point son économie peut grandir ni à quel degré de richesse ses riches peuvent parvenir. Au contraire, elle doit montrer comment elle traite ses citoyens les plus vulnérables — et il reste aussi à savoir si ceux qui possèdent moins ont une chance raisonnable d'améliorer leur sort pendant la durée de leur vie.

Cette année, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral se penche sur les faits, et elle constate que notre marché du travail et nos gouvernements échouent à ce test.

Nos politiciens les plus en vue parlent rarement de la performance du marché du travail au Canada. Oui, d'aucuns font valoir avec éclat que

les niveaux record de chômage n'ont jamais été aussi bas en 33 ans. Il y a des emplois, et quand les Canadiens ont accès à un emploi rémunéré, ils le prennent. Mais le travail ne paie pas aussi bien qu'autrefois. Les salaires moyens réels stagnent depuis 30 ans, alors que les parts de bénéfice des compagnies ont atteint un sommet jamais vu en 40 ans.

Les familles canadiennes travaillent en moyenne 200 heures de plus par année qu'il y a tout juste 10 ans. Les 10 % les plus riches bénéficient des gains de revenu les plus élevés de nous tous — mais ils n'ont pas eu à travailler un plus grand nombre d'heures pour engraisser leurs chéquers de paie.

L'affaire atteint le point le plus extrême dans le cas de ceux d'entre nous qui touchent les plus gros salaires, c'est-à-dire les 100 PDG les mieux payés au Canada. Ils empochent 218 fois ce que gagnent les Canadiens qui ont un le revenu national moyen de 39 000 \$. En 1998, il y a moins d'une décennie, les 100 PDG les mieux payés touchaient 107 fois le revenu national moyen (qui était de 32 400 \$). Nos PDG du haut de l'échelle sont-ils vraiment deux fois plus productifs que ceux d'il y a huit ans ? Leurs efforts valent-ils vraiment plus de 200 fois celui d'un travailleur moyen ?

Les Canadiens respectent toutes les règles du jeu : ils sont plus instruits que les générations qui les ont précédés. Ils travaillent un plus grand nombre d'heures. Leur productivité est meilleure. Plusieurs courent plus vite, mais ils continuent de perdre du terrain.

L'un des objectifs de l'ABGF consiste à examiner l'écart grandissant entre les revenus au Canada, et qui a été analysés dans des études récentes du CCPA,¹ par Statistique Canada² et de nombreux autres.³

Les revenus réels de la grande majorité des Canadiens sont restés au point mort ou ont diminué au cours des deux dernières décennies, alors que ceux des 10 % les plus riches — et, particulièrement, du 1 % des familles et des citoyens

les plus riches — se sont accrus démesurément, leur croissance la plus rapide ayant été enregistrée durant la dernière décennie. La croissance économique, depuis le milieu des années 90, a entraîné des hausses de salaire et de plus gros revenus de placement, mais ce sont de loin les Canadiens les mieux nantis qui en ont profité.

Une décennie de réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, comme la réduction d'impôt sur les gains en capital et les options d'achat d'actions, ont favorisé ceux qui touchent un revenu élevé, ce qui a encore élargi l'écart entre les revenus.

Des réductions draconiennes dans des programmes de soutien du revenu comme l'aide sociale et l'assurance-emploi, au milieu des années 90, ont nourri et approfondi cette injustice économique et exposé notre économie à un plus grand risque de repli prolongé et aggravé en cas de récession.

On entrevoit cependant une lueur d'espoir — l'amélioration des prestations pour enfants et la hausse du salaire minimum dans certaines provinces ces dernières années ont eu une incidence positive sur le mieux-être des familles de travailleurs à faible revenu.

Alors que les familles à revenu moyen se sont démenées pour survivre, celles du bas de l'échelle ont gagné peu de terrain, bien que nombre d'entre elles soient passées de l'aide sociale à une occupation rémunérée. Il n'y a pas de seuil de la pauvreté au Canada, mais le SFR après impôt de Statistique Canada est l'indicateur de faible revenu le plus utilisé. Selon cet indicateur, le taux de pauvreté a reculé depuis le milieu des années 90 — comme on pouvait s'y attendre, en raison de la forte croissance des occasions d'emploi.

Le taux de pauvreté chez les enfants — un indicateur parmi d'autres de notre bulletin en ce qui concerne nos concitoyens les plus vulnérables — s'est amélioré au cours de la dernière décennie. Mais le taux de pauvreté est revenu au niveau de 1989, année où le Parlement du Canada a déclaré que la pauvreté chez les enfants était

une honte pour le pays et a obtenu l'engagement de tous les partis de l'éliminer avant l'an 2000.

En 2005, plus d'un Canadien sur 10 (10,8 %) vivaient dans la pauvreté, dont près d'un enfant sur huit (11,7 %), et un adulte célibataire sur trois (34,3 %). Les taux de pauvreté sont particulièrement élevés chez les personnes seules, y compris les parents seuls, de même que chez les nouveaux immigrants, les Autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées. De façon générale, les taux de pauvreté ne sont pas plus bas pour la population en âge de travailler qu'ils ne l'étaient à la fin des années 80.

L'ABGF de cette année montre que les solutions sont à notre portée.

L'ABGF appuie l'appel du Conseil national du bien-être social et la Campagne 2000 pour la définition d'objectifs clairs de réduction de la pauvreté dans une loi nationale anti-pauvreté inspirée d'initiatives semblables du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Dans le cadre d'une telle loi, le gouvernement fédéral devrait déterminer un seuil national de la pauvreté et définir des cibles claires de réduction du taux de pauvreté d'ici les 10 prochaines années.

Comme la pauvreté n'est pas seulement une affaire de revenu mais aussi de satisfaction des besoins fondamentaux, l'ABGF de cette année augmente de façon importante les investissements publics et sociaux pour le mieux-être de tous les Canadiens, mais surtout des familles qui occupent le bas de l'échelle du revenu. L'ABGF investira dans plusieurs programmes qui appliqueront notre prospérité collective à l'amélioration de la qualité de vie de la plupart des Canadiens et qui seront directement avantageux pour les familles à faible revenu ou à revenu moyen : notamment, des services accessibles d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui sont absolument essentiels à la participation à une occupation rémunérée pour les parents seuls ; des logements abordables ; un programme national d'assurance-médicaments et le développement du transport en commun.

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Inégalité des revenus, pauvreté et prospérité

En 2004, une Canadienne sur sept 5 (2,4 millions 6) vivait dans la pauvreté.

En 2003, 38 % de toutes les familles ayant à leur tête une femme seule avaient un revenu inférieur au seuil de faible revenu, comparativement à seulement 13 % des familles dont le chef était un père seul.⁷

Selon Statistique Canada, en 2005, les femmes comptaient pour près des deux tiers des travailleurs qui touchent le salaire minimum. Une femme sur 17, comparativement à un homme sur 30, touchait le salaire minimum. Une telle surreprésentation est observée dans tous les groupes d'âge, les taux étant dans la plupart des cas le double de ceux des hommes.⁸

Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi à temps partiel. En 2004, 27 % (plus de deux millions) de l'effectif féminin travaillaient à temps partiel, comparativement à seulement 11 % de leurs homologues masculins. Les femmes comptent actuellement pour sept travailleurs à temps partiel sur 10. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel parce qu'elles doivent s'occuper des enfants ou s'acquitter d'autres responsabilités personnelles ou familiales.⁹

Parce que la pauvreté *est* une affaire de revenu, l'ABGF (tel que l'ont proposé l'Institut Caledon et Campagne 2000) portera le crédit remboursable d'impôt pour enfants à un montant maximum de 5 000 \$. Cette initiative sera financée par la fusion des prestations pour enfants et des prestations de revenu des conservateurs dans la PFCE et par un investissement supplémentaire de 4 milliards de dollars d'ici l'an 2010–2011.

La hausse des prestations pour enfants contribuera largement à l'augmentation des revenus des familles à faible revenu ayant des enfants mais ne s'attaque pas à la cause principale de la pauvreté de la population en âge de travailler : les bas salaires et le travail précaire. La grande majorité des familles à faible revenu sont main-

tenant des familles de travailleurs à faible revenu, et seulement un très petit nombre d'entre elles dépendent exclusivement des prestations d'aide sociale pendant des périodes prolongées. En 2001, on comptait trois millions de Canadiens vivant dans la pauvreté (et qui n'étaient pas des personnes âgées), dont deux millions vivaient dans une famille comptant au moins une personne au travail.⁴

En chiffres ronds, une personne seule doit travailler presque à plein temps presque toute l'année pour un salaire d'environ 10 \$ l'heure pour franchir le seuil de pauvreté — ce qui veut dire que les interruptions d'activité suffisent à en faire descendre un bon nombre sous le seuil de pauvreté.

L'ABGF de cette année fixe un salaire minimum fédéral de 10 \$ et encourage toutes les provinces à en faire autant. Elle apporte aussi des améliorations importantes aux prestations d'assurance-emploi qui auront pour effet d'accroître le nombre de Canadiens sans emploi qui seront admissibles à des prestations entre deux emplois et d'augmenter le montant de soutien du revenu qu'ils vont recevoir. Cela est particulièrement important pour les travailleurs à bas salaire, notamment les travailleurs à temps partiel (dont la plupart sont des femmes) et les employés contractuels. L'augmentation du taux de remplacement du revenu provenant de ces prestations est cruciale, particulièrement pour les travailleurs qui gagnent peu, étant donné que les taux sont actuellement de 50 % à 55 % des gains avant la perte de l'emploi. Ces réformes sont importantes mais n'offrent qu'une partie de la réponse car nombre de travailleurs à faible revenu combinent un travail rémunéré et un travail autonome (non couvert par l'AE) et touchent des salaires si bas quand ils travaillent que même une hausse des prestations d'AE ne suffit pas à assurer provisoirement le soutien du revenu.

La récente adoption de la Prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG) offre un misérable supplément maximum de 1 000 \$ au revenu

gagné et ne s'applique scandaleusement qu'à un petit nombre de travailleurs. Par exemple, cette prestation n'aide pas les personnes qui travaillent à plein temps toute l'année au salaire minimum, car on cesse de la verser à un seuil de revenu très bas (elle est réduite de 15 % du revenu familial net de plus de 9 500 \$ pour les particuliers et de 12 500 \$ pour les familles à deux revenus). Certains ont proposé d'accroître la PFRG plutôt que de hausser le salaire minimum. Cette approche est inacceptable, car elle peut avoir et a effectivement pour résultat que le gouvernement subventionne les marchés, particulièrement les employeurs qui paient de bas salaires. Rien ne remplace le salaire minimum, qui fera sortir de la pauvreté une personne qui travaille à plein temps toute l'année — et aucun secteur de compétences au Canada ne fait cela. Même l'OCDE fait valoir qu'une hausse du salaire minimum et des crédits d'impôt pour le revenu gagné doit faire partie d'une solution combinée au problème du travail pauvrement rémunéré si l'on veut éviter de verser ces subventions pernicieuses aux employeurs qui paient de bas salaires.

La réforme de la sécurité du revenu pour les familles en âge de travailler doit engager la participation des provinces, car ce sont elles qui sont actuellement chargées des prestations d'aide sociale de même que des soutiens et des services aux bénéficiaires de l'aide sociale et des travailleurs à faible salaire. Pour cette raison, l'ABGF de cette année alloue 2 milliards de dollars, d'ici 2010–2011, à un Fonds national d'élimination de la pauvreté des adultes en âge de travailler. Ce montant s'ajoute à ceux alloués par l'ABGF pour les investissements dans les programmes qui viennent en aide non seulement aux démunis, mais à nous tous — comme l'aide au logement, aux services de garde à l'enfance, aux médicaments d'ordonnance, ainsi que l'amélioration des prestations pour enfants et aux prestations d'AE. Ce fonds sera offert à titre de soutien des programmes provinciaux de réduction de la pauvreté qui visent les mêmes buts et objectifs

nationaux. En 2008, quatre programmes sont en cours au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario et en Nouvelle-Écosse — et d'autres provinces étudient la question pour savoir comment s'y attaquer. Ce fonds de l'ABGF est une façon pour le gouvernement fédéral de soutenir ces initiatives tout en assumant son propre rôle en l'occurrence.

Alors que la réduction des taux de pauvreté chez les personnes âgées est sans doute la plus belle réussite des politiques sociales du Canada dans les années 60, les personnes âgées continuent d'être l'un des groupes les plus vulnérables de notre société sur le plan économique. L'écart de pauvreté chez les personnes âgées (le montant total de leurs revenus qui se situe sous le SFR) est plutôt faible (environ 600 millions de dollars) parce que le taux de pauvreté chez les personnes âgées est bien au-dessous de la moyenne (6,1 %) et parce que le supplément de revenu garanti (SRG) se rapproche déjà du seuil de la pauvreté. C'est pourquoi l'ABGF relève le SRG assujetti à une évaluation du revenu de la Sécurité de la vieillesse de façon à éliminer la pauvreté chez les personnes âgées.

L'ABGF réduira l'écart entre les riches et le reste de la population en augmentant l'impôt sur le revenu des particuliers qui occupent le sommet de l'échelle et en incluant les gains de capital en tant que forme de revenu imposable. On a bien documenté le fait que les Canadiens qui entrent dans les catégories de revenus les plus élevés paient moins d'impôt que les autres groupes qu'en 1990 et que le régime fiscal actuel pèse aussi lourd que les riches sur les pauvres. Il s'agit d'une situation malsaine qui doit être corrigée dans l'intérêt de la justice économique.

Le Parlement peut et doit faire honneur à sa vieille promesse d'éliminer la pauvreté chez les enfants — la pauvreté familiale — au sein de cette nation opulente. Le problème ne se résoudra pas tout seul. Contrairement à de nombreux pays, le Canada a la bonne fortune de posséder les res-

sources nécessaires à cet égard. L'ABGF de cette année trace la voie.

Notes

1 Yalnizyan, Armine. 2007. *The Rich and the Rest of Us*. Centre canadien de politiques alternatives. Toronto. www.growinggap.ca. Lee, Marc. 2007. *Eroding Tax Fairness: Tax Incidence in Canada, 1990 à 2005*. Centre canadien de politiques alternatives. Toronto. www.growinggap.ca. Jackson, Andrew. 2007. *Why Charity Isn't Enough: The Case for Raising Taxes on Canada's Rich*. Centre canadien de politiques alternatives. Ottawa. www.policyalternatives.ca.

2 Heisz, Andrew. 2007. *Inégalité et répartition du revenu : 1976 à 2004*. Statistique Canada. www.statisticscanada.ca. Morissette, Rene et Zhang, Xuelin. 2007. *Inégalité de la richesse : 1984 à 2005*. Statistique Canada. www.statisticscanada.ca. Murphy, Brian; Roberts, Paul; et Wolfson, Michael. 2007. *Les Canadiens à revenu élevé*. Statistique Canada. www.statisticscanada.ca.

3 Voir : Saez, Emmanuel et Veall, Mike. 2003. *The Evolution of High Incomes in Canada, 1920–2000*. National Bureau of Economic Research (É.U.) <http://www.nber.org/papers/w9607>. Saez, Emmanuel and Veall, Mike. 2005, 2007. *Répartition du revenu des personnes âgées à l'aide des données de Statistique Canada*. Université Queen's. <http://jdi.econ.queensu.ca/Files/Conferences/Retirementconferencepapers/Veall.pdf>. Green, David et Kesselman, Jonathan. 2006. *Dimensions of Inequality in Canada*. Presses de l'Université de la Colombie-Britannique.

4 Fleury, Dominique; Fortin, Myriam et Luong, May. 2005. Travailler et être pauvre : Qu'est-ce que ça représente ? Analyse des habitudes de dépenses et conditions de vie des familles de travailleurs à faible revenu au Canada. Série de documents de travail du Projet de recherche sur les politiques. http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=pub_wp_abs

5 FAFIA, A Decade of Going Backwards : Canada in the Post-Beijung Era (Ottawa, 2004), p. 4.

6 [Wommenet.ca](http://www.Wommenet.ca/news.php?show&1587) « Income and Poverty Gaps between Women and Men Persist Despite « Prudent Budgets » (2004) Available online at <http://www.Wommenet.ca/news.php?show&1587>

7 <http://www.statcan.ca/bsolc/english/bsolc?catno=89-503-X>

8 http://www.statcan.ca/english/studies/75-001/comm/2005_09.pdf

9 <http://www.statcan.ca/bsolc/english/bsolc?catno=89-503-X>

1.8 Études postsecondaires

Les frais de scolarité moyens pour les programmes de baccalauréat ès arts ont atteint 5 447 \$ à l'automne 2007. Depuis 1990, les frais de scolarité ont plus que triplé dans la plupart des provinces, ayant grimpé à un taux sept fois supérieur au taux d'inflation. Dans le cas des programmes d'études supérieures et de formation professionnelle, les hausses ont été encore plus spectaculaires. Les frais de scolarité des étudiants en médecine atteignent 10 500 \$, et les étudiants en dentisterie paient un montant ahurissant de 13 000 \$ par année. Dans le dernier Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, l'actuaire en chef signale que les frais de scolarité constituent « la principale cause d'augmentation des besoins des étudiants » et représentent en moyenne 142 % des ressources dont dispose un étudiant moyen. Par conséquent, un étudiant sur deux doit emprunter pour payer ses études postsecondaires.

L'incidence des frais de scolarité élevés sur les familles à revenu faible ou moyen est manifeste. On observe un écart de 20 % entre le taux de fréquentation universitaire des étudiants du quartile de revenu inférieur et ceux du quartile supérieur. Pour les familles forcées de s'endetter,

la poursuite d'études postsecondaires reste un objectif difficile à atteindre. Les contraintes financières sont les principales raisons citées par les étudiants de niveau collégial qui abandonnent avant d'obtenir leur diplôme, et les étudiants dont les dettes s'élèvent à plus de 10 000 \$ sont deux fois moins susceptibles d'obtenir leur diplôme que ceux ayant des dettes de moins de 1 000 \$.

Dans le budget de 2007, le gouvernement fédéral a augmenté de 800 millions de dollars les paiements de transfert versés aux provinces au titre des études postsecondaires, à partir de 2008. Bien que cet investissement des plus opportuns soit le plus important du genre ces dernières années, il est loin de compenser les réductions des transferts fédéraux survenues au cours des années 1990. L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université estime qu'il faudrait 3 milliards de dollars de plus pour revenir aux niveaux de financement de 1990 (0,41 % du produit intérieur brut).

Par ailleurs, l'augmentation du financement annoncée dans le budget de 2007 ne prévoyait rien en ce qui touche la reddition de comptes de la part des provinces. Les transferts incon-

Étude de cas : Des subventions, et NON des prêts

Selon le système actuel, un étudiant dont les besoins financiers sont évalués à 8 000 \$* recevrait un prêt fédéral-provincial et un montant maximal de 3 000 \$ en subventions de la Fondation du millénaire (qui ont largement remplacé les subventions provinciales à la fin des années 1990).

Selon le système proposé par l'ABGF, cet étudiant pourrait obtenir jusqu'à 6 000 \$ sous forme de subvention, ce qui réduirait de 75 % le montant qu'il devrait emprunter.

**L'ABGF propose également de soutenir des baisses provinciales des frais de scolarité, ce qui réduirait les besoins financiers et permettrait de faire encore plus avec les montants consacrés à l'aide financière.*

délégation de pouvoir dans un domaine de compétence plus ou moins partagée. Le faible rôle du gouvernement fédéral en matière d'études postsecondaires a déjà mené à des niveaux de frais de scolarité extrêmement différents au pays, minant ainsi la capacité du gouvernement fédéral de mettre en œuvre une politique efficace d'aide financière aux étudiants.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2008 fera du réinvestissement fédéral dans les études postsecondaires une stratégie clé pour réduire l'endettement des familles. L'ABGF misera sur le programme de 2005 pour réduire les frais de scolarité, retirer les études postsecondaires du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et créer un nouveau transfert pour études postsecondaires régi par une loi sur les études postsecondaires afin de garantir l'accessibilité et la qualité. Ce transfert s'élèvera à 2,4 milliards de dollars d'ici 2010–2011. Si seulement la moitié de cet engagement de financement sert à la réduction des frais de scolarité, les étudiants dans les établissements postsecondaires publics économiseront au moins 2 000 \$ (-33 %) sur les frais de scolarité annuels d'ici 2010.

En réduisant le coût immédiat des études postsecondaires, l'ABGF abaissera considérablement la dette des étudiants au fil du temps et atténuera la pression sur les programmes d'aide financière aux étudiants. Pour les étudiants issus d'une famille à revenu faible ou moyen, cela se traduira directement par une expérience scolaire plus riche et une meilleure qualité de vie après l'obtention du diplôme. Cette mesure pourrait notamment alléger l'endettement des étudiantes, qui sont plus susceptibles d'emprunter et, compte tenu de l'écart salarial sur le marché du travail, d'avoir de la difficulté à rembourser leurs emprunts.

Aide financière aux étudiants

Le gouvernement fédéral utilise actuellement une mosaïque déroutante et coûteuse de programmes d'aide, qui n'a pas réussi à réduire la dette des étudiants ni à améliorer l'accès pour les étudiants issus de milieux défavorisés.

Le gonflement des coûts des régimes d'épargne pour le gouvernement fédéral témoigne également du fait que les coûts des études sont refilés aux familles. Depuis 2000, le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) a coûté au gouvernement fédéral plus de 1 milliard de dollars en recettes fiscales perdues. Entre 1998 et 2004, le gouvernement du Canada a consacré 2,36 milliards de dollars à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (le complément financé par les deniers publics du refuge fiscal que représente le REEE).

Des études montrent que les ménages à revenu élevé profitent beaucoup plus des REEE que les ménages à faible revenu. En 2001, les ménages appartenant au quintile inférieur (revenu inférieur à 25 000 \$) ne représentaient que 9,7 % des ménages qui épargnaient en vue des études postsecondaires. Les ménages ayant un revenu supérieur à 85 000 \$ (quintile supérieur) constituaient 31 % des ménages épargnants.

L'ABGF mettra fin au Régime enregistré d'épargne-études, à la Subvention canadienne pour l'épargne-études et aux autres programmes inefficaces, dont la très controversée Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui s'approche rapidement de la dernière année de son mandat de dix ans. Les étudiants ont critiqué cette fondation dès sa création, disant qu'elle n'avait pas été aussi efficace que prévu pour réduire l'endettement des étudiants, mais aussi qu'elle avait joué un rôle hautement politique en défendant l'implantation au Canada d'un régime de frais de scolarité élevés à la façon de Tony Blair. En outre, le service de recherche de la Fondation a été soumis à un examen concernant des fonds transférés à d'anciens employés pour des « contrats de recherche » lucratifs. De nombreux observateurs s'attendent à ce que le gouvernement conservateur adopte une approche différente dans son budget de 2008 au lieu de maintenir cette fondation, qui est loin de faire l'unanimité.

Les sommes épargnées grâce à une réaffectation des crédits d'impôt (se reporter au chapitre sur la taxation), que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants estime à plus de 2 milliards de dollars par année, serviront à financer un système national de subventions basées sur les besoins, administré par le Programme canadien de prêts aux étudiants (*voir l'encadré*).

L'énormité des coûts associés aux études de médecine a un effet dissuasif important sur les étudiants issus d'une famille à revenu faible ou moyen, et ceux qui entreprennent de telles études doivent s'endetter considérablement. Afin d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les facultés de médecine et ainsi contrer une pénurie de médecins, l'ABGF propose la mise en œuvre d'un programme provisoire de promesse de service post-formation. Pour en savoir plus au sujet de ce programme, se reporter au chapitre sur les soins de santé.

L'aide versée aux étudiants autochtones dans le cadre du Programme de soutien aux étudiants du

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Éducation postsecondaire

En 2007, 57 % des étudiants à plein temps étaient de sexe féminin.¹

De 1993-1994 à 2003-2004, la moyenne des droits de scolarité a plus que doublé, soit un rythme de changement plus rapide que celui du taux d'inflation. À chaque tranche de 1 000 \$ d'augmentation des droits de scolarité correspond un recul de 15 % des inscriptions, observé presque exclusivement chez les étudiants des minorités et à faible revenu.²

L'investissement dans l'éducation post-secondaire et la refonte du programme d'aide financière aux étudiants est une initiative heureuse ayant des répercussions positives sur la vie des étudiantes.

niveau postsecondaire (PSENP) n'a connu qu'une croissance annuelle de 2 % depuis 1996.

Conformément au sixième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, l'ABGF portera à 233 millions de dollars le financement du PSENP en 2008-2009.

Recherche universitaire

Pour que la recherche universitaire puisse procurer des avantages aux Canadiens et à l'économie sous la forme de percées scientifiques ou d'analyses sociales approfondies, le gouvernement doit respecter et soutenir la liberté et l'indépendance universitaire. Malheureusement, le gouvernement fédéral adopte de plus en plus une approche pratique pour valoriser les résultats des travaux des chercheurs universitaires. Par exemple, le budget de 2007 consacrait près de 1 milliard de dollars à la recherche dans une gamme étroite de projets visant à commercialiser des résultats de recherches.

Financer la recherche universitaire qui profite au secteur privé est également l'objectif central de la nouvelle Stratégie fédérale en matière de

sciences et de technologie. Annoncée en 2007, cette stratégie comporte plusieurs initiatives stratégiques qui obligeront les universités à entreprendre des projets conjoints avec le secteur privé afin d'obtenir des retombées à court terme.

L'ABGF renforcera la recherche indépendante jugée par les pairs en augmentant de 10 % le budget de base des conseils subventionnaires fédéraux [environ 70 M\$ au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), 70 M\$ aux Instituts de recherche en santé du

Canada (IRSC) et 60 M\$ au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), pour un total de 200 M\$ annuellement].

Notes

¹ <http://www.statcan.ca/bsolc/english/bsolc?catno=89-503-X>

² Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Fiche de renseignements 2005, vol. 11, no 1, in http://www.cfs-fcee.ca/html/english/research/fact_sheets.php

1.9 Prestations de retraite et prestations aux aînés

Qu'ils soient au travail ou à la retraite, de nombreux Canadiens se préoccupent de leur sécurité financière quand ils auront atteint l'âge d'or. Il n'est pas difficile d'en comprendre les raisons. Les études sur les tendances des pensions et du revenu brossent un tableau dérangeant.

Seulement 20% des Canadiens ont une pension d'employeur,¹ et près des deux tiers d'entre eux n'ont aucune économie de retraite.² Depuis 2002, plus de 300 000 emplois dans les secteurs de la fabrication et des ressources ont été perdus. La plupart des nouveaux emplois sont atypiques et précaires et offrent bien peu de place à la planification d'une retraite.

En septembre 2005, les Canadiens ont davantage de dettes qu'ils n'ont de revenus. Le Canada, à l'instar des États-Unis, a désormais un taux d'épargne national négatif de près de 114 % des gains.³ Un nombre inquiétant de retraités — particulièrement les femmes seules, les Autochtones, les nouveaux immigrants et les personnes handicapées — vivent encore dans la pauvreté.

Ces tendances ont créé un climat de crise pour les travailleurs et les retraités. Les « nantis » qui ont une pension d'employeur se font dire que leurs prestations ne sont pas abordables, et nom-

bre d'entre eux craignent de les perdre dans une éventuelle faillite de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Les « démunis » sont ou bien escroqués par des cotisations de REER excessives ou sont carrément laissés pour compte.

Malgré ces tendances décourageantes, il y a de l'espoir : les choses pourraient en être autrement. Pour répondre aux besoins d'une population vieillissante, les travailleurs et les retraités méritent mieux.

À cet égard, les décideurs doivent faire un choix stratégique essentiel : avancer tous ensemble ou chacun pour soi. La réponse à cette question déterminera la politique fédérale relativement aux prestations de retraite et pour les aînés.

Le Canada sera-t-il ambitieux et étendra-t-il la protection de retraite par le biais de Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada (RPC) ? Ou bien fermera-t-il les yeux sur la pauvreté des personnes âgées et sur un tiers de la population active qui n'a pas d'économies de retraite ?

Le Canada protégera-t-il les pensions d'employeur ou laissera-t-il les entreprises dépouiller les travailleurs de leurs économies ? Allons-nous offrir des services aux aînés subven-

tionnés par l'État ou les femmes au travail devront-elles continuer à combler les lacunes ?

Dans chaque cas, le même choix stratégique s'applique : avancer tous ensemble ou c'est chacun pour soi. À l'heure actuelle, malgré quelques améliorations, c'est le second choix qui l'emporte sur la colline du Parlement.

Les travailleurs ont besoin de politiques qui leur permettront d'avancer ensemble à la retraite. Les Canadiens ne devraient pas avoir à « se débrouiller tout seuls » pendant que quelques privilégiés jouissent d'une retraite dorée.

Mesures proposées par l'ABGF 2008 :

Hausser les prestations de pensions de l'État

Le régime de pensions du Canada, la SV et le Supplément de revenu garanti (un sous-programme de la SV à l'intention des personnes âgées à faible revenu) offrent un niveau de base de sécurité du revenu aux aînés du Canada.

La SV et le SRG existent parce que les syndicats, le mouvement des femmes, les travailleurs et les aînés ont fait campagne pour avoir des pensions de l'État. Ils voulaient que les aînés aient accès à des pensions de l'État qui soient indexées aux hausses salariales et à l'augmentation du coût de la vie.

Mais les niveaux de prestations demeurent insuffisants. En janvier 2008, la pension maximale de SV était de 502,31 \$, tandis que le maximum du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées seules était de 634,02 \$ (ou 418,69 \$ par personne pour les couples).⁴

Même avec un montant aussi bas, la SV et le SRG ont joué un rôle important permettant de sortir les personnes âgées de l'extrême pauvreté au cours des dernières décennies. Pour cette raison, certains croient que la pauvreté des aînés a disparu. Mais c'est loin d'être le cas. À l'heure actuelle, 257 000 personnes âgées vivent sous le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada, et 148 000 aînés gagnent moins de 10 000 \$ par année.⁵

Les femmes, les nouveaux immigrants, les Premières nations et les personnes âgées handicapées sont particulièrement vulnérables. Les taux de faible revenu pour les femmes âgées, par exemple, sont le double de ceux des hommes âgés (8,4 % comparativement à 3,2 %). Et ce qui est le plus inquiétant, 20,3 % des femmes âgées vivant seules ont un faible revenu — soit 3 % de plus que l'année dernière.⁶

Les budgets fédéraux de 2005 et 2006 avaient relevé les prestations de SRG de 7 %, mais cela équivaut à 39 \$ par mois pour les personnes seules et à 58 \$ pour les couples. Il s'agissait d'un gain modeste, et il faut faire plus.

L'ABGF augmentera les prestations de SRG de 8 % de plus afin de renforcer les pensions de l'État versées aux personnes âgées. Nous estimons que cette mesure coûtera 800 millions de dollars la première année.

Étendre le Régime de pensions du Canada

Ainsi que l'ont fait observer plusieurs chercheurs, la meilleure façon d'offrir une couverture de retraite appropriée consiste à étendre les prestations du Régime de pensions du Canada. Le RPC couvre la très grande majorité des travailleurs canadiens et offre un modèle de prestations que la plupart des régimes d'employeur ne peuvent égaler.

Les prestations du RPC sont indexées au taux de l'inflation et sont transférables entre les emplois. Les prestations sont disponibles pour les couples de même sexe et peuvent être adaptées aux besoins de ceux qui prennent un congé pour élever leurs enfants. L'actuaire en chef du RPC confirme en outre que le régime est en bonne santé financière et le restera longtemps après que les « enfants de l'après-guerre » auront pris leur retraite. (2085).

Le problème avec le RPC (comme la SV et le SRG), c'est que ses prestations sont limitées. Depuis sa création en 1968, le RPC ne devait remplacer que 25 % du salaire moyen dans l'industrie. En janvier 2008, la prestation maximale mensuelle

pour des particuliers de 65 ans était de 884,58 \$, quoique nombre de prestataires ne soient pas admissibles à ce montant.⁷ De plus, parce que les prestations du RPC ne sont fondées que sur les cotisations, les Canadiens en quête d'égalité (les femmes, les nouveaux immigrants, les travailleurs de couleur, les Premières nations, les personnes handicapées) s'en tirent encore moins bien parce qu'ils gagnent moins, parce qu'ils occupent majoritairement des emplois à temps partiel et que nombre d'entre eux doivent prendre des congés pour s'acquitter de responsabilités familiales.

Bien que le RPC soit un programme financé par les employeurs et les travailleurs, il est régi par les ministres des Finances des gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral joue en outre un rôle administratif dans la conception du cadre administratif du régime et de sa politique de fonctionnement. Depuis 1997, les actifs du RPC ont été investis par un organisme indépendant (l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada) et, depuis 2007, tout changement aux niveaux de prestations doit faire l'objet de propositions de financement avant d'être autorisé.

L'ABGF demande aux décideurs d'entreprendre une expansion ambitieuse du RPC qui aura pour effet de doubler les prestations au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- relever le niveau maximum annuel des gains ouvrant droit à pension des cotisations au RPC (actuellement 44 900 \$) ;
- augmenter les cotisations au RPC pour les employeurs qui n'offrent pas de régime de pensions d'employeur ; et
- amorcer une modeste hausse des cotisations au RPC.

L'ABGF s'oppose à toute initiative de création d'une soi-disant « cotisation définie » ou « cotisation déterminée ». Une telle réforme pourrait

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE

Prestations de retraite et prestations aux aînés

Les politiques de protection des prestations aux aînés profitent aux femmes. Aucun effort global n'a été fait pour la lutte contre la pauvreté des femmes au Canada. Les politiques et les programmes existants semblent mal adaptés en l'occurrence et souvent s'inscrivent à contre-courant.¹¹ Dans bien des cas, les prestations offertes par un secteur de compétences ont pour effet de nuire à l'admissibilité aux prestations offertes par un autre secteur de compétences.

La hausse des prestations de retraite publiques profitera aux femmes âgées. En 2003, le taux de faible revenu des femmes de 65 ans ou plus était de 8,7 %, comparativement à 4,4 % chez les hommes âgés.¹²

Quand les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) sont établies d'après les cotisations, nombre de femmes sont admissibles à des prestations minimales seulement, aux prestations du Supplément de revenu garanti (SRG) et de la Sécurité de la vieillesse (SV), en raison de leurs taux de participation inférieurs à la population active rémunérée.

mener sur la voie d'une lente privatisation du RPC comme tel, auquel cas les risques seraient assumés par les cotisants.

L'ABGF introduit en outre une période d'absence du marché du travail pour les services ou les soins aux aînés aux fins du calcul des prestations du RPC. Cette mesure aidera ceux qui s'occupent de membres de leur famille qui ont un handicap ou d'autres parents âgés.

Améliorer la sécurité des pensions d'employeur

Le Canada fait face à une crise prolongée dans ses secteurs de la fabrication et des ressources qui aura de graves répercussions sur les pensions des travailleurs. L'inaction du gouvernement devant cette crise a alimenté les craintes de voir déferler une vague de faillites d'entreprises.

Comme Industrie Canada l'a observé dans sa propre recherche, de 10 000 à 15 000 travailleurs

accusent des pertes de salaire et de prestations de retraite lorsque leur employeur dépose son bilan.⁸ Des milliers d'autres ont subi des réductions massives de leurs prestations, la procédure de faillite favorisant les prétentions des cadres et des « créanciers garantis » aux dépens des familles laborieuses.

Le 14 décembre 2007, le Parlement a effectivement adopté des mesures destinées à conjurer cette crise. Le projet de loi C-12 introduisait un nouveau Programme de protection des salariés pour les aider à recouvrer une partie de leurs pertes de salaire et de pension en cas de faillite de l'entreprise. La loi C-12 réaffirmait en outre l'intégrité des conventions collectives devant l'ingérence judiciaire par des juges siégeant en faillite et qui défendent les intérêts des employeurs.

Il y avait là un pas dans la bonne direction, mais il faudra faire plus. Pour protéger les pensions d'employeur, l'ABGF lancera un régime national d'assurance-retraite financé par les cotisations des employeurs analogue au Fonds de garantie des prestations de retraite de l'Ontario. Un fonds de ce genre garantit les pensions d'employeur (jusqu'à une certaine limite) des travailleurs dont les pensions sont menacées par la faillite de leur entreprise. Les provinces seront aussi autorisées à participer à ce régime.

Les régimes de pensions réglementés par le fédéral sont régis par la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Alors que la LNPP s'applique aux pensions d'employeur de compétence fédérale, elle définit une norme ou un minimum pour la législation provinciale sur les pensions. L'ABGF fera procéder à une révision de la LNPP de manière à assurer que la loi et son application visent à établir les normes les plus élevées en matière de protection des droits des travailleurs et des retraités à la jouissance de leur pension.

Limites des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

En 2006, les Canadiens ont été autorisés à contribuer 18 % de leur revenu de l'année précédente à un REER, jusqu'à concurrence de 18 000 \$. Les recettes fiscales fédérales délaissées de la déduction de REER se sont élevées à une dépense fiscale annuelle de 8,445 milliards de dollars.⁹ Une étude réalisée en 2006 par Statistique Canada a établi que les REER constituent moins de 10 % des revenus des aînés et profitent magistralement à ceux qui ont des revenus supérieurs à la moyenne.¹⁰ De telles limites de cotisations à un REER ne sont pas justifiées, de sorte que l'ABGF maintient les cotisations maximales à un REER/RER au niveau de 2007 de 19 000 \$. Le maintien des maximums à ce niveau permettra de générer suffisamment de recettes pour financer les baisses proposées de prestations du SRG.

Notes

1 Statistique Canada, « Régimes de pensions au Canada », *Le Quotidien* (21 juin 2007). Note supplémentaire au lecteur : l'expression « pension d'employeur » est utilisée ici à la place des références traditionnelles aux « régimes de pensions agréés ».

2 Statistique Canada, « Enquête sur la sécurité financière », *Le Quotidien* (7 décembre 2006).

3 Conseil consultatif national sur le troisième âge, *Les aînés en marge : le vieillissement et la pauvreté au Canada* (2005).

4 « (Carte de renseignements) Sécurité de la vieillesse — Régime de pensions du Canada » (janvier 2008), www.servicecanada.gc.ca. Les prestations du SRG sont aussi limitées par un seuil pour les aînés qui ont un revenu supérieur à 36 500 \$ par année, et les prestations de la SV (en 2007) ont été abaissées pour les aînés qui ont un revenu supérieur à 63 511 \$ (seulement 5 % des aînés entrent dans cette catégorie).

5 Conseil consultatif national sur le troisième âge, *Les aînés en marge : le vieillissement et la pauvreté au Canada* (2005).

6 Monica Townson, « Sécurité financière pour les femmes âgées au Canada », document rédigé pour l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (septembre 2007).

7 « Carte de renseignements Sécurité de la vieillesse — Régime de pensions du Canada » (janvier 2008), www.servicecanada.gc.ca

8 Industrie Canada, « Document d'information : Le gouvernement annonce une réforme de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de la *Loi sur les arrange-*

ments avec les créanciers des compagnies » (3 juin 2005), www.ic.gc.ca.

9 Ministère des Finances du Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2006*.

10 <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-X1F/10406/art-1.htm>

11 http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/consultations/ges09-2005/poverty_e.html

12 http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/consultations/ges09-2005/poverty_e.html

Intendance environnementale et stratégie de lutte contre le changement climatique

Le changement climatique devient rapidement l'enjeu public le plus important de notre époque, tant au Canada que sur la scène internationale. Il a déjà des répercussions graves sur les écosystèmes dans le monde entier et sur les millions de personnes qui en dépendent pour survivre. Les scientifiques sont unanimes : ces répercussions deviendront encore plus dévastatrices si on ne réduit pas substantiellement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le premier ministre Harper a reconnu que « le changement climatique est peut-être la plus grande menace pour l'avenir de l'humanité »¹ et que « nous devons agir, nous le devons aux générations futures »².

Dans un rapport présenté au gouvernement britannique en 2006, Nicholas Stern, ancien économiste en chef à la Banque mondiale, a affirmé que le changement climatique pourrait coûter à l'économie mondiale 7 billions de dollars par année si les émissions de GES ne sont pas réduites substantiellement. C'est l'équivalent d'environ 1 000 \$ par année pour chaque habitant de la terre, et beaucoup plus que ce qu'il en coûterait de réduire nos émissions de GES.

Au Canada, une intervention urgente est nécessaire pour contrer le changement climatique. Il

ne faut cependant pas oublier qu'il y a d'autres importants défis environnementaux à relever si nous voulons maintenir un milieu propre et sain pour les Canadiens, aujourd'hui et demain.

Un air pur, de l'eau potable, une agriculture pleine de vitalité, l'accès à une énergie sûre, une faune unique et des parcs de renommée mondiale illustrent tous l'importance fondamentale de la viabilité environnementale pour la prospérité et la qualité de vie que chérissent les Canadiens et qui suscitent admiration et envie dans le monde entier. Nous ne pouvons cependant plus considérer qu'il est simplement normal de tirer avantage de ce « capital naturel ». Nous avons déjà constaté que la qualité de l'air se détériore rapidement, que les preuves s'accumulent quant aux liens entre la maladie humaine et la pollution, et que les milieux naturels, ainsi que la diversité des espèces, sont de plus en plus menacés.

Bonne nouvelle cependant : les solutions à ces problèmes environnementaux graves auront aussi d'importants avantages économiques et sociaux, ainsi que pour l'environnement et la santé des Canadiens. Notre société est confrontée à des niveaux inacceptables de pauvreté et d'inégalité. L'ABGF présente des initiatives qui s'attaqueront

aux défis environnementaux tout en soutenant les ménages à faible revenu, les travailleurs et les collectivités lors de la transition vers une économie durable sur le plan écologique et social. L'ABGF prévoit à cette fin l'application d'un plan environnemental global³ pour considérer les défis environnementaux que doit relever le Canada et pour l'orienter, afin qu'il devienne un leader environnemental sur la scène internationale.

Le Canada ne peut que saisir la « possibilité sans précédent » dont a parlé le premier ministre Harper en prenant maintenant des mesures ambitieuses afin de mettre un prix sur la pollution et l'épuisement de ressources non renouvelables, et d'investir dans des initiatives de conservation de l'environnement, appuyées par des mesures réglementaires stratégiques.

Notes

¹ Discours prononcé par le premier ministre Stephen Harper à Berlin, en Allemagne, le 4 juin 2007. <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?category=2&id=1681>

² Discours prononcé par le premier ministre Stephen Harper à Sydney, en Australie, le 7 septembre 2007. <http://www.ecoaction.gc.ca/speeches-discours/20070907-fra.cfm>

³ Consulter le document de la Coalition du budget vert intitulé *Recommandations relatives au budget 2008 : Des moyens pour rendre le Canada plus vert*, 2007, accessible à l'adresse http://www.greenbudget.ca/main_f.html, pour obtenir davantage de détails sur nombre de ces recommandations.

2.1 Changement climatique et tarification du carbone

Le Canada doit de toute urgence prendre des mesures pour réduire les risques associés au changement climatique tout en tirant avantage des grandes possibilités qui s'offrent à lui pour devenir un leader mondial de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable à faibles répercussions. Des politiques axées sur le marché, prévoyant par exemple la mise aux enchères de droits d'émission et l'imposition d'une taxe sur le carbone, seront essentielles pour changer le comportement économique des entreprises, des gouvernements et des particuliers, afin qu'il soit davantage en harmonie avec la santé humaine et environnementale. Des règlements bien conçus obligeront les industries canadiennes à être plus novatrices et plus concurrentielles. Des investissements publics et privés doivent être faits dans une infrastructure et des technologies plus éconergétiques et moins polluantes. Ces stratégies stimuleraient collectivement la création d'emplois dans les industries de pointe et seraient combinées à une stratégie de transition équitable afin d'aider les travailleurs qui peuvent être touchés par les changements industriels.

Tarification du carbone

La mesure budgétaire la plus importante est de fixer un prix substantiel pour les émissions de carbone. L'ABGF prévoit la tarification des émissions de carbone afin d'intégrer les valeurs environnementales dans les prix du marché et de réduire ainsi les émissions de GES produites par les sources industrielles et la population en général.

Ainsi, l'ABGF fixera le prix des émissions de GES à au moins 30 \$ la tonne d'émissions exprimées en équivalent en gaz carbonique (CO₂e) d'ici 2009, et à au moins 75 \$ la tonne d'ici 2020. Fixer un prix adéquat pour les émissions de carbone est une étape essentielle afin de garantir pour l'avenir un bas niveau d'émissions de carbone et de permettre au Canada de jouer un rôle responsable dans la lutte mondiale au changement climatique. La tarification du carbone devrait être appliquée sur une large base, au moyen d'un système de plafonnement et d'échange prévoyant une proportion croissante de droits mis aux enchères, et d'une taxe complémentaire sur le carbone, qui viserait les petites entreprises et les particuliers.

Conversion écologique de l'économie du Canada à l'aide de prix fixés selon le coût véritable et d'instruments axés sur le marché

Les auteurs de l'ABGF croient que la prospérité du Canada exige des politiques garantissant que le prix des biens et services reflète la véritable valeur des ressources requises, aujourd'hui et dans le futur, ainsi que les coûts et les avantages pour l'environnement et la santé humaine qui sont associés à l'élaboration, à la production, au transport, à la vente, à l'utilisation et à l'élimination de ces biens. Cette approche, souvent appelée réforme fiscale écologique (RFE), sera appliquée au moyen de divers instruments axés sur le marché, tels que taxes, frais, rabais, crédits, droits échangeables et suppression de subventions.

Aux politiques de fixation de prix selon le coût véritable s'ajoutera, pendant une période de transition, le recours à des mécanismes tels que l'offre d'incitatifs et la taxation avec remise afin que les consommateurs, lorsqu'ils font des achats importants (systèmes de chauffage, automobiles, appareils ménagers, etc.), optent pour les produits dont l'utilisation a des répercussions plus positives sur l'environnement et la santé humaine.

De telles politiques de RFE ont de nombreux avantages. Elles récompensent les leaders environnementaux parmi les entreprises et les citoyens, elles préservent les ressources naturelles en vue d'utilisations de plus grande valeur, elles stimulent les innovations environnementales ayant un potentiel d'exportation mondiale et elles accélèrent l'expansion d'économies où le succès économique va de pair avec des avantages pour l'environnement et la santé humaine, et où les choix économiques intéressés sont plus souvent ceux qui présentent le plus d'avantages sur le plan social et environnemental. Ces politiques sont aussi plus équitables pour les citoyens et les entreprises à cause du principe pollueur-payeur, obligeant les pollueurs à payer pour les dommages qu'ils causent.

La tarification adéquate du carbone constitue la meilleure façon de promouvoir la RFE, car cette recommandation fixera un prix pour la pollution, ce qui accélérera la réduction des émissions dans toute l'économie.

L'ABGF mettra en œuvre des changements structurels afin d'intégrer des valeurs environnementales, de façon permanente et efficiente, dans l'ensemble des processus d'orientation et d'élaboration de politiques.

d'émission et de la taxe sur le carbone seraient consacrés expressément à des mesures connexes d'atténuation et d'adaptation : initiatives en matière d'efficacité énergétique et d'énergie verte; investissements dans le transport en commun et la rénovation éconergétique; mesures d'adaptation des collectivités et des travailleurs; remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse pour les familles à revenu faible ou moyen.

Système de plafonnement et d'échange pour les émissions industrielles

L'ABGF mettra en œuvre un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES pour l'industrie lourde, les services publics

un nombre croissant de droits mis aux enchères. Tout plan de réduction des émissions de GES exige des diminutions substantielles des émissions industrielles parce qu'elles constituent près de 50 % des émissions de GES au Canada. Ce genre de système canaliserait le pouvoir du marché de maximiser les occasions de réduction des émissions et de minimiser les coûts économiques, tout en produisant des revenus à affecter à des réductions supplémentaires d'émissions de GES. L'ABGF prévoit que ce système rapportera environ 1 milliard de dollars la première année grâce à la vente aux enchères de 10 % des émissions permises, à un prix estimatif de 30 \$ la tonne. Les revenus tirés de la vente de droits d'émission

augmenteraient considérablement suivant la croissance de la proportion de droits mis aux enchères et la hausse des prix.

Taxe complémentaire sur le carbone

L'ABGF prévoit aussi l'imposition d'une taxe sur le carbone, première mesure importante en vue d'intégrer des valeurs environnementales dans les prix du marché pour les consommateurs et les petites entreprises. Cette taxe sur le carbone touchera la majorité des combustibles fossiles utilisés pour le transport et à des fins résidentielles, commerciales et institutionnelles, qui représentent près de la moitié des émissions de CO₂ au Canada, mais elle ne s'appliquera *pas* aux utilisateurs industriels et autres grands émetteurs finals visés par le système d'échange de droits d'émission. La taxe sur le carbone s'appliquera à tous les combustibles non renouvelables selon leur coefficient d'émission de CO₂.

Au taux de 30 \$ la tonne, la taxe sur le carbone générera au début des revenus d'environ 7 milliards de dollars par année. Ce taux et les revenus générés devraient augmenter par la suite, pour donner une indication ferme des prix aux particuliers et entreprises qui prennent des décisions quant aux stratégies et aux achats ayant des répercussions à long terme sur la consommation d'énergie.

Les grands émetteurs finals tels que les utilisateurs industriels et les services publics n'auront pas à payer cette taxe s'ils sont visés par un système d'échange de droits d'émission. Le carburant utilisé par les compagnies aériennes et les entreprises de transport maritime ne sera pas visé pour le moment, puisque des discussions sont en cours pour déterminer comment ces secteurs pourraient être intégrés dans un système international d'échange de droits d'émission sans inconvénients pour la concurrence nationale.

Une taxe sur le carbone de 30 \$ la tonne d'émissions de CO₂ représente une taxe d'environ 7,1 cents pour un litre d'essence, 8,2 cents pour un litre de carburant diesel, 8,5 cents pour un

litre de mazout et 5,7 cents pour un mètre cube de gaz naturel. Cette taxe entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Recyclage des revenus tirés de la tarification du carbone

Les revenus tirés de la vente de droits d'émission et de la taxe sur le carbone serviront à diverses fins :

- 1) des investissements dans d'autres efforts de réduction des émissions de GES (énergie renouvelable, efficacité énergétique, rénovation éconergétique, transport en commun);
- 2) un remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse, afin de protéger les Canadiens à faible revenu des hausses de coûts connexes et de réduire l'incidence de celles-ci sur les Canadiens à revenu moyen, sans supprimer l'incitation à changer de comportement;
- 3) une stratégie de transition équitable et des investissements dans des emplois environnementaux pour aider les collectivités et les travailleurs touchés.

Collectivement, ces mesures permettront de réduire davantage les risques associés au changement climatique et de garantir que les ménages, les travailleurs et d'autres Canadiens vulnérables obtiennent de l'aide pour faire la transition vers une économie plus verte. Les revenus dépassant les sommes nécessaires chaque année pour appliquer ces mesures seront versés dans un « fonds environnemental », qui pourra servir les années suivantes à financer diverses mesures environnementales.

Énergie renouvelable et efficacité énergétique

Étant donné les réalités économiques et écologiques du changement climatique, il est évident que le

gouvernement fédéral doit orienter le Canada vers l'énergie durable. Cette orientation exige non seulement le soutien de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable, mais aussi l'élimination des subventions publiques qui motivent l'extraction et la production de combustibles fossiles non renouvelables. Non seulement une telle approche aidera à éviter les répercussions environnementales catastrophiques du changement climatique, mais elle se traduira par des possibilités économiques, *ainsi que* par de l'air pur et de l'eau potable.

L'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique devraient être les piliers d'un plan national de l'énergie permettant de relever les défis à long terme du changement climatique et d'avoir accès à une énergie propre ayant peu d'impact sur l'environnement.

L'ABGF mettra en œuvre les recommandations du budget de 2008 de la Coalition du budget vert afin de fixer et d'atteindre des objectifs d'efficacité énergétique ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale en matière d'énergie renouvelable, ce qui coûtera environ 1 milliard de dollars par année pour les trois prochaines années, et 8 milliards de dollars sur 15 ans¹.

Fait important, ces recommandations comportent de nombreuses mesures ambitieuses destinées à aider les Canadiens à réduire leurs dépenses d'énergie et l'impact que peuvent avoir sur eux les coûts de la tarification du carbone. Ces mesures visent à rénover les immeubles résidentiels et commerciaux du Canada, et surtout les logements des ménages à faible revenu, afin d'installer un million de systèmes solaires pour résidences et petites entreprises, de stimuler la construction de bâtiments écologiques, de soutenir l'utilisation des énergies renouvelables dans le Nord, et plus encore.

En outre, l'ABGF consacrera 1,2 milliard de dollars sur trois ans afin d'améliorer l'infrastructure du transport en commun et de rendre celui-ci plus abordable pour tous.

Remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse

Un remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse aidera les Canadiens à revenu faible ou moyen à passer à une consommation durable de l'énergie.

Le ménage moyen paiera environ 270 \$ de plus par année, résultat direct de la hausse des prix du carburant découlant du prix de 30 \$ la tonne d'émissions de carbone, ce qui représente moins de un demi de 1 % du revenu moyen des ménages. Toutefois, l'incidence totale des coûts directs et indirects assumés par les ménages sera plus forte, particulièrement pour les ménages à faible revenu, qui consacrent à l'énergie une part beaucoup plus grande de leur revenu.

Le régime fiscal canadien devra être fondamentalement réformé pour devenir plus efficace sur le plan environnemental et plus progressif par l'intermédiaire de la réforme de la fiscalité environnementale, mais il faudra des années pour y arriver. En attendant, il ne faudrait pas reporter l'application d'une taxe substantielle sur le carbone, et les Canadiens à revenu faible ou moyen ne devraient pas être obligés d'absorber des coûts plus élevés sans bénéficier d'une aide financière.

Outre la taxe sur le carbone, l'ABGF introduira un remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse, afin d'indemniser entièrement les ménages à revenu faible et partiellement les ménages à revenu moyen des hausses du coût de la vie, tout en rendant le régime fiscal plus progressif et sans annuler l'incitatif à la réduction des émissions créé par la tarification du carbone. À mesure que le prix du carbone augmentera, la valeur de ce remboursement grimpera en conséquence afin de contrebalancer les hausses de coûts connexes pour les ménages à revenu faible ou moyen.

Le remboursement prévu sera de 300 \$ par adulte et de 150 \$ par enfant en crédit d'impôt remboursable. Par exemple, une famille admissible comptant deux adultes et deux enfants re-

cevrait 900 \$ après impôt. Toutes les familles ayant un revenu de 70 000 \$ ou moins (soit 60 % de l'ensemble des familles canadiennes) recevront un remboursement intégral. Le montant sera réduit de 5 % pour chaque dollar au-dessus du seuil de 70 000 \$. À ce taux, le coût total de ce crédit sera d'environ 5 milliards de dollars par année.

Stratégie de transition équitable

Une stratégie de transition équitable aidera les collectivités et les travailleurs touchés par la transition vers une économie plus verte. Faire la transition vers une économie produisant peu de carbone signifie que certains secteurs perdront des emplois, mais aussi, et ce en raison de l'émergence d'entreprises vertes et d'autres possibilités, que d'autres secteurs gagneront des emplois et que les genres d'emplois disponibles changeront. Il faut offrir d'autres options aux travailleurs qui perdent leur emploi, surtout dans les secteurs en expansion. L'ABGF aura besoin de programmes de transition pour les travailleurs déplacés, afin de garantir que la population active canadienne a les compétences nécessaires pour soutenir une économie plus verte.

Le programme de transition équitable fournira le financement nécessaire pour :

- offrir aux travailleurs des occasions de formation et de perfectionnement afin qu'ils puissent occuper les emplois qui sont créés;
- informer rapidement les travailleurs qui sont mis à pied afin qu'ils aient accès sans délai aux programmes de counselling et de formation;
- offrir aux travailleurs déplacés des mesures de soutien du revenu pendant trois ans ou plus, afin qu'ils puissent tirer avantage des occasions de formation et de perfectionnement;

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE

Environnement

Bien que l'ensemble des Canadiens profitent de la protection de l'environnement et de la réduction des émissions de GES, l'aide financière, telle que le remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse à l'intention des Canadiens à revenu faible, est particulièrement importante pour les femmes, qui représentent une partie importante de cette population.

La Stratégie de transition équitable aidera considérablement les femmes et les familles dont la situation vis-à-vis de l'emploi peut changer en raison de l'adoption des mesures décrites dans le présent chapitre.

- offrir des services de counselling par les pairs pour évaluer les besoins des travailleurs et analyser ceux du marché du travail;
- offrir des fonds de réinstallation pour les travailleurs qui doivent déménager afin de trouver un nouvel emploi.

Atténuation des répercussions sur les secteurs d'activité et les régions sensibles

L'ABGF examinera également des mécanismes visant à répondre aux préoccupations concernant la compétitivité des industries canadiennes, qui pourraient devenir plus vulnérables face à leurs concurrents étrangers qui n'ont pas à respecter des politiques aussi restrictives quant aux émissions de GES. Les mesures envisagées devraient viser une action ferme en matière de réduction des GES de la part de nos partenaires commerciaux et de viabilité dans le secteur canadien de la production d'énergie, tout en tenant compte de la situation particulière des pays en développement.

L'ABGF surveillera en outre les répercussions sur les Canadiens qui vivent en région ru-

rale éloignée, afin de déterminer la mesure dans laquelle le remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse — appuyé par les programmes visant à accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, particulièrement dans le Nord — vient contrebalancer la hausse du coût de la vie pour les Canadiens.

La tarification du carbone et le recyclage stratégique des revenus générés par celle-ci mettront finalement le Canada sur la bonne voie pour lutter contre le changement climatique. En outre, ces mesures permettront de réorienter les impôts

des Canadiens vers la création d'une économie moderne et d'un environnement plus sain, de réduire la dépendance énergétique à long terme du Canada et d'augmenter les réserves d'énergie renouvelable à faible impact. Elles contribueront aussi à réduire la pollution de l'air et les problèmes de santé qui en découlent, à diminuer l'incidence des maladies respiratoires ainsi qu'à améliorer et à prolonger la vie des Canadiens.

Notes

1 Coalition du budget vert, 2007, p. 30 à 33.

2.2 Conservation de la nature et santé humaine

Conservation des océans et des terres irremplaçables du Canada

L'ABGF établira et affirmera la position du Canada en tant que leader mondial respecté en matière de conservation par la mise en œuvre intégrale de trois engagements existants en matière de conservation de la biodiversité marine et terrestre :

1. établir le système national d'aires marines protégées du Canada d'ici 2012 et mettre en œuvre les plans de gestion intégrée des océans du Canada;
2. compléter le réseau canadien des parcs nationaux, des réserves nationales d'espèces sauvages et des refuges d'oiseaux migrateurs, et en assurer la protection à long terme;
3. améliorer les mesures incitatives prévues dans le Cadre stratégique pour l'agriculture afin de protéger les biens et services écologiques sur les terres agricoles.

Ces mesures se traduiront par la création de 11 nouveaux parcs nationaux et le parachèvement de 6 parcs nationaux existants, par la créa-

tion de 14 nouvelles aires marines nationales de conservation (Parcs Canada), de 12 nouvelles aires marines protégées (Pêches et Océans) et de 9 nouvelles zones nationales de faune marine (Environnement Canada)¹, ainsi que par la conversion d'au moins deux millions d'acres de terres de culture en terres à couverture végétale permanente dans les provinces des Prairies, le tout pour un coût de seulement 200 millions de dollars par année.

Ces mesures énergiques, de même que l'exercice d'un leadership fédéral visant à coordonner les mesures complémentaires prises par tous les ordres de gouvernement dans l'ensemble du pays, sont essentielles pour assurer la santé écologique et économique à long terme de nos terres, de nos plans d'eau et de notre faune.

Les Grands Lacs et le Saint-Laurent : restaurer, protéger et améliorer la région

L'ABGF renforcera les mesures progressistes contenues dans le budget de 2007, en établissant et en finançant une stratégie de viabilité globale à long terme afin de remettre en état, de protéger et d'améliorer l'environnement du

bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les domaines d'investissement prioritaires seront les suivants :

1. développer une vision commune, à l'échelle du bassin hydrographique, parmi les gouvernements et les résidents des provinces et des États voisins, afin de favoriser une meilleure coordination et une plus grande cohérence, tout en améliorant le développement de capacités et en soutenant la recherche axée sur l'action;
2. revaloriser les infrastructures d'aqueducs et d'eaux usées;
3. assurer le nettoyage des secteurs préoccupants et des zones d'intervention prioritaire afin de les retirer de la liste actuelle;
4. prévenir la contamination par des substances soulevant de nouvelles préoccupations;
5. assurer une protection contre les espèces envahissantes;
6. protéger les espèces menacées et améliorer la biodiversité et les habitats.

La majeure partie du financement requis proviendra du financement existant pour l'infrastructure. Il permettra d'assurer une source d'eau potable propre et saine pour des mil-

lions de Canadiens, de renforcer la résilience de l'écosystème et sa capacité à soutenir des systèmes économique et social vigoureux ainsi que de contribuer à maintenir un climat d'affaires sain et une économie en croissance pour les résidents de la région.

Notes

1 Cet investissement se traduira directement par la création de nouveaux parcs nationaux dans les régions suivantes : le sud de l'Okanagan en C.-B.; le sud du Yukon ou le nord de la C.-B.; le bras est du Grand lac des Esclaves, T.N.-O.; les basses terres du Manitoba; les monts Mealy au Labrador; un nouveau parc en Ontario; quatre nouveaux parcs au Québec; un nouveau parc au Nunavut. Il se traduira aussi par l'acquisition de terres pour compléter le parc national de la Péninsule-Bruce (Ont.), la réserve de parc national des Îles-Gulf (C.-B.) et le parc national des Prairies (Sask.). Enfin, il se traduira par l'élargissement des limites de la réserve de parc national Nahanni (T.N.-O.), du parc national Tuktut Nogait (Nunavut) et du parc national des lacs-Waterton (Alberta/C.-B.). Cet investissement protégerait des écosystèmes marins fragiles tels que les récifs d'éponges de verre sur la côte ouest, les monticules de modioles en Nouvelle-Écosse, Digby Neck en Nouvelle-Écosse, la côte sud de Terre-Neuve et les coraux d'eau froide des côtes Atlantique et Pacifique ainsi que d'autres sites importants.

2.3 Sécurité alimentaire et agriculture

Imaginer des économies agricoles locales viables ne relève pas de la simple nostalgie. Il est parfaitement possible de créer un Canada rural vivant où les petits producteurs et distributeurs peuvent mener une existence convenable et constituer des collectivités saines. Il existe à cet égard des possibilités parfaitement viables.

Depuis les années 50, les deux tiers des familles agricoles actives au Canada ont laissé leur profession. Les grandes sociétés, isolées des économies locales et des besoins des gens des régions agricoles, sont florissantes, tandis que les familles et les collectivités se désintègrent lentement. Les racines se perdent et d'importantes connaissances bénéfiques d'une agriculture écologique sont jetées au rebut sous la pression exercée par l'utilisation onéreuse d'engrais, de pesticides et de semences génétiquement modifiées.

Les grandes entreprises agricoles sont affairées : les géants de l'activité agro-industrielle fournissent des engrais, des machines et d'autres intrants ; les compagnies de transport ; les entreprises de transformation ; les magasins de gros et de détail — tous voient leurs revenus augmenter, et ils se partagent les profits qu'ils tirent des prix élevés des produits alimentaires. Deux

entreprises d'emballage des viandes contrôlent près de 90 % de l'industrie bovine du Canada ; cinq organisations transnationales contrôlent 80 % du commerce des grains au Canada. Les bénéficiaires engrangés par ces entreprises gigantesques profitent à peu de monde.

Dans un tel contexte, les petits producteurs de débattent pour satisfaire leurs besoins de base. Malgré les fusions et l'augmentation de la production, les agriculteurs ont des revenus moyens légèrement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population canadienne. Il existe peu de soutien aux infrastructures alimentaires locales et peu d'initiatives coopératives qui donnent aux agriculteurs la possibilité de négocier sur un pied d'égalité ou de cultiver des produits qui contribuent à la diversité écologique. Les collectivités agricoles qui vivent à proximité des régions urbaines sont de plus en plus envahies par le béton car il est désormais plus rentable de vendre une partie des terres agricoles à des fins de développement que de continuer à les cultiver.

Les politiques agricoles fédérales et provinciales actuelles favorisent les grands producteurs et ont pour effet d'isoler les agriculteurs des économies locales. C'est ainsi que dans plusieurs

régions du pays les nouveaux règlements sur les viandes, conçus pour les grandes exploitations, sont désormais obligatoires pour tous les producteurs. Les petits producteurs doivent construire à grands frais des installations de transformation qui sont conformes aux normes, mais ces frais ne seront pas récupérés dans leur cycle économique. Pour tout dire, les agriculteurs engagent maintenant tout près d'un dollar en dépenses de fonctionnement pour chaque dollar qu'ils gagnent pour leurs produits agricoles. Coincés de la sorte, nombre d'entre eux abandonnent le secteur, et les dommages pour les économies locales sont pratiquement irréparables.

Les vieux agriculteurs migrent vers les villes, mais peu de jeunes spécialistes de l'agriculture les remplacent. Notre capacité de produire des aliments pour nos familles sur nos terres commence à reculer de façon constante. En clair, cela signifie que les jeunes agriculteurs n'ont pas les moyens de cultiver. L'âge moyen des agriculteurs canadiens est de 50 ans. Quand ils prendront leur retraite, il n'y aura pratiquement personne pour les remplacer. En ces temps de changements climatiques, c'est une sottise que de dépendre du Mexique et de la Chine pour la plus grande partie de nos besoins alimentaires. Il nous faut fournir un soutien à nos jeunes agriculteurs pour leur permettre de produire les aliments dont nous dépendons tous.

Pour composer avec ces réalités et d'autres conditions adverses, les agriculteurs ont compté sur des coopératives pour transformer et vendre leurs céréales, leur lait, leurs animaux, leurs œufs et leur volaille et négocier avec les sociétés ferroviaires. Mais cette stratégie s'oppose au complexe agro-industriel et aux gouvernements d'inspiration conservatrice, qui la dénoncent comme une ingérence dans la « liberté des marchés ».

La Commission canadienne du blé — l'un des derniers bastions de coopération des agriculteurs — a été particulièrement dans la mire de l'agro-industriel en 2007. Quand le ministre de l'Agriculture a annoncé que le gouvernement

fédéral poursuivrait ses efforts afin de dépouiller la Commission canadienne du blé de son pouvoir exclusif de commercialisation de l'orge, l'avenir des producteurs canadiens a été remis en question. La Commission, qui est contrôlée par les exploitants agricoles, offre un avantage de commercialisation aux producteurs d'orge de l'Ouest (Western Barley Growers) qui leur vaut 60 millions de dollars par année — de l'argent qui entre dans leurs goussets plutôt que d'être remis aux actionnaires des multinationales céréalières qui, autrement, pourraient commercialiser les récoltes.

En même temps, le gouvernement a déposé un projet de loi qui minera les pouvoirs réglementaires de la Commission. La nouvelle loi aura pour effet de rendre les exploitations familiales vulnérables face aux multinationales, ce qui constitue un renversement complet de l'intention protectrice de la législation originale. Ces atteintes délibérées à la protection assurée aux exploitations familiales par la Commission bénéficieront seulement à leurs concurrents agro-industriels.

Enfin, la plupart des méthodes traditionnelles d'encouragement et de soutien aux producteurs locaux de produits alimentaires entrent dans des catégories de mesures interdites ou restreintes. Une façon de soutenir la production et la distribution locales de produits alimentaires consiste à fournir aux exploitations locales des subventions qui leur donnent le moyen de concurrencer les grands producteurs. Or les subventions de soutien sur le marché intérieur sont, pour la plupart, interdites ou réduites par l'*Accord sur l'agriculture* de l'OMC (1995). Il est donc difficile, sinon impossible, de soutenir les initiatives régionales.

Pourtant, pendant que les problèmes se développent, il existe des solutions efficaces, largement documentées. Grâce au soutien que procurent aux économies locales les mesures ci-dessous, les agriculteurs peuvent commencer à réclamer une juste part de la richesse qu'ils produisent, et

l'agriculture redeviendra une option financièrement viable pour tous les Canadiens.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral :

- édifiera des systèmes alimentaires ruraux et locaux en finançant l'infrastructure de commercialisation directe des produits locaux et en offrant des prêts à faible taux d'intérêt à titre de fonds de démarrage pour la transformation, la distribution et la vente au détail directe sur les marchés locaux ;
- investira particulièrement dans des installations locales de cryodessiccation atmosphérique de sorte que les producteurs pourront accroître leur rendement et réduire leur dépendance aux produits alimentaires expédiés sur des distances de milliers de kilomètres ;
- encouragera un approvisionnement obligatoire de 30 % en produits d'origine nationale et locale pour les contrats de nature alimentaire du fédéral, des provinces et des municipalités ; et
- soutiendra les initiatives qui favorisent les achats institutionnels chez les producteurs locaux de lait et de légumes de même qu'auprès des exploitants agricoles communautaires, des minoteries locales, des coopératives régionales de production de graines, et qui participent aux programmes de paniers maraîchers des agriculteurs.

Outre ses avantages écologiques et économiques, l'approvisionnement local obligatoire élimine les redondances commerciales qui ont pour effet que de nombreuses régions productrices de denrées alimentaires assument des coûts inutiles parce qu'elles importent autant de produits alimentaires qu'elles en produisent.

L'ABGF étendra les réseaux alimentaires locaux en créant un financement de base ini-

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Agriculture et sécurité alimentaire

Les politiques agricoles qui soutiennent les grandes entreprises agroalimentaires et qui minent les fermes familiales ont une incidence négative sur les femmes, qui font souvent partie de l'unité de travail familial.

Les politiques fédérales qui nuisent aux commissions de commercialisation des produits agricoles et aux règlements de protection des fermes familiales amoindrissent la viabilité de ces fermes et réduisent les moyens de subsistance de nombreuses agricultrices.

En 2001, selon une étude menée par l'Université de Regina, environ 40 % des agricultrices travaillaient plus de 13 heures par jour. Elles faisaient 80 % du travail ménager, 75 % de la tenue de livres, 21 % du travail agricole et 17 % des réparations d'équipement. Plus de la moitié (54 %) des femmes travaillaient en dehors de la ferme, et seulement 25 % d'entre elles estimaient que leur exploitation agricole pourrait continuer sans ce supplément de revenu.¹

tial des initiatives de positionnement local et d'indicateurs géographiques qui constituent un marché pour les produits spécialisés. Le but est d'encourager les agriculteurs à maintenir des variétés patrimoniales et une diversité systémique tout en ouvrant de nouveaux marchés pour les produits nationaux.

Pour assurer le soutien de l'approvisionnement au pays, cette initiative fera en sorte que contester les entraves au commerce — comme les quotas de l'OMC de catégorie verte et bleue — en vertu desquels il est impossible à un agriculteur du pays de cultiver et de commercialiser des produits localement.

L'ABGF mettra fin à toutes les tentatives de destruction ou d'affaiblissement de la Commission canadienne du blé ou de l'Office de mise en marché du lait et autres mécanismes coopératifs de commercialisation des produits agricoles. Ces organismes seront au contraire renforcés et dé-

mocratisés de manière à assurer une protection complète des intérêts des agriculteurs.

La base de financement et les pouvoirs réglementaires de la Commission canadienne des grains seront renforcés. Celle-ci pourra ainsi soutenir vraiment les initiatives agricoles. La Commission a actuellement un déficit annuel d'environ 10 millions de dollars, soit à peu près l'équivalent de 43 cents la tonne produite. Cela fait seulement un cent du boisseau. Une augmentation du financement fédéral ou une légère hausse des frais d'utilisation auront pour effet de constituer une Commission des grains forte et efficace en position de défendre les intérêts des agriculteurs et de collaborer avec eux.

Des approches coopératives de l'agriculture seront mises au point grâce au soutien financier du renforcement de la capacité de coopératives nouvelles ou émergentes, grâce aussi à la création de possibilités à long terme d'assistance technique, d'études de faisabilité, de leadership, de formation spécialisée pratique et de mise en œuvre de services de consultation pour les réseaux et les fédérations agricoles.

L'ABGF engagera annuellement 50 millions de dollars dans l'établissement de ces programmes importants.

Les méthodes viables de production alimentaire seront soutenues par des avantages fiscaux pour les agriculteurs engagés dans des méthodes de culture biologique, par des bonis à la conversion à l'agriculture biologique, de même que par une aide financière ou des bourses aux agriculteurs qui ont besoin de formation en matière de techniques écologiquement viables de production alimentaire.

L'ABGF affectera 200 millions de dollars par année au soutien de la transition à des pratiques agricoles viables et biologiques.

L'offre actuelle de semences et d'engrais sera réformée comme suit : a) la privatisation de stocks

de semences sera proscrite ; b) les semences terminatrices seront éliminées et l'étiquetage des produits génétiquement modifiés sera obligatoire ; et c) les initiatives de conservation des semences seront encouragées.

Un avenir économique viable sera assuré pour les jeunes agriculteurs, lesquels auront accès à une aide technique et à des mesures d'incitation financière pour l'accès à la terre, à la formation et aux fonds de démarrage.

Notre système alimentaire actuel n'est pas conçu pour la résilience, ni pour faire face aux augmentations subites des importations ou répondre avec force aux crises ; il n'est pas fait pour assurer la sécurité écologique. Plutôt que d'offrir à tous les Canadiens un accès à un approvisionnement alimentaire sain et écologique, notre système alimentaire profite principalement aux grandes sociétés transnationales.

Comme la plupart des produits alimentaires sont transportés sur des distances d'environ 2 500 kilomètres de l'endroit où ils sont produits jusqu'au marché, les approches tenant compte du lieu de production sont plus rentables et écologiquement viables.

Ces mesures auront pour effet que l'agriculture au Canada deviendra une industrie financièrement viable qui soutient les économies rurales et urbaines. La constitution d'économies locales prospères fera que les agriculteurs ne seront plus forcés d'abandonner leurs terres, et ceux qui luttent pour survivre seront indépendants des subventions gouvernementales massives.

Les avantages à long terme et les économies réalisables par les agriculteurs, les consommateurs, les contribuables et nos collectivités rendent ces initiatives impératives. Il est temps de mettre fin à la nostalgie, de prendre les choses en main et de mettre fin à la crise du secteur agricole.

Notes

1 <http://www.nfu.ca/faire.htm>

SECTION 3

Souveraineté, identité et démocratie

Le thème sous-jacent de la présente partie de l'ABGF est la recherche d'une congruence entre l'identité canadienne — entre le regard que nous portons sur nous-mêmes en tant que nation (l'image que nous formons de notre collectivité) — et l'éventail des choix qui s'offrent aux décideurs pour donner du poids à ce que nous sommes et à ce que nous voulons devenir. Les élus doivent pouvoir faire des choix politiques essentiels en notre nom : autrement, la démocratie n'est guère plus que la façade d'un village de Potemkine pour des décisions qui se prennent ailleurs.

L'un des principaux facteurs qui influent sur notre identité nationale est l'influence dominante qu'exercent sur nous les États-Unis sur le plan culturel, économique, politique et idéologique. Devant un tel déséquilibre de puissance, notre défi le plus grand consiste à maintenir une « distance » suffisante nous assurant la force politique nécessaire à l'expression de notre identité canadienne.

Nos valeurs et nos intérêts nous sont particuliers ; ils sont fonction de notre histoire, de notre géographie, ainsi que de notre place dans l'économie mondiale et au sein de la communauté des nations. Nous voulons tracer une voie qui soit l'expression de nos mythes fondateurs, de notre parcours historique, et qui propose les valeurs de justice sociale qui ont façonné notre société.

Nos politiques, nos lois et nos institutions doivent refléter notre caractère social unique et la mixité unique de nos droits individuels et collectifs ; elles doivent soutenir la gestion de notre fédération complexe (trinationale et multiculturelle). Nous voulons tracer une voie qui mette en valeur la réputation du Canada en tant que bon citoyen du monde : un citoyen engagé envers la paix, les droits de la personne, le respect du droit international, une intendance responsable de l'environnement, une justice sociale et économique.

3.1 Politique étrangère

Depuis quelques années, un glissement inquiétant de la politique étrangère canadienne a eu pour effet d'éloigner le rôle d'artisan de la paix du Canada, intermédiaire impartial et voix indépendante sur la scène internationale, au point d'écorcher notre identité nationale — le regard que la plupart des Canadiens portent sur eux-mêmes dans le monde et l'image que les étrangers se font du Canada.

Sous le gouvernement Harper, obstinément aligné sur les politiques musclées et inopérantes de l'administration Bush, le Canada est devenu un état paria.

Ses efforts conjugués à ceux des États-Unis en vue de bloquer l'accord sur les cibles de réduction des gaz à effet de serre à la conférence de Bali étaient irresponsables et ont plongé le Canada dans une situation embarrassante.

Le gouvernement Harper est sur la même longueur d'onde que les États-Unis sur de nombreuses questions : la « guerre au terrorisme », le conflit israélo-palestinien, l'Amérique latine. Il s'est aligné sur les États-Unis quant à la prolifération nucléaire et aux droits de la personne — par exemple son opposition à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et

aux résolutions demandant l'élimination des armes nucléaires. Ses positions sélectives sur les droits de la personne reproduisent celles de l'administration Bush : par exemple, sa condamnation du bout des lèvres de la Chine relativement aux droits de la personne et son silence concernant la Colombie — l'un des régimes les plus brutaux du monde, avec lequel il négocie un accord de libre-échange (ALE).

Il refuse de critiquer le régime Bush sur aucune des politiques étrangères ou intérieures qui violent les droits de la personne ou le droit international ou qui menacent la paix : l'Iran, l'extradition extraordinaire, la torture, la surveillance, la *Military Commissions Act*. Il refuse d'exiger la fin des procès militaires aux États-Unis et le rapatriement de l'enfant soldat canadien Omar Kadir ; il refuse de se porter à la défense des Canadiens qui font face à la peine de mort aux États-Unis ou d'accorder un asile aux ressortissants américains opposés à la guerre en Irak.

Ses politiques d'aide au développement ont été réalignées de façon à favoriser ses priorités politiques étrangères, lesquelles sont dominées par ses priorités militaires favorables aux États-Unis (p. ex. en Afghanistan). Parmi les trois D de la

politique étrangère du Canada — développement, diplomatie et défense — il favorise essentiellement l'intervention militaire.

Sur le front commercial, le Canada suit aussi le mot d'ordre des É.U. : à l'OMC, la négociation des ALE (en particulier avec la Corée du Sud, qui auront des conséquences négatives pour le secteur manufacturier et entraîneront des précédents néfastes pour les droits de propriété intellectuelle et les investisseurs). Il adopte généralement une position de non-intervention sur l'investissement étranger direct en dépit de la dernière vague de prises de contrôle étranger, sauf dans le cas des sociétés publiques (principalement en Chine et en Russie).

Le gouvernement Harper continue de promouvoir une intégration plus profonde avec les É.U., tant dans le cadre qu'en dehors du cadre du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) — intégration économique, énergétique, réglementaire, militaire, la lutte contre le terrorisme, la surveillance, les listes d'exclusion aérienne, les ententes avec les pays du tiers monde sûrs et les certificats de sécurité (dont les deux derniers ont été déclarés illégaux par les tribunaux). Il a embrassé la ligne dure des É.U. en matière de politique de répression de la criminalité et de stratégie antidrogue, et il travaille fort pour l'élimination de la Commission canadienne du blé. Outre ses efforts d'intégration du Canada aux É.U., le gouvernement Harper tente de refaire le Canada à l'image des É.U.

Paradoxalement, malgré le repli vers l'arrière du Canada pour harmoniser ses politiques, ses pratiques et ses règlements, les É.U. imposent unilatéralement des mesures de resserrement des contrôles frontaliers sans consultation et avec peu d'avertissement — actions qui accroissent la vulnérabilité du Canada dans une économie continentale plus intégrée.

Propositions de l'ABGF :

L'ABGF propose une politique étrangère indépendante pour le Canada et favorise le renouvellement de son leadership sur la scène internationale, un leadership qui se montre critique devant les É.-U., le cas échéant, et qui donne la priorité au respect du droit international et des droits de la personne, à la santé de la planète. L'ABGF souhaite un pays qui soit engagée dans des initiatives de recherche de la paix et de justice sociale.

Une nouvelle orientation de sa politique étrangère (et une réaffectation de ses dépenses) permettrait au Canada d'accomplir de grandes choses dans le monde. Imaginons combien de vies pourraient être sauvées en Afrique si nos dépenses de développement se rapprochaient seulement de la vieille promesse onusienne de 0,7 % du PIB. Imaginons combien de conflits armés pourraient être prévenus si nous augmentions les ressources dont disposent nos diplomates.

Les principales dimensions fiscales des propositions de l'ABGF qui touchent à la politique étrangère — les questions militaires, l'aide au développement, l'environnement, l'énergie et l'économie — sont abordées dans les autres chapitres.

L'ABGF augmentera les dépenses en activités diplomatiques, en aide au développement, et sera plus axée sur le soulagement de la pauvreté. Elle endiguera les dépenses militaires globales tout en réaffectant les ressources à la protection de sa souveraineté — notamment dans le Nord — et réaffectera les ressources aux missions de rétablissement de la paix de l'ONU au Darfour et au Congo. Il jouera un rôle de chef de file dans la promotion de la gouvernance de l'ONU, en particulier en créant des instruments efficaces de mise en œuvre du concept de *Responsabilité de protection* dont le Canada est un pionnier.

L'ABGF annulera l'*Accord sur les tiers pays sûrs*, qui a eu pour effet de renvoyer des centaines de réfugiés demandant l'entrée au Canada à partir des États-Unis, accord que le tri-

bunal fédéral a jugé en violation de la Charte canadienne. Il abrogera aussi le *Projet de loi C-3* proposé par le gouvernement pour faire échec à la décision de la Cour suprême énonçant que le régime des certificats de sécurité en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* est inconstitutionnel. Dans son libellé actuel, les dispositions du projet de loi touchant le procureur spécial violent les normes et l'application régulière du droit international en matière de droits de la personne.

Par ailleurs, l'ABGF :

- imposera un moratoire sur l'initiative opaque et non démocratique de Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) ;
- rejettera les dispositions de l'ALÉNA qui définissent l'eau comme un produit négociable et frappera d'interdiction fédérale les exportations d'eau en vrac ;
- inscrira son désaccord sur les dispositions de l'ALÉNA concernant les différends opposant un investisseur et un État, qui autorisent les sociétés à contester les règlements et les lois du Canada — notamment en matière de santé et d'environnement — dans les cas où elles allèguent que ces règlements et ces lois nuisent à la rentabilité des investissements ;
- suspendra les pourparlers bilatéraux d'ALE avec la Corée, le Pérou et la Colombie ;
- limitera les prises de contrôle étranger des sociétés canadiennes dans les secteurs économiques stratégiques et dans les secteurs ou des technologies stratégiques ont été élaborées avec l'aide publique, telle la vente récente de la succursale aérospatiale de MDS (le Bras canadien et Radarstat 2) à des intérêts états-unis ;
- maintiendra ou renforcera les restrictions actuelles sur l'investissement étranger sectoriel dans les services bancaires et

financiers, les télécommunications, la radiodiffusion, les industries culturelles, les compagnies aériennes ; et

- renforcera les exigences en matière de production de rapports par les sociétés étrangères à Statistique Canada, améliorant la capacité du Bureau de surveiller l'investissement étranger et d'évaluer rapidement l'incidence des sociétés étrangères sur l'économie canadienne.

Souveraineté dans le Nord

Le gouvernement doit faire preuve de leadership en élaborant une politique complète sur l'Arctique qui fait un lien entre la souveraineté et la sécurité des personnes. Certes, le gouvernement Harper a reconnu l'importance de l'affirmation de la souveraineté du Canada dans le Nord. Mais il a ciblé étroitement les enjeux militaires et n'a pas su se montrer attentif aux dimensions sociales et environnementales. De plus, les gens du Nord, notamment les organisations des peuples autochtones, doivent être partie entière à l'élaboration de la politique sur le Nord.

L'ABGF :

- fournira plus de soutien aux Inuits qui vivent dans l'Arctique depuis des millénaires et qui sont une expression exemplaire de la souveraineté canadienne ;
- respectera les engagements pris en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et autres accords signés ;
- collaborera dans le contexte de la Convention du droit de la mer de l'ONU et du Conseil de l'Arctique circumpolaire à la cartographie du fond marin et fera en sorte que le transport maritime et le développement des ressources soient sans danger pour l'environnement et affectera des ressources à cette fin ;

- collaborera avec le gouvernement des É.U. et d'autres gouvernements nationaux pour la reconnaissance du Passage du Nord-Ouest en tant que voie maritime interne du Canada ; et
- remplacera l'engagement du gouvernement Harper d'acquérir six bateaux patrouilleurs par celui de construire deux brise-glace de classe internationale pour la Garde côtière.

Souveraineté et sécurité énergétiques

En 2006, le Canada a exporté 67 % de sa production pétrolière et 59 % de son gaz naturel aux É.U. Entre-temps, 90 % des besoins du Québec et du Canada atlantique et 36 % de ceux de l'Ontario étaient satisfaits par l'importation, ce qui les rend vulnérables aux crises d'approvisionnement sur les marchés internationaux.

L'ABGF désignera le secteur énergétique, y compris le pétrole et le gaz, secteur stratégique sujet à une réglementation nationale et aux re-

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Politique étrangère

Il faut entreprendre une analyse des sexospécificités similaire à celle qui est en cours pour les projets administrés par l'ACDI, afin de garantir que la politique étrangère du Canada n'a pas d'impact négatif sur les femmes, tant au pays qu'à l'étranger.

strictions sur l'investissement étranger. Elle fera passer l'accent portant sur la production en vue de l'exportation aux É.U. à l'accent sur la sécurité énergétique nationale. Elle constituera une réserve pétrolière stratégique pour protéger le Canada contre les chocs d'approvisionnement à court terme. Elle réintroduira l'exigence de disposer de 25 ans de réserves prouvées de pétrole et de gaz avant d'en autoriser l'exportation et annulera les dispositions de l'ALÉNA sur le partage proportionnel qui accorde aux É.U. des droits sur la plus grande partie de notre production pétrolière et gazière.

3.2 Défense

Dépenses militaires

Le Canada ne peut plus être tenu pour un pays qui ne fait pas de dépenses militaires. En 2007, le Canada est passé du 7^e au 6^e rang des pays qui dépensent le plus à ce chapitre parmi les 26 pays membres de l'OTAN. Ce changement correspond à une augmentation de 9 % du budget de la défense entre les budgets fédéraux de 2006–2007 et 2007–2008. La hausse s'inscrit dans le plan du gouvernement Harper d'accroître les dépenses militaires à 20 milliards de dollars d'ici 2009–2010, et le budget annuel actuel de 18,24 milliards de dollars met le gouvernement en plein sur la voie d'atteindre son but.

Mais qu'en est-il des priorités canadiennes ? Le gouvernement Harper s'est engagé à n'atteindre que la moitié de la cible d'aide étrangère de l'ONU de 0,7 % ; la pénurie de logements abordables et l'itinérance sont en crise ; la pauvreté continue d'affliger un grand nombre de Canadiens ; les services de garde à l'enfance et les dépenses liées à l'éducation des jeunes enfants sont presque au dernier rang des pays de l'OCDE. Ces priorités sociales ont été reléguées à l'arrière-scène pendant que le gouvernement Harper se con-

centrait sur les dépenses et les approvisionnements militaires.

L'administration américaine applaudit à cette volonté d'accroître les dépenses militaires et la mission de combat du Canada. Les Canadiens, pour leur part, continuent de privilégier un rôle de chef de file pour le Canada dans le cadre d'opérations internationales de maintien de la paix. Pourtant, la contribution du Canada se situe désormais au 60^e rang des forces de maintien de la paix — derrière le Rwanda, le Zimbabwe et la Mongolie. Les services de police contribuent plus d'hommes et de femmes aux opérations actuelles de maintien de la paix du Canada que les Forces armées, qui ont envoyé en moyenne cette année moins de 20 soldats en missions de maintien de la paix de l'ONU. En revanche, le Canada a déployé plus de 2 500 soldats en Afghanistan, et il aura dépensé 7,2 milliards de dollars pour la guerre en Afghanistan d'ici 2008. L'engagement des troupes canadiennes à la mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan est de plus de 95 % plus important que les troupes déployés dans des missions internationales de maintien de la paix.

Cette concentration sur l'Afghanistan s'inscrit dans le plan du gouvernement Harper d'écarter

les ressources militaires canadiennes des missions de maintien de la paix dirigée par l'ONU, dans lesquelles le Canada a historiquement joué un rôle de chef de file, pour les engager dans des missions dirigées par les É.U. et l'OTAN. Ce changement n'a jamais fait l'objet d'un débat de fond au Parlement, ni ne reflète un changement de l'opinion publique canadienne.

Acquisitions d'ordre militaire

Ces dernières années, le Canada s'est engagé dans la constitution du plus important matériel militaire depuis la Seconde Guerre mondiale. Les Forces armées canadiennes seront munies de navires patrouilleurs dans l'Arctique, de frégates modernisées, d'avions de transport et d'avions patrouilleurs, de camions, de chars de combat, d'avions de transport militaire, d'hélicoptères de transport lourd et de nouvelles bases militaires. Plusieurs de ces acquisitions n'auront pas seulement pour effet d'accroître l'interopérabilité du Canada avec l'armée des É.U., mais aussi de soutenir une force militaire plus importante et la capacité du Canada de participer à des opérations militaires complexes et agressives à l'étranger.

Le gouvernement canadien a actuellement engagé 15 milliards de dollars dans les acquisitions d'ordre militaire, mais les analyses donnent à penser que les dépenses totales pourraient atteindre près de 22 milliards de dollars compte tenu des milliards de dollars nécessaires aux opérations et à l'entretien du matériel. La guerre en Afghanistan aura fourni au gouvernement canadien une justification pour ses dépenses militaires actuelles. Pourtant, la plupart des commandes ne seront livrées que bien après que la mission (selon l'échéancier actuel) ne soit terminée.

La nature des acquisitions indique en outre que le plan consiste en missions de combat sur des théâtres éloignés plutôt qu'en réponse aux besoins intérieurs du Canada. Par exemple, le besoin d'aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe, surtout sur la côte Ouest, a été

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE

Défense

Il faut effectuer une analyse rigoureuse des sexospécificités au moment d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en matière de défense.

Les femmes ont en moyenne un revenu inférieur à celui des hommes, de sorte qu'elles profitent davantage de l'augmentation des dépenses du gouvernement au titre des programmes sociaux nationaux. Faire en sorte que les dépenses militaires ne réduisent pas les investissements dans l'infrastructure sociale canadienne aura une incidence positive sur les femmes.

Parce que la politique étrangère du Canada, qui visait le maintien de la paix, est de plus en plus axée sur des objectifs militaires internationaux dirigés par les États-Unis, des ressources sont détournées des collectivités qui profitent des exercices de maintien de la paix, ce qui entraîne des conséquences négatives, surtout pour les femmes et les enfants.

mis en veilleuse, alors que des milliards ont été dépensés pour des chars de combat de l'époque de la guerre froide.

Avec tout cet argent dépensé en matériel, l'industrie de l'armement est en pleine effervescence. Une récente étude du CCPA a conclu que 40 % des contrats militaires ont été jugés comme nécessitant des appels d'offres restreints par le gouvernement fédéral, poussant à la hausse le coût du matériel, tandis que des firmes privilégiées et bénéficiant des relations voulues, pour la plupart américaines, ont ramassé des milliards de dollars. Le pire, c'est que les contrats d'entretien ne sont pas attribués à des entreprises canadiennes et que les règles des É.U. interdisant la double citoyenneté ou empêchant les Canadiens nés à l'étranger de travailler dans le cadre de ces contrats posent des problèmes permanents.

L'affectation de fonds au ministère de la Défense pénalise les autres organismes du gouvernement canadien et a une incidence sur la vie de tous les Canadiens. Comme l'illustre le tableau 1, le coût d'acquisitions de certaines pièces

TABLEAU 7

Acquisitions du ministère de la Défense	Coût (approx.)	Dépenses sociales	Coût (approx.)
1 véhicule logistique de taille moyenne	521 739,00 \$	Autobus urbain neuf à Timmins, ON	450 000 \$
1 hélicoptère Chinook Ch-47	111 millions de dollars	Budget de fonctionnement annuel de l'Université de Regina, SK	123 millions de dollars
1 hélicoptère Chinook Ch-47 avec programme d'entretien	290 millions de dollars	75 appareils IRM, un nouveau foyer de soins prolongés à Terre-Neuve, un nouvel hôpital au Nunavut, et 2 centres sportifs et récréatifs.	280 millions de dollars
1 hélicoptère Sikorsky S92 (pour remplacer le Sea King)	114 millions de dollars	3 nouvelles stations d'épuration des eaux d'égout à Halifax, NÉ	133 millions de dollars
1 Lockheed Martin C-130J (avion à moyen rayon d'action)	188 millions de dollars	1 établissement de 300 lits de soins pour malades aigus, vallée du Fraser, CB	178 millions de dollars
1 gros Boeing C-17	850 millions de dollars	70 projets de logement abordable	826 millions de dollars

TABLEAU 8

Équipement médical dont le Canada a besoin pour atteindre les niveaux de l'OCDE	Coût unitaire	Coût total
144 tomodensitomètres	Coût approx. 1,2 million	172,8 millions
75 Appareils IRM	Coût approx. 2,3 millions	172,5 millions
12 PET* Scanner (tomodensitomètres)	4 millions	48 millions
Total		393,3 millions
Économie réalisée par le ministère de la Défense sur l'achat d'hélicoptères en raison des changements au taux de change		499,4 millions
Fonds qui restent après avoir équipé tous les hôpitaux canadiens en appareils IRM, PET et CT Scanner		106 millions

* L'Ontario à lui seul a besoin de 8 à 12 PET machines. Ce chiffre représente donc une faible estimation du nombre d'appareils nécessaires.

de matériel militaire comporte d'importants coûts sociaux.

Le ministère de la Défense nationale a décidé d'acheter 16 hélicoptères Chinook au coût de 4,7 milliards de dollars. La facture comprend la fabrication, les pièces de rechange et l'entretien pendant 20 ans. Cette affectation de 4,7 milliards de dollars pour les Chinook a été annoncée en 2006, bien avant le récent changement du taux de change Canada-É.U., et est fondée sur un prix à payer pour le Canada de 4,18 milliards de dollars des É.U., prix qui s'élevait à ce moment-là à 4,7 milliards de dollars CAD. L'économie que fera le gouvernement seulement en raison de la hausse

de la valeur de notre dollar suffirait à équiper tous les hôpitaux canadiens selon les normes de l'OCDE en appareils IRM et en PET et CT Scanners (tomodensitomètres) (voir tableau 8).

Les exemples ci-dessus montre les énormes sacrifices sociaux inhérents à ces dépenses d'acquisition de matériel militaire. Le gouvernement canadien ne peut pas trouver d'argent pour des logements abordables ou pour assurer un programme de services de garde à l'enfance convenable, mais il a affecté des milliards à l'achat de nouveaux hélicoptères.

L'ABGF croit qu'un débat parlementaire complet s'impose quant à la mission du Canada en Af-

ghanistan et, plus généralement, quant au rôle des militaires canadiens dans la politique étrangère canadienne, notamment en ce qui concerne la

justification d'acquisitions d'ordre militaire sur une grande échelle. L'ABGF procédera à un examen public complet de la politique de défense du Canada et imposera un gel sur toute autre dépense pendant la conduite de cet examen.

3.3 Développement

Le Canada a pris d'importants engagements en matière d'aide au développement en Afghanistan et en Iraq, ce qui a eu comme effet de modifier les priorités de développement dans d'autres parties du monde. Les Forces canadiennes échangent de la nourriture et de l'eau contre des renseignements au sujet des talibans. L'utilisation de l'aide comme arme de réalisation de la stratégie militaire viole le principe de la neutralité de l'aide consacré par les conventions de Genève. Cette utilisation fait subir des risques tant aux travailleurs des organismes humanitaires qu'aux bénéficiaires. Les soldats ne sont pas des travailleurs humanitaires. Les rôles militaire (sécurité) et civil (reconstruction et aide) devraient être distincts. Les équipes provinciales de reconstruction (EPR) devraient être réexaminées en vue du maintien de cette distinction.

Le mandat de la mission actuelle dans le sud de l'Afghanistan devrait refléter une approche équilibrée de la réalisation de la paix et de la sécurité en Afghanistan. Le Canada a des occasions, par exemple, le Plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation, d'appuyer le règlement des conflits et les activités de paix en

travaillant avec diverses factions et parties sur le terrain.

Le gouvernement conservateur a également signalé qu'il accorderait une plus grande priorité à l'Amérique latine dans son programme d'aide. À l'exception d'Haïti et du Nicaragua, tous les autres pays d'Amérique latine sont des pays à revenu intermédiaire. L'aide canadienne devrait se concentrer sur la réduction de la pauvreté et non sur la promotion des intérêts en matière d'échanges commerciaux et d'investissement des entreprises canadiennes ou appuyer le programme de politique étrangère de l'administration Bush qui semble être à l'origine du mouvement visant à renforcer l'aide destinée à l'Amérique latine. L'Afrique subsaharienne et d'autres pays à faible revenu devraient être une priorité plus grande et non inférieure. Il faut également exercer des pressions sur le gouvernement conservateur pour qu'il tienne la promesse du Canada, soit doubler son aide en Afrique.

Sur la planète, 50 000 personnes meurent de causes liées à la pauvreté chaque jour. Environ 800 millions de personnes vont se coucher sans avoir mangé suffisamment chaque soir. Un milliard de personnes vivent dans une extrême pau-

vreté. Le VIH/sida, la malaria et la tuberculose sont des causes (et des conséquences) de la pauvreté puisque les personnes et les économies des pays touchés sont affaiblies notamment par ces maladies. Il faut s'attaquer à ces causes d'insécurité humaine pour réaliser la sécurité mondiale.

La pauvreté est une violation des droits de la personne à très grande échelle. En l'an 2000, tous les membres des Nations Unies se sont engagés à ne ménager aucun effort dans la lutte contre la pauvreté en adoptant la Déclaration du millénaire. Les gouvernements ont également lancé l'Objectif de développement pour le millénaire (ODM) pour atteindre des cibles minimales de réduction de la pauvreté, de la faim, de l'analphabétisme, de la discrimination contre les femmes et de la dégradation de l'environnement d'ici 2015.

Onze pays, dont la France, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark, ont respecté leur engagement d'y consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) ou ont fixé un délai pour atteindre cet objectif. Malgré son économie relativement solide, le Canada ne fait pas partie de ces pays. En fait, en 2004, le Canada se classait au 14^e rang parmi 22 donateurs.

Le 28 juin 2005, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement fédéral d'établir un plan d'augmentation de l'aide au développement international pour la faire passer à 0,5 % du RNB du Canada en 2010, en vue d'atteindre l'objectif des Nations Unies de 0,7 % en 2015. Toutefois, les budgets fédéraux de 2006 et 2007 ne prévoyaient pas de nouveaux fonds d'aide. Le Conseil canadien pour la coopération internationale calcule que l'aide publique au développement (APD) du Canada en 2006–2007 sera de 4,6 milliards de dollars, soit 0,33 % de notre revenu national

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Développement

La pauvreté touche les femmes et leurs familles de façon disproportionnée. Le Canada a une excellente réputation en ce qui concerne la réalisation d'analyses des sexes (spécificités au sein de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Tous les projets et programmes de financement mis en œuvre par le gouvernement du Canada doivent continuer d'être soumis à des analyses rigoureuses et efficaces visant à garantir qu'ils profitent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Le maintien des engagements en matière d'aide financière permettra d'améliorer la vie des femmes dans les pays ou les collectivités qui reçoivent des fonds.

brut (RNB) et, selon les engagements pris dans le budget fédéral de 2007, elle demeurera à 4,6 milliards de dollars en 2007–2008 mais sera ramenée à 0,32 % de notre RNB. Ce pourcentage ne représentera même pas la moitié de la cible fixée à 0,7 % et est bien inférieur à la moyenne des donateurs de l'OCDE, qui est de 0,42 %.

L'ABGF établira un échéancier ferme pour que le Canada atteigne la cible de 0,7 % au cours des dix prochaines années, soit d'ici 2017. L'ABGF augmentera l'aide étrangère de 460 millions de dollars en 2008–2009, de 802 millions de dollars en 2009–2010 et de 1,2 milliard de dollars en 2009–2010. En outre, l'ABGF orientera son aide sur l'éradication de la pauvreté, conformément aux obligations du Canada en matière de droits de la personne, et tiendra compte des perspectives de la société civile et des pauvres, au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, nous sollicitons de la part du Parlement un mandat législatif en matière de dépenses consacrées à l'aide.

3.4 Célébrer la culture canadienne

Aperçu

L'année dernière, le gouvernement a pris une série de mesures qui ont renforcé le secteur des arts et de la culture sur le plan intérieur, mais qui ont affaibli la voix du Canada sur la scène mondiale.

Le gouvernement conservateur a ajouté 30 millions de dollars au budget de base du Conseil des Arts du Canada ; il a créé un nouveau programme de financement de 30 millions de dollars, *Building Communities Through the Arts and Heritage*, dont une somme de 7 millions de dollars est réservée aux arts professionnels ; il a affirmé son engagement envers le Fonds canadien de télévision en promettant de maintenir sa contribution pour l'année en cours et les années suivantes au niveau de 1996 de 100 millions de dollars ; il investi près de 100 millions de dollars dans les infrastructures de nombreuses institutions culturelles nationales, notamment le Centre national des Arts, la Galerie nationale et le Musée de la Nature, et il a créé un programme de stage d'été de 5 millions de dollars pour les musées.

Parallèlement, le programme de réaffectation d'un milliard de dollars a sérieusement compro-

mis la présence culturelle du Canada à l'étranger en éliminant le financement complémentaire des artistes et des organisations artistiques à l'étranger, de même que les responsables canadiens appuyant les artistes dans nos missions autour du monde.

Ce repositionnement du troisième pilier de la politique étrangère, entrepris par le précédent gouvernement libéral, a été mené à terme par les conservateurs. Tout en célébrant la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle et en investissant dans sa promotion, le gouvernement fédéral maintient un cap inconséquent en ce qui concerne le partage de la riche diversité culturelle du Canada avec le monde.

Le secteur des arts et de la culture continue de se diversifier au rythme de la croissance importante des médias interactifs. Le Canada est désormais l'hôte de plus de 45 sociétés de développement de jeux interactifs, lesquels sont largement tributaires des talents des artistes, des compositeurs et des concepteurs. L'année dernière, ces sociétés ont enregistré des revenus de plus de 1,6 milliard de dollars. Les nouvelles applications de transfert de musique, de films et d'émissions de télévision de même que de pro-

grammes conçus pour Internet sont des contributions importantes au PIB du Canada.

À l'instar des autres segments de la population active canadienne, le secteur des arts et de la culture fait face à des défis importants liés à la perspective que la génération de l'après-guerre se prépare à la retraite. Les enjeux consistant à attirer de nouveaux artistes et travailleurs culturels, à les retenir et à leur transmettre un savoir touchent à toutes les lignes de partage disciplinaires et industrielles. Le gouvernement fédéral ne tient pas compte de la réalité de façon significative et concrète. La célébration continue de la richesse de l'expression artistique et culturelle du Canada repose sur une solution globale et efficace de ces enjeux.

Stimuler l'élan

L'économie du Canada est sur la voie d'une transformation radicale. Nous assistons à l'émergence d'une économie de l'information ou de la créativité. Tandis que la base manufacturière continue de fléchir, l'économie de l'information et de la créativité donne des signes de croissance et de diversité. Il est essentiel que le gouvernement assure un soutien à ce secteur de notre économie.

Le gouvernement fédéral doit prendre des décisions importantes pour soutenir l'élan du secteur des arts et de la culture s'il ne veut pas le freiner par son inaction ou des décisions rétrogrades.

- Le programme de réaffectation d'un milliard de dollars cible particulièrement le ministère du Patrimoine canadien et quelques-uns de ses organismes du portefeuille pour l'exercice 2007–2008. Bien qu'aucune réduction particulière n'ait été annoncée, l'ABGF de 2008–2009 corrigera toute mesure nuisible résultant de cette réaffectation et réaffirmera l'importance des arts et de la culture pour l'économie de la créativité.

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Arts et culture

Une couverture accrue de l'assurance-emploi et un plus grand accès à celle-ci favorisera la sécurité financière des travailleurs autonomes.

Seulement une femme en chômage sur trois touche des prestations d'assurance-emploi, contre 70 % en 1990.¹

En 2003, plus d'une femme sur dix était considérée comme une travailleuse autonome et n'était pas admissible à l'assurance-emploi.²

- Les réformes non encore proposées relativement à la Loi sur le droit d'auteur sont pour le gouvernement fédéral une occasion unique de favoriser et récompenser la créativité et l'innovation. Ces réformes doivent tenir compte de l'approche de l'équilibre des intérêts traditionnellement adoptée par le gouvernement en réponse aux besoins des créateurs, des titulaires de droits d'auteur ou de licences ainsi que d'autres groupes.
- Le soutien de l'ABGF au secteur des médias audiovisuels indépendants englobera les nouvelles formes de production et de distribution de la télévision et de la diffusion web. La réussite dans ces secteurs pourra se traduire par d'importants marchés internationaux pour la production culturelle canadienne.
- L'ABGF proposera une politique muséale fédérale globale, mettant fin aux initiatives improvisées comme celles qui ont donné lieu à la bousculade entre les villes canadiennes pour recevoir La Galerie nationale de portraits. Elle protégera le patrimoine des Canadiens contre une approche inappropriée en court-pointe pour nos musées. L'Association des musées canadiens estime que l'ABGF affectera une

somme supplémentaire de 75 millions de dollars par année à cette politique.

- L'ABGF introduira des mesures visant à améliorer l'accès des Canadiens travailleurs autonomes aux programmes d'avantages sociaux nationaux. Les politiques fiscales doivent aussi faire en sorte que les artistes et les autres Canadiens ne soient pas indûment pénalisés par leurs niveaux de revenu instables. L'ABGF modifiera en outre les règles applicables aux régimes enregistrés d'épargne-retraite de manière que les travailleurs autonomes disposent d'un revenu de retraite raisonnable.
- Le gouvernement fédéral songe à lever les restrictions sur la propriété étrangère dans le secteur des arts et de la culture. Il a adopté des mesures qui visent à minimiser la réglementation dans le secteur des télécommunications, et tout semble indiquer que ces mesures pourraient bien s'appliquer aussi au secteur de l'audiovisuel et de la radiodiffusion. La levée générale de ces restrictions affaiblira la capacité des Canadiens de voir et entendre les histoires et les expériences qui leur sont propres et de les partager avec le monde.

L'ABGF renversera ces mesures et fera en sorte que le marché du capital à risque privé devienne un moyen de contourner les règles de la propriété étrangère.

- Les artistes, créateurs et professionnels des arts du Canada se produisent dans le monde entier depuis des décennies. Les programmes actuels de soutien fédéral manquent de cohérence ou de coordination. L'ABGF apportera cette cohérence et accroîtra son soutien d'une somme de 25 millions de dollars par année.
- L'ABGF affectera 500 000 \$ par année à un programme de transfert des connaissances pour le secteur des arts et de la culture.

Notes

¹ Congrès du travail du Canada, *Présentation du Congrès du travail du Canada à la Commission de l'assurance-emploi du Canada concernant l'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi (a.-e.) pour 2007*, 2003, p. 1–11, accessible à l'adresse http://congresdutravail.ca/index.php/Un-employment_Insuran/1045?language=fr.

² Statistique Canada, 2004.

Nature changeante du travail et de l'économie

L'économie du Canada est sur la voie d'une transformation structurelle profonde qui définira et limitera (à maints égards) nos perspectives économiques pour des décennies à venir. Nous nous spécialisons de plus en plus dans la production et l'exportation de ressources naturelles non transformées ou à peine transformées — surtout des ressources énergétiques et minérales.

La croissance du secteur de l'extraction et de l'exportation des ressources, parallèlement à l'érosion ahurissante de nos capacités de fabrication à valeur ajoutée a renversé les progrès accomplis par le Canada vers la création d'une économie plus diversifiée et développée. Même si le développement délibéré des industries à valeur ajoutée et la réduction de notre dépendance nationale aux exportations de ressources ont été au cœur des politiques des gouvernements du Canada depuis avant même la Confédération, les gouvernements ont adopté un rôle beaucoup plus passif face au développement économique. La spécialisation du Canada en tant que fournisseur mondial de ressources est de nouveau la dominante, et les accords de libre-échange (notamment l'ALENA, qui confine explicitement le Canada à un rôle d'entreposage énergétique pour

l'économie états-unienne), ont largement contribué à couler cette tendance dans le béton.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral croit que les Canadiens doivent jeter un regard pénétrant et réaliste sur les effets à long terme d'une restructuration de notre économie entière qui soit centrée sur les ressources, de même que sur les répercussions sur nos perspectives nationales économiques et sociales. Il ne faut pas tenir pour acquis que parce que la surchauffe des marchés mondiaux des produits primaires a eu pour effet de pousser les prix de certaines ressources à des niveaux extrêmement élevés (pour le moment, en tout cas), nous devrions réorganiser notre économie nationale tout entière en conséquence.

Les services publics jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des répercussions de l'instabilité économique des Canadiens. Le gouvernement conservateur s'est lancé dans une campagne agressive de privatisation des services publics malgré le fait qu'en général la prestation des services publics est plus efficace, coûte moins cher, est de meilleure qualité et offre une meilleure reddition de comptes que le secteur privé. De plus, des services publics convenables font en sorte

que chacun, peu importe son niveau de revenu, a la possibilité d'en bénéficier, ce qui réduit les inégalités et améliore l'économie. Des services publics de grande qualité améliorent notre sécurité économique, sociale et environnementale générale et collective.

Les collectivités et les économies locales souffrent dans plusieurs régions rurales et urbaines partout au Canada. Heureusement, nous

pouvons compter sur un riche contingent de personnes compétentes et passionnées qui travaillent fort au sein de leurs collectivités. Ces personnes ont déjà contribué à freiner le recul partout au Canada en proposant des politiques et des programmes qui soutiennent avant tout le mieux-être économique des collectivités locales. Ces efforts ont cependant besoin de l'appui du gouvernement fédéral.

4.1 Assurance-emploi

L'assurance-emploi est une responsabilité fédérale et constitue un programme d'assurance sociale nationale important depuis sa création en 1940. L'AE a évolué au fil des ans et couvre maintenant d'autres risques que la perte d'emploi et verse des prestations de maladie, de maternité, des prestations parentales ainsi que des prestations de travail partagé et de soignant. En 2005, la Cour suprême du Canada a confirmé que l'évolution de cette responsabilité fédérale est une réponse appropriée aux nouvelles réalités de la population active au Canada.¹

De nouveaux défis se présentent pour le programme d'AE en 2008, alors que la croissance économique du Canada fait du sur-place et que l'économie des É.U. glisse vers une récession. Le programme d'AE s'est avéré une source essentielle de stimulus compensatoire lors des replis économiques précédents² et il assurera une importante stabilisation macroéconomique dans le contexte actuel.

Cependant, les réductions opérées dans les prestations d'AC/AE dans les années quatre-vingt-dix ont affaibli la protection du revenu des Canadiens. De nos jours, seulement environ quatre travailleurs sans emploi sur 10 reçoivent

des prestations d'AE régulières, soit un recul par rapport aux 80 % de prestataires enregistrés en 1990. Une femme sur trois seulement touche des prestations, comparativement à 70 d'entre elles en 1990. De 20 à 25 % seulement des travailleurs sans emploi de la plupart des grands centres urbains, comme la Région du Grand Toronto et la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique, reçoivent des prestations à une période donnée, étant donné que nombre d'entre eux n'y sont pas du tout admissibles et que d'autres épuisent rapidement leurs prestations. Les immigrants et les jeunes sont particulièrement désavantagés par les conditions d'entrée spéciales qui s'appliquent aux nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Bien que d'autres facteurs entrent en ligne de compte, la protection de l'assurance-emploi a diminué surtout en raison des changements apportés au programme, et qui font qu'il est plus difficile pour les travailleurs d'être admissible tant aux prestations régulières qu'aux prestations de maternité ou parentales, et qui ont en outre pour effet de réduire la période pour laquelle des prestations peuvent être touchées. Les travailleurs qui ont le nombre d'heures suffisant pour entrer dans le système ne sont sou-

vent admissibles qu'à une courte période de prestation de 14 semaines pour une personne tout juste admissible dans une région où le taux de chômage est généralement bas. Une étude menée en 2007 pour le compte de Condition féminine Canada et le CCPA a conclu que les femmes sont particulièrement désavantagées par le système du nombre d'heures et les écarts quant au sexe dans les emplois atypiques.³

En ces temps de profonde incertitude économique et de grands bouleversements, de nombreux travailleurs au Canada se sentent vulnérables. Face à l'imminence de leur licenciement, les travailleurs se retrouvent souvent à un ou deux chèques de paie de la pauvreté. Il est donc extrêmement important que le programme d'AE soit en mesure de leur offrir une protection.

Non seulement l'admissibilité à l'AE est beaucoup plus difficile, mais les prestations ont été réduites à 55 % des gains assurables pour des prestations hebdomadaires maximales de 435 \$, ce qui frôle le seuil de pauvreté établi pour un adulte célibataire.

De même, les prestations parentales et de maternité jouent un rôle important dans la capacité des travailleurs à équilibrer leurs responsabilités familiales et professionnelles. Mais de nombreux nouveaux parents ne sont pas admissibles aux prestations, et ceux qui le sont découvrent qu'ils ne peuvent pas se permettre de prendre un congé.

Étant donné le nombre élevé d'heures travaillées pour répondre aux conditions d'admissibilité, soit jusqu'à 910 heures ou six mois de travail à plein temps, de nombreux travailleurs sans emploi ne sont pas du tout admissibles aux prestations. Les femmes, les jeunes, les employés à temps partiel, les nouveaux immigrants et les résidents des grandes villes sont les plus atteints. Ceux qui sont admissibles obtiennent normalement des prestations insuffisantes de courte durée, et le maximum des prestations correspond

à peine au seuil de pauvreté établi pour une personne seule.

Par ailleurs, l'AE n'offre aucune formation à de nombreux travailleurs occupant un emploi précaire ni même un pont vers de bons emplois de remplacement aux victimes des restructurations économiques en cours découlant des changements survenus dans les échanges commerciaux et la valeur élevée du dollar canadien. Cela est insoutenable en ces temps de licenciements massifs et de restructuration économique, alors qu'il est urgent d'assurer le perfectionnement des travailleurs qui en font les frais.

En 2005, le comité permanent de la Chambre des communes du développement des ressources humaines, du perfectionnement des compétences et de la condition des personnes handicapées s'est mis à l'écoute des groupes syndicaux et sociaux et a recommandé des propositions que l'ABGF considère essentielles à la conception d'un système amélioré. Ces mesures ont passé en deuxième lecture à la Chambre des communes (projet de loi C-269), mais n'ont pas encore été étudiées en troisième lecture.

Le comité parlementaire a formulé au total 28 recommandations. La recommandation 10 propose d'uniformiser la norme d'admissibilité à l'AE emploi à 360 heures de travail afin d'abaisser la barrière à l'admissibilité pour les travailleurs à temps partiel ou engagés pour une période non déterminée et les nouveaux arrivants sur le marché du travail. La recommandation 15 propose d'accroître le montant des prestations. Pour cela, il suffit de hausser le taux des prestations à 60 % des gains d'après les 12 meilleures semaines de rémunération et d'augmenter la période de prestation maximale à 50 semaines.

Selon le témoignage d'un cadre supérieur de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) devant le comité permanent le 7 décembre 2004, le coût annuel de ces changements serait d'environ 2 milliards de dollars. En réalité, ce coût serait moins élevé en raison du taux de chômage, qui est bas. Pour

couvrir ces coûts, l'ABGF maintiendra plutôt que réduira les cotisations d'AE et augmentera le maximum des gains assurables de 41 000 \$ à 45 000 \$. La hausse progressive du maximum des gains assurables aura pour effet d'accroître les revenus nets des cotisations de manière à couvrir les améliorations apportées au programme. Les réformes de l'assurance-emploi seront apportées dans le cadre du compte d'assurance-emploi.

L'ABGF soutient en outre les investissements dans la formation par le biais de l'AE. En 2007, la responsabilité de la formation a été dévolue aux provinces, et il s'en est suivi une situation où le Canada dépense beaucoup moins dans la formation que les autres pays de l'OCDE. Il est donc urgent d'accroître le financement de la formation et d'augmenter le soutien aux congés de formation payés aux travailleurs en emploi dans le cadre de projets pilotes fondés sur le modèle d'apprentissage (les apprentis reçoivent un soutien de l'AE pour la partie de leur formation dans une salle de classe).

L'AE est financée par des charges sociales auxquelles contribuent les employeurs et les employés. Ces derniers doivent contribuer 1,73 % des gains couverts, les employeurs 1,4 fois ce montant — compte tenu du fait que les employeurs exercent un plus grand contrôle sur la relation d'emploi. Les cotisations d'AE ont été radicalement réduites ces dernières années et le mécanisme actuel de détermination des taux de cotisation ne prévoit aucune mesure en cas de repli économique imprévu. L'excédent combiné du compte d'AE dépasse les 54 milliards de dollars — de l'argent que les employés ont fourni au fil des ans et qui sert maintenant à rembourser la dette plutôt qu'à verser des prestations aux travailleurs.

Le mécanisme de détermination des taux de cotisation de l'AE est très déficient, comme le révèle une récente étude de l'Institut Canadien des Actuaire⁴. Le rapport de l'ICA critique l'absence d'un fonds de stabilisation des taux et d'un conseil actuariel indépendant pour la dé-

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE

Assurance-emploi

Les Canadiennes profiteront beaucoup des réformes du régime d'assurance-emploi (a.e.).

Au cours des cinq années ayant suivi l'adoption de la Loi sur l'assurance-emploi en 1996, l'accès des femmes à des prestations a diminué de 6 %, alors que l'accès des hommes a fléchi de 1 %.⁵

Sept employés à temps partiel sur dix sont des femmes. Seulement 42,8 % des travailleurs à temps partiel en chômage sont admissibles à l'assurance-emploi.⁶

Pour demander des prestations de maternité ou des prestations parentales, il faut avoir travaillé 600 heures au cours des 52 semaines précédentes. Comme les femmes sont plus susceptibles de travailler à temps partiel, elles sont moins susceptibles que les hommes d'être admissibles à des prestations parentales.

Les changements apportés par Service Canada vers une prestation électronique de services pour les régimes d'assurance-emploi et de sécurité de la vieillesse ont des répercussions négatives disproportionnées sur les femmes âgées et celles dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

termination des cotisations d'AE. L'ABGF souhaite un processus indépendant et transparent pour la détermination des taux. Le discours du Trône de 2007 promettait la correction de cette déficience du système actuel, et cette correction aurait dû être apportée il y a longtemps.

L'ABGF améliorera la prestation des services. Le modèle actuel de Service Canada dirige les travailleurs vers des applications sur le web, mais offre peu de soutien informatique ou linguistique à ceux qui en ont besoin. Cette dépendance aux applications informatiques et aux centres d'appel complique l'accès aux services de l'AE. La dévolution des services de formation aux provinces peut aussi dresser un obstacle à l'accès à ces services. L'ABGF investira dans des travailleurs bien formés aptes à conseiller les demandeurs d'AE et à offrir

la qualité personnelle de services qu'attendent de nombreux requérants de l'AE.

Notes

- 1 Voir la *Loi sur l'assurance-emploi* (Canada), parag. 22 et 23, 2005 SCC 56, [2005] 2 R.C.S. 669
- 2 Rapport de contrôle et d'évaluation 2004, RHDSC, mars 2005
- 3 Monica Townson et Kevin Hayes, Les femmes et le programme d'assurance-emploi, CCPA, novembre 2007
- 4 Un regard en arrière et un pas en avant : le point de vue des actuaires concernant l'avenir du système d'assurance-emploi, Institut canadien des actuaires, novembre 2007
- 5 Ursule Critoph, « Who Wins, Who Loses: The Real Story of the Transfer of Training to the Provinces

and Its Impact on Women », *Training the Excluded for Work Access and Equity for Women, Immigrants, First Nations, Youth, and People with Low Income*, éd. M. Griffin Cohen, UBC Press, Vancouver, 2003.

Kevin Hayes, *La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi du Canada — Analyse des ratios des prestataires d'a.-c. aux sans-emploi (ratios P/S) par groupe d'âge et selon le sexe de 1990 à 2001*, Congrès du travail du Canada, Ottawa, 2003, <http://congresdutravail.ca/updir/unemployedFr.pdf>

6 Congrès du travail du Canada, *Présentation du Congrès du travail du Canada à la Commission de l'assurance-emploi du Canada concernant l'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi (a.-e.) pour 2007*, 2003, p. 1–11, accessible à l'adresse http://congresdutravail.ca/index.php/Unemployment_Insuran/1045?language=fr

4.2 Stratégie de développement sectoriel

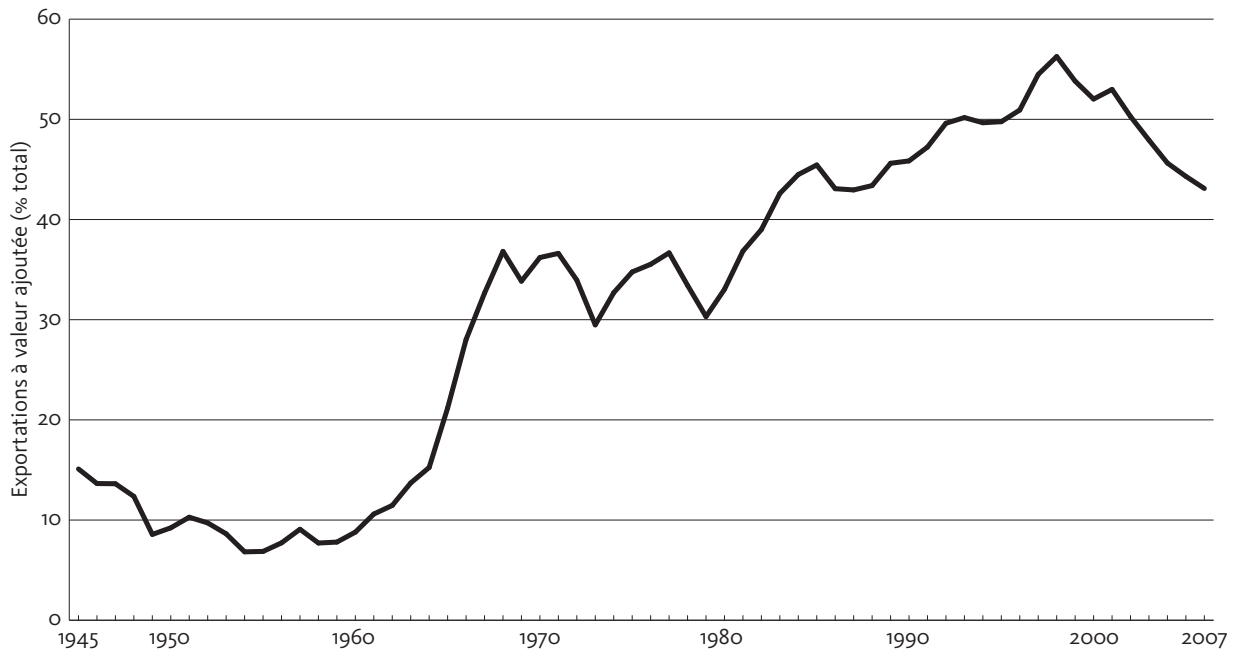
Introduction

L'économie du Canada est sur la voie d'une transformation structurelle profonde qui définira et limitera (à maints égards) nos perspectives économiques pour des décennies à venir. Nous nous spécialisons de plus en plus dans la production et l'exportation de ressources naturelles non transformées ou à peine transformées — particulièrement les ressources énergétiques et minérales. La croissance et la prospérité phénoménales des industries primaires axées sur l'exportation ont des effets à la fois positifs et négatifs. Sur le plan positif, elles génèrent des revenus et des recettes d'exportation qui sont dans certains cas des « retombées » du secteur des ressources sur d'autres industries et régions du pays. L'essor du secteur des ressources a clairement été un facteur important du revenu nominal et de la croissance des dépenses et a contribué jusqu'à tout récemment à une croissance générale relativement vigoureuse et à la création d'emplois dans l'économie canadienne. En même temps cet essor entraîne diverses conséquences négatives, notamment les risques à long terme pour notre monnaie, nos industries à valeur ajoutée,

notre fédération, notre environnement et notre rôle dans le monde.

La croissance du secteur de l'extraction et de l'exportation des ressources, parallèlement à l'érosion surprenante de nos capacités de fabrication à valeur ajoutée (un développement très négatif qui est l'envers de la médaille de l'essor du secteur des ressources) a renversé les progrès accomplis par le Canada vers la création d'une économie plus diversifiée et développée. En fait, le développement délibéré des industries à valeur ajoutée et la réduction de notre dépendance nationale aux exportations de ressources ont été au cœur des politiques des gouvernements du Canada depuis avant la Confédération. Une longue série de politiques importantes — de la Politique nationale au Pacte de l'automobile et au Partenariat technologique Canada et autres mesures analogues — visaient précisément à faire en sorte que les Canadiens récoltent une plus grande valeur, plus d'emplois et une plus grande stabilité des ressources qu'ils ont la chance de posséder. Or, à une époque où les gouvernements ont adopté un rôle beaucoup plus passif dans les décisions touchant le développement économique (pour des raisons autant économiques que fiscales),

FIGURE 1 Part des exportations canadiennes de produits à valeur ajoutée



Le graphique montre les exportations de produits manufacturés canadiens, soit les produits finis, les machines et le matériel, les produits de l'automobile et les biens de consommation ; sont exclus les produits dérivés de matières premières et les marchandises en vrac.

la spécialisation du Canada en tant que fournisseur mondial de ressources est de nouveau la dominante. Certes, les accords de libre-échange (notamment l'ALENA), qui confinent explicitement le Canada à un rôle d'entrepôt énergétique pour l'économie états-unienne en vertu des détestables dispositions qu'il renferme sur le partage de l'énergie) ont largement contribué à cimenter cette tendance.¹

Les répercussions et les conséquences de ce changement structurel historique de l'économie du Canada se feront ressentir pendant longtemps. Pourtant, malgré les grands enjeux que cela implique, cette évolution ne résulte pas tout droit d'un éventuel choix gouvernemental ou collectif. Elle reflète la puissante influence qu'exercent les forces du marché mondial et les décisions d'investissement privé sur notre destin économique. Bien sûr, en acceptant, voire en célébrant le pouvoir dont dispose l'entreprise privée pour façonner à sa façon

notre avenir économique, les gouvernements du Canada (et plus particulièrement le gouvernement fédéral) ratifient ce choix.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral croit que les Canadiens doivent jeter un regard pénétrant et réaliste sur les effets à long terme d'une restructuration de notre économie entière qui soit centrée sur les ressources, de même que sur ce que cela implique pour nos perspectives nationales économiques et sociales. Il ne faut pas tenir pour acquis que parce que la surchauffe des marchés mondiaux des produits primaires a eu pour effet de pousser les prix de certaines ressources à des niveaux extrêmement élevés (pour le moment, en tout cas), nous devrions réorganiser notre économie nationale tout entière en conséquence. Nous ne devons pas avaliser automatiquement les décisions d'entreprises de l'industrie des ressources immensément rentables et engager des centaines

de milliards de dollars dans de nouveaux projets d'extraction des ressources qui façonneront notre économie nationale pour toute une génération sans examiner (et réglementer) soigneusement l'éventail des conséquences de ces investissements massifs. Et nous ne devrions pas accepter que toute l'économie du Canada soit fondamentalement transformée sous nos yeux sans un débat lucide, collectif.

Il s'agit ici d'enjeux économiques historiques qui exigent une description et une analyse plus poussées. Un document technique d'accompagnement de l'ABGF examinera plus en profondeur ces enjeux structurels et les réponses stratégiques qu'il sera possible d'y apporter. Le présent chapitre de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2008 présente un résumé de l'évolution structurelle rétrograde du Canada, puis décrit deux ensembles de stratégies. Le premier a pour but de ralentir et de contrôler l'essor du secteur des ressources. Le second propose de favoriser et de soutenir une activité économique à valeur ajoutée au Canada et de tempérer l'ardeur avec laquelle nous placerons nos futurs œufs économiques dans le panier d'exportation des ressources énergétiques. L'objectif consiste à faire en sorte que les Canadiens reçoivent à long terme la valeur maximale des ressources qui se trouvent par hasard enfouies sous leurs pieds.

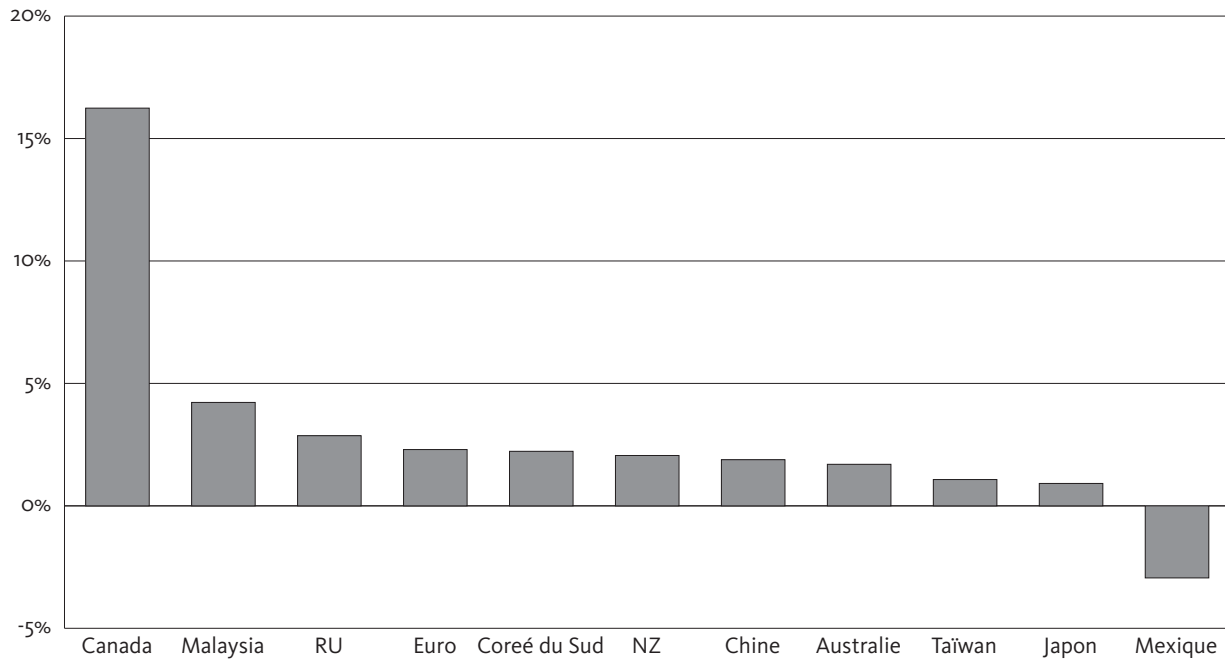
L'ampleur de la régression

Un seul graphique très simple montre à quel rythme l'économie du Canada est actuellement engagée dans le tourbillon du « retour vers le futur », d'une part dans la foulée de l'explosion du secteur des ressources et, d'autre part, face au recul correspondant des activités à valeur ajoutée.² La figure 1 illustre la proportion des exportations de marchandises totales du Canada qui consistent en produits à valeur ajoutée (comme les machines, les automobiles et les produits de consommation), comparativement

aux produits de ressources non transformées ou à peine transformées (notamment les produits énergétiques, les produits minéraux, les produits forestiers bruts et les produits agricoles). Cette proportion a grossi de façon assez constante pendant presque toute l'histoire du Canada et reflète notre développement économique qualitatif et notre capacité grandissante de produire un plus large éventail de produits (autant pour le marché intérieur que pour le marché mondial). Les programmes gouvernementaux (y compris les mesures proactives qu'on a déjà appelées *politiques industrielles* — mais qu'on désigne peut-être plus justement aujourd'hui *stratégies de développement sectoriel*) ont joué un rôle important dans cette évolution. Il en a été de même aussi des grands facteurs économiques et sociaux, comme la dévaluation de notre devise pendant une bonne partie des années 80 et 90 et l'importante réduction des coûts de la main-d'œuvre pour les employeurs du secteur privé de la santé (au contraire des États-Unis). Tous ces facteurs expliquent largement l'attraction exercée sur les investisseurs par le secteur de la fabrication de produits à valeur ajoutée.

Depuis 1999, cependant, la trajectoire économique du Canada a été fondamentalement détournée par une puissante combinaison de facteurs. D'un sommet de 57 % cette année-là, la proportion de nos exportations qui consistaient en produits à valeur ajoutée a subi un revers d'environ le tiers — pour atteindre le plancher de 42 % en 2007. Cela s'explique par l'augmentation des exportations de ressources non transformées ou à peine transformées (ces exportations ont augmenté surtout parce que les prix de ces produits étaient très élevés, mais aussi en raison des augmentations modestes des quantités réelles de ressources exportées), et par le repli des exportations de produits à valeur ajoutée. Les exportations de produits manufacturés ont reculé par suite du ralentissement du marché américain (destination de la plupart de nos exportations), la concurrence intérieure et étrangère de la part

FIGURE 2 Appréciation pondérée des exportations par rapport au dollar des É.U. depuis 2002



Le graphique montre la hausse proportionnelle de la devise nationale par rapport au dollar des É.U. de 2002 (moyenne annuelle) à la fin de janvier 2008, pondérée par la proportion du PIB de chaque pays qui fait l'objet d'exportations aux É.U.

des producteurs mondiaux (comme la Chine), et la hausse du dollar canadien (qui a eu pour effet de rendre les produits fabriqués au Canada très chers pour les clients mondiaux).

La hausse spectaculaire du dollar canadien est à la fois une conséquence et une autre cause de régression économique structurelle du Canada. À tort ou à raison, les marchés des devises en sont venus à associer la monnaie du Canada aux prix des produits manufacturés mondiaux (particulièrement les prix mondiaux du pétrole et des minéraux). Notre devise s'est appréciée par rapport au dollar américain de plus de 60 % dans les cinq dernières années. La hausse de la devise canadienne a été la plus spectaculaire de celle de tous les grands partenaires commerciaux des É.-U. En vérité, la hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain a été trois fois aussi importante que le repli global du dollar des É.-U. (par rapport au grand panier de devises sur le plan mondial) ; voilà qui donne à

penser que la plus grande partie de la pression à la hausse du dollar est le reflet de facteurs uniques de l'économie et des politiques canadiennes, et non pas seulement de la faiblesse générale de la devise des É.U. dans le monde.

Le Canada est le seul pays au monde qui tolère une telle appréciation de sa monnaie par rapport à la devise américaine, malgré la lourde dépendance de ses exportations au marché des É.-U. ; la combinaison d'une appréciation rapide et unique à une dépendance unique aux exportations vers les É.-U. a pour effet que le Canada est de loin le pays le plus vulnérable de tous aux fluctuations monétaires (*voir la figure 2*). Aucun producteur sur les marchés mondiaux ne pourrait tolérer une érosion de 60 % de la compétitivité relative de ses prix sans subir de conséquences radicales et douloureuses — et le Canada ne fait pas exception.

La hausse fulgurante de notre dollar entraîne un grave fléchissement de l'investissement, de

la production et de l'emploi dans le secteur de la fabrication, aggravant d'autres difficultés pour nos industries génératrices de valeur ajoutée (concurrence de la Chine, restructuration de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord et autres facteurs). Au moment d'écrire ces lignes, nous signalons que le secteur de la fabrication canadienne a perdu quelque 350 000 emplois depuis 2002, quand le huard a commencé sa montée. Pour chaque nouvel emploi créé dans le secteur des ressources, au moins cinq emplois ont été perdus par la fabrication. La régression structurelle du Canada n'ouvre pas autant de débouchés qu'elle n'en ferme.

Il convient d'examiner soigneusement pourquoi la hausse des prix du pétrole et des minéraux se soit traduite si directement et manifestement en une devise canadienne surévaluée — parce que nous réalisons maintenant que cette relation nous aidera à décider de la façon de régler le problème. La pression à la hausse sur le dollar ne résulte pas d'une amélioration de la performance des ressources dans la balance commerciale du Canada. En fait, notre balance commerciale s'est détériorée de façon marquée parallèlement à la hausse du huard : un déluge de produits importés à moindre prix fait plus que compenser la valeur à la hausse de nos exportations de ressources. Et l'essor du huard ne reflète pas un afflux de l'investissement étranger réel destiné à développer nos sables bitumineux, nos mines et nos autres installations d'exploitation des ressources. Ici encore, la sortie de l'investissement étranger réel par les entreprises canadiennes (attirées par les possibilités offertes par les faibles coûts dans les autres pays) a généralement agi comme contrepoids à l'afflux d'investissement réel au Canada par les entreprises étrangères.

Au contraire, le lien entre les prix du pétrole et le huard a probablement été noué surtout dans des canaux financiers, comme ci-dessous :

- Les compagnies canadiennes d'exploitation des ressources (particulièrement les

entreprises pétrolières et gazières) ont enregistré des profits sans précédent par suite de l'explosion du prix de ces produits sur le marché mondial.

- Le prix de leurs actions a grimpé, suscitant l'intérêt des investisseurs étrangers sur les marchés financiers.
- Des sociétés étrangères ont fait l'acquisition de nombreuses entreprises d'exploitation des ressources.
- La valeur de ces prises de contrôle a augmenté de façon spectaculaire en 2007 pour atteindre plus de 100 milliards de dollars.
- L'afflux de capital étranger *financier* qui en découle (et non pas, pour la plupart, d'investissement étranger *réel*) a contribué à stimuler encore la hausse du dollar.

Cela donne à penser que les mesures destinées à régler à la fois la rentabilité de l'extraction des ressources et la prise de contrôle étranger d'entreprises canadiennes d'exploitation des ressources auraient de puissantes répercussions en limitant la pression à la hausse de la devise canadienne découlant de l'essor actuel du secteur des ressources (peu importe la durée de cette conjoncture ascendante).

Contrôler le bond des ressources

L'ABGF 2008 prendra les mesures suivantes pour assurer un rythme de développement minéral et énergétique plus cohérent par rapport au mieux-être économique et environnemental des Canadiens :

- *Restaurer le taux fédéral d'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) à 28 % (niveau initial d'avant les profondes réductions fédérales de l'IRS à compter de 2003) pour l'industrie pétrolière et gazière.* Cette mesure aura pour effet de produire des recettes d'environ 1,75 milliard de

dollars par année pour le gouvernement fédéral.³ L'application de taux préférentiels d'imposition des sociétés dans des secteurs particuliers a souvent été une caractéristique de la politique fiscale fédérale dans le passé, cette application étant motivée par le désir de stimuler des secteurs en particulier (comme l'énergie ou les finances). Les récents gouvernements fédéraux se sont éloignés de cette adaptation délibérée de politiques fiscales sectorielles (reflétant une approche superficiellement plus « neutre » de la fiscalité), mais le traitement fiscal préférentiel que nous proposons n'est d'aucune façon sans précédent dans la récente histoire économique du Canada. En 2006, le rendement moyen des capitaux propres du secteur pétrolier et gazier au Canada a touché les 20 % — soit près du double de celui d'autres secteurs non financiers au Canada.

- *Mettre en œuvre un nouveau processus fédéral de revue et d'approbation environnementales des nouveaux investissements dans l'exploitation minière et les sables bitumineux afin de contrôler les émissions globales de gaz à effet de serre de ces projets par rapport aux cibles fédérales de réduction.* Les projets seraient ainsi approuvés sous réserve des progrès globaux accomplis par le secteur quant à la réduction de leurs émissions pour les projets existants et à venir.
- *Renforcer les pouvoirs de réglementation de l'Office national de l'énergie concernant l'attribution des permis d'exportation de pétrole et de gaz naturel et de construction de nouveaux oléoducs pour fins d'exportation.* Les projets d'exportation et de construction d'oléoducs seront approuvés s'ils satisfont aux conditions de l'Office concernant la sécurité de

l'approvisionnement des consommateurs canadiens, s'ils assurent la disponibilité des approvisionnements en gaz naturel tout en respectant les cibles fédérales d'émission des gaz à effet de serre, et si les producteurs s'engagent à développer des projets d'exploitation à valeur ajoutée (comme la construction d'usines de traitement et d'installations pétrochimiques) au Canada.

- *Réformer la Loi sur Investissement Canada et définir des critères transparents et obligatoires d'avantage net quant aux prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers.* Pour qu'une prise de contrôle soit approuvée, les acquéreurs devront accepter de respecter les niveaux négociés d'investissement réel dans les installations canadiennes (y compris dans des installations à valeur ajoutée, telles les usines de raffinage et de traitement), préserver les niveaux d'emploi au Canada et démontrer que la production et les revenus générés par suite de l'acquisition compensent largement la nouvelle obligation qui incombe aux propriétaires étrangers (et le paiement continu du revenu du capital qui s'ensuit).
- *Mettre sur pied une nouvelle Agence des avantages offerts aux Autochtones qui négociera avec les propriétaires de nouvelles installations d'exploitation énergétique et minérale sur les terres fédérales des cibles d'emploi pour les Autochtones et d'autres avantages économiques pour les collectivités autochtones.* Tout projet d'exploitation des ressources sur les terres fédérales devra être approuvé à la condition qu'une entente soit conclue avec la nouvelle agence quant à la nature et à la portée de ces avantages dans le temps. L'agence sera régie conjointement par le gouvernement fédéral et les représentants des Autochtones ; ses opérations seront

financées par une taxe de dépôt sur l'exploitation des ressources.

- *La perception de redevances sur l'extraction de ressources au Canada est une responsabilité provinciale selon notre Constitution.* Le niveau scandaleusement peu élevé de telles redevances a contribué à la ruée vers les sables bitumineux. Les récentes mesures annoncées par le gouvernement albertain ne changeront pas grand-chose à cette situation.⁴ La ruée débridée vers le développement des ressources énergétiques entraîne des dépassements de coûts désastreux, exerce une pression inutile sur les infrastructures économiques et sociales et impose des coûts économiques et environnementaux réels à tous les Canadiens. En même temps, les énormes revenus rattachés aux produits énergétiques modifient fondamentalement le régime fiscal de la fédération canadienne.⁵ C'est pourquoi l'ABGF 2008 imposera une majoration d'impôt sur les bénéfices exceptionnels de la production pétrolière (de sorte que le gouvernement fédéral ne reçoive cet impôt que dans le cas où les taux de redevances sont trop peu élevés).⁶ Le but de cette opération est double : ralentir le rythme insoutenable de l'exploitation des ressources (qui a infligé des coûts au reste de l'économie, en partie par le biais de la devise surévaluée), et encourager les provinces productrices de pétrole à relever leurs taux de redevances pour les établir à des niveaux plus justes, plus viables — faisant ainsi en sorte que les Canadiens recevront plus de valeur pour les ressources qui leur appartiennent. (Étant donné qu'ils dépendent du niveau des redevances provinciales, les fonds découlant de la majoration d'impôt sur les bénéfices exceptionnels sont des surplus par rapport aux mesures et aux

programmes mentionnés dans notre document et seraient déposés dans le compte de recettes générales fédérales.)

Favoriser les activités à plus haute valeur ajoutée

L'ABGF 2008 utilisera les revenus découlant du rétablissement de l'impôt sur le revenu des sociétés du secteur pétrolier et gazier pour financer les initiatives suivantes destinées à favoriser la réussite à long terme des industries qui ajoutent de la valeur aux ressources canadiennes et à diversifier notre économie :

- L'ABGF mettra sur pied une Agence du développement à valeur ajoutée, financée à même les revenus fiscaux supplémentaires découlant de l'impôt sur le revenu des sociétés dans le secteur du pétrole et du gaz. Le tiers de ces fonds servira à soutenir les efforts visant à favoriser la transformation de plus haute technologie et le secteur de la fabrication secondaire au sein du secteur d'exploitation des ressources canadiennes (notamment l'énergie, les minéraux, les forêts et l'agriculture). Les deux autres tiers seront consacrés au soutien de nouveaux investissements et projets dans d'autres secteurs stratégiques à plus haute valeur ajoutée — y compris les secteurs stratégiques de la fabrication tels les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, de l'électronique, de l'équipement environnemental, des télécommunications, des produits de construction modifiés et autres grappes de haute technologie émergente (comme les sciences de la vie et les énergies nouvelles), et enfin, les secteurs de services échangeables à valeur ajoutée (tourisme, communications et transports). L'Agence disposera de divers mécanismes de soutien d'initiatives de développement

sectoriel progressif, notamment les subventions, les prêts remboursables, l'aide technologique, et même la participation aux entreprises soutenues. Le but de l'Agence sera d'utiliser ses propres fonds pour susciter le maximum de dépenses d'investissement chez les autres partenaires des nouvelles entreprises. Les projets envisagés seront évalués et classés en fonction de grands critères économiques et sociaux, notamment l'utilisation d'une technologie innovatrice ; le potentiel des produits sur les marchés de l'exportation ; la contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux ; et enfin les cibles d'emploi déterminées. L'Agence sera dirigée par un conseil d'administration indépendant composé de représentants des régions, des syndicats et des Autochtones. Les initiatives financées par l'Agence devront avoir été examinées et approuvées par les Conseils de développement sectoriel concernés (*voir plus bas*).

- L'ABGF établira une nouvelle Stratégie canadienne de l'automobile s'appuyant sur les recommandations du Conseil canadien de partenariat automobile (groupe réunissant des travailleurs des chaînes de montage, des usines de pièces de rechange et des travailleurs de l'automobile). Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement fédéral s'engagera à apporter une contribution équivalente à la participation des gouvernements provinciaux aux futurs investissements stratégiques dans des projets d'ateliers de montage et de pièces de rechange (financés par l'Agence du développement à valeur ajoutée mentionnée plus haut), et ce, jusqu'à concurrence de 750 millions de dollars de contributions fédérales sur les cinq prochaines années.
- En outre, une nouvelle Stratégie forestière canadienne, qui recommandera les mesures proposées par les entreprises, les syndicats et les intervenants environnementaux pour répondre à la crise sans précédent qui frappe le secteur et qui a été dévastatrice pour des douzaines de collectivités dans le Nord. Cette stratégie comportera en outre un soutien aux nouveaux investissements dans la technologie forestière, jusqu'à concurrence de 750 millions de dollars de contributions fédérales sur les cinq prochaines années.⁷
- Tous les projets soutenus par l'Agence du développement à valeur ajoutée feront une place particulière à l'adoption et à la mise en œuvre de technologies vertes, y compris en ce qui concerne les équipements perfectionnés de conservation de l'énergie et de réduction de la pollution.
- L'ABGF mettra sur pied des Conseils de développement sectoriel réunissant plusieurs intervenants dans des secteurs déterminés (notamment les grands secteurs énergétiques, les principaux secteurs de la fabrication et les industries de services stratégiques échangeables comme le tourisme, le cinéma, la radiodiffusion et les services aux entreprises). Parallèlement, des Conseils d'emploi environnemental intersectoriels seront mis sur pied et chargés de promouvoir l'adoption de technologies vertes modernes et le développement d'industries canadiennes offrant ces nouvelles technologies (matériel éolien, pièces d'automobile éconergiques, etc.). Les Conseils de développement sectoriels seront chargés de déterminer les grands enjeux et les grandes possibilités économiques auxquels les secteurs doivent faire face et d'élaborer des réponses stratégiques à ces égards. Le

fonctionnement des conseils sera assuré par un budget annuel de 50 millions de dollars, financé par l'Agence du développement à valeur ajoutée. Les projets et les politiques que les conseils recommanderont pourront être l'objet de demandes de fonds supplémentaires auprès de l'Agence.

- La *Loi sur la Banque du Canada* énonce explicitement que notre banque centrale doit agir dans les intérêts d'une grande stabilité économique. Malheureusement, ces dernières années, la Banque (appuyée par le gouvernement fédéral) a interprété ce mandat de façon beaucoup trop étroite, se concentrant seulement et strictement sur le contrôle de l'inflation. L'entente formelle entre le gouvernement fédéral et la Banque du Canada concernant l'inflation devrait être modifiée de manière à stipuler clairement que la poursuite de cibles d'inflation doit se faire dans le contexte de la protection d'une plus grande stabilité financière et macroéconomique, notamment du taux de change et de la capacité concurrentielle du Canada à l'étranger — ce qui est déjà prévu dans la loi actuelle. La hausse rapide de la devise canadienne reflète les grands changements structurels examinés ici, davantage que la politique monétaire. Mais les interventions récentes de la Banque du Canada (d'abord la hausse des taux d'intérêt pour contrôler l'inflation nationale malgré le dommage causé par notre devise, puis le défaut de suivre les réductions des taux d'intérêt aux É.-U. face à l'affaiblissement majeur de l'économie continentale) n'ont fait qu'aggraver la situation. La Banque doit recevoir instruction de s'acquitter de son mandat de façon plus large et plus souple. D'autres économies dépendant des exportations (le Japon, le Mexique,

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE

Stratégie de développement sectoriel

Le rétablissement du taux d'impôt sur le revenu des sociétés sera avantageux pour les femmes si les recettes générées sont réinvesties dans des dépenses sociales, y compris dans des programmes qui améliorent l'accès des femmes à des emplois spécialisés bien rémunérés, à des programmes de formation et d'emploi, aux programmes de soutien familial, notamment au programme national de garde et d'apprentissage des jeunes enfants.

Les autres investissements dans des services comme le transport en commun et des logements sécuritaires et abordables contribueront aussi à renforcer l'architecture sociale canadienne et à bien servir la sécurité économique des femmes.

Le Canada a perdu des dizaines de milliers d'emplois offrant des salaires permettant de soutenir une famille en raison de la crise qui secoue le secteur de la fabrication.⁸ Le Canada a perdu plus d'un quart de million d'emplois dans ce secteur, soit environ un emploi sur 10 depuis 2002. Ces emplois commandaient en moyenne des salaires de 20,68 \$ l'heure.

Les travailleurs canadiens déplacés par les fermetures d'entreprises et les licenciements massifs d'employés qui peuvent se trouver un autre emploi ont accusé un recul de 25 % de leurs gains annuels, soit une perte d'environ 10 000 \$ pour un travailleur du secteur de la fabrication. Compte tenu de la perte d'un quart de million d'emplois dans le secteur de la fabrication, la perte totale en salaires au Canada est estimée à 2,5 milliards de dollars annuellement.⁹

Ces changements ont des répercussions profondes sur la vie des femmes qui non seulement travaillent dans ce secteur mais qui vivent aussi dans des collectivités qui en dépendent pour leur survie. Les replis économiques se traduisent souvent par des pertes de services sociaux, comme dans le cas des fermetures d'hôpitaux et d'écoles, qui sont fortement au détriment des femmes et de leurs familles.

TABEAU 9 Stratégie de développement sectoriel Résumé des mesures proposées

Revenus : 1,75 milliards de dollars
 Restore corporate income tax rate to 28% for oil and gas sector. Inconnue*
 Excess profits tax on petroleum production

Dépenses : 1,75 milliards de dollars
 Contributions annuelles à l'Agence du développement à valeur ajoutée, notamment :
 • Stratégie pour l'automobile (750 millions \$ sur 5 ans)
 • Stratégie pour la forêt (750 millions \$ sur 5 ans)
 • Conseils du développement sectoriel (50 millions \$/an)

Mesures réglementaires (sans implications fiscales) :
 • Obtenir l'approbation environnementale des nouveaux projets d'exploitation des sables bitumineux
 • Rétablir l'ONE et réglementer les exportations d'énergie
 • Modifier la Loi sur Investissement Canada relativement aux prises de contrôle par des intérêts étrangers
 • Créer une Agence des avantages offerts aux Autochtones
 • Réviser les instructions à la Banque du Canada relativement aux cibles d'inflation
 • Apporter des changements à la politique en matière de commerce extérieur

* Les recettes fiscales dépendent du niveau de redevances provinciales perçues ; ces recettes n'entrent pas en ligne de compte dans l'ABGF et s'ajoutent donc aux besoins identifiés.

la Chine et Taïwan) gèrent leur monnaie avec succès et font en sorte de conserver la compétitivité de leurs coûts sur les marchés internationaux. La prétention de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral que les devises ne peuvent pas être contrôlées activement est clairement fausse : c'est l'inaction du Canada face à sa devise qui a imposé un fardeau disproportionné d'ajustement de notre économie au recul du dollar des É.-U. et aux autres développements sur la scène internationale. Au bout du compte, bien sûr, il faudra trouver une solution internationale équilibrée — une solution qui impose une juste part d'ajustement du fardeau entre toutes les régions (particulièrement celles qui bénéficient d'un important excédent commercial).

- Les négociateurs commerciaux fédéraux seront avisés d'ajuster notre politique commerciale et de la faire correspondre à notre effort de maximisation des

retombées intérieures du développement des ressources et de favoriser une base industrielle plus diversifiée et viable. En particulier, les négociations commerciales avec la Corée (pays qui importe des ressources canadiennes puis exporte une quantité beaucoup plus grande de produits manufacturés à grande valeur ajoutée) seront interrompues, comme le seront les négociations d'ALE avec la Colombie (pays dont le dossier sur les violations notoires des droits de la personne serait implicitement approuvé par une entente commerciale avec le Canada). Des négociations seront ouvertes avec la Chine de manière à assurer une réduction continue du déséquilibre quantitatif et qualitatif du commerce bilatéral avec cette nation et à définir des cibles d'achat par les Chinois de produits manufacturés canadiens à grande valeur ajoutée. En cas d'échec de ces négociations, l'accès des Chinois aux marchés canadiens sera réduit par le biais de tarifs ciblés et d'autres

mesures de protection. Des pourparlers seront aussi entamés avec les É.-U. et le Mexique en vue d'éliminer les dispositions du chapitre 11 de l'ALENA ; en cas d'échec de ces négociations, le Canada abrogera unilatéralement le chapitre 11.

Implications fiscales

Les mesures décrites dans le présent chapitre sont neutres du point de vue fiscal : toutes les nouvelles recettes découlant d'une hausse de l'impôt sur le revenu des sociétés dans le secteur du pétrole et du gaz sont affectées à des mesures destinées à mieux contrôler le développement des ressources et à favoriser le développement d'industries à grande valeur ajoutée au Canada. Le tableau ci-dessous résume les implications fiscales de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral.

Notes

¹ Les scandaleuses interventions d'Exxon-Mobil, qui a utilisé les mécanismes du chapitre 11 de l'ALENA pour contester les récentes initiatives de Terre-Neuve en vue d'exiger des producteurs pétroliers de cette province qu'ils financent l'activité de recherche et développement liée à l'énergie ne sont que le dernier exemple de la façon dont l'ALENA ligote la capacité du Canada de maximiser les profits tirés du développement de ses ressources. Exxon-Mobil a récemment enregistré le profit annuel le plus important de l'histoire du monde (plus de 40 milliards de dollars américains).

² L'expression « activités à valeur ajoutée » renvoie aux industries qui visent à améliorer et à diversifier la production à valeur ajoutée grâce à une transformation et à une fabrication secondaires des ressources ; à la croissance des autres secteurs de fabrication de produits échangeables (notamment le secteur de la fabrication et les services échangeables) qui réduisent notre dépendance aux ressources ; et à un dévelop-

pement intensif qualitatif et quantitatif du secteur des approvisionnements qui alimentent les activités d'extraction des ressources. Tous ces secteurs aideraient le Canada à réduire sa dépendance à l'extraction des ressources brutes et à maximiser les retombées économiques intérieures de l'activité d'exploitation des ressources.

³ Les profits avant impôt du secteur pétrolier et gazier des services connexes se sont établis en moyenne à 25 milliards de dollars par année dans les trois dernières années (et avec des prix du pétrole qui fracassent les niveaux record de tous les temps, ces profits ne sont certainement pas près de diminuer). Le rétablissement du taux fédéral de base à 28 % (21 % à l'heure actuelle) dans ce secteur aura pour effet de réunir 1,75 milliard de dollars de plus par année (7 % de 25 milliards de dollars).

⁴ Ironiquement, l'incidence des propositions de l'Alberta en matière de redevances sur le bénéfice net de l'exploitation des sables bitumineux a été plus que compensée par les nouvelles réductions proposées par le fédéral de l'impôt sur le revenu des sociétés — de sorte qu'au bout du compte l'environnement fiscal est globalement *plus* avantageux pour les promoteurs des projets d'exploitation des sables bitumineux.

⁵ Si on les évalue à l'aune du PIB par habitant, les trois provinces productrices de pétrole — l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve — sont les seules provinces « nanties » du Canada (leur PIB par habitant dépassant la moyenne nationale). Toutes les autres provinces (y compris l'Ontario) sont désormais des provinces « démunies ».

⁶ L'impôt sur les bénéfices exceptionnels serait structuré comme suit : une majoration fiscale de 25 % de tout revenu net après impôt déclaré l'année précédente excédant le revenu suffisant à générer un rendement de 15 % de l'avoir moyen des actionnaires. Après 2007, toute hausse des taux effectifs des redevances provinciales (calculées en tant que part du revenu brut) serait déductible de la majoration fiscale jusqu'au point où cette majoration sera réduite à zéro. Cette surtaxe établit une mesure d'incitation « à prendre ou à laisser » pour les gouvernements provinciaux :

ils doivent relever leurs régimes de redevances à un niveau suffisant pour réduire le rendement des capitaux propres après impôt des compagnies gazières et pétrolières à un niveau maximal de 15 % (niveau de beaucoup supérieur aux rendements moyens de l'ensemble des entreprises canadiennes), ou alors le gouvernement fédéral occupera l'espace fiscal correspondant. Parce que les recettes de la majoration fiscale sur les bénéfices exceptionnels sont fonction des taux de redevances provinciales, elles ne sont pas prévisibles et n'entrent pas dans le cadre de notre budget.

7 La participation fédérale aux stratégies dans le secteur de l'automobile et de la forêt équivaldrait ainsi à un peu plus de 15 % de tous les investissements de l'Agence du développement à valeur ajoutée (1,75 milliard par année).

8 http://canadianlabour.ca/index.php/Made_in_Canada_Jobs

9 http://canadianlabour.ca/index.php/Made_in_Canada_Jobs

4.3 Privatisation, sous-traitance et PPP

Le Parti conservateur s'est engagé dans une campagne agressive de privatisation des services publics. Son programme comprend :

- *La vente d'édifices et d'actifs publics appartenant aux Canadiens.* Sept édifices fédéraux ont déjà été vendus 350 millions de dollars de moins que leur valeur¹.
- Ces ventes faisaient partie d'un marché en vertu duquel le gouvernement fédéral s'engageait aussi à verser plus de 3 milliards de dollars pour la location de ces édifices pendant 25 ans, soit environ 2 milliards de dollars de plus qu'il en coûterait au gouvernement fédéral d'exploiter lui-même ces édifices pendant toute cette période.
- D'autres mauvais marchés pour les citoyens sont au programme : la vente d'au moins 31 autres édifices est prévue. Les principaux bénéficiaires de ces marchés sont les investisseurs privés et les banques d'investissement qui touchent une portion de chacun de ces marchés.
- *Promouvoir les PPP auprès des autres secteurs de compétence.* Le gouvernement

Harper utilise aussi le pouvoir fédéral de dépenser pour forcer les autres secteurs de compétence à privatiser leurs services publics. Le budget de 2007 annonçait ceci :

- les municipalités et les provinces devront envisager les « partenariats publics-privés » (PPP) comme condition de tout projet d'infrastructure de grande envergure au titre du Fonds Chantiers Canada et du fonds de sécurité de nos frontières et d'infrastructures ;
- 1,25 milliards de dollars de fonds publics seront versés à un Fonds des partenariats publics-privés pour subventionner la privatisation de services publics dans tous les secteurs de compétence ; et
- un bureau fédéral de PPP sera mis sur pied pour promouvoir et évaluer les PPP.
- Dans la foulée du budget de 2007, le gouvernement Harper a annoncé que le Musée du portrait du Canada serait un PPP. En novembre, il a lancé un appel de propositions auprès de développeurs du secteur privé de neuf villes déterminées pour le Musée du portrait du Canada.

Les contrats de cession-bail coûtent cher en fonds publics

L'été dernier, le gouvernement Harper a vendu sept édifices gouvernementaux au secteur privé tout en garantissant aux acheteurs une occupation complète des locaux pendant toute la durée du bail.

La vente de ces sept édifices est la pointe d'un iceberg. Le plan comporte des projets de vente de 31 autres éléments d'actifs, dont plusieurs sont des biens patrimoniaux.⁷ Les ambassades canadiennes de partout dans le monde sont également dans la mire du gouvernement.⁸ Le Fraser Institute a même recommandé de privatiser des parcs nationaux et des sites du patrimoine.⁹

Informetrica a analysé la vente des sept premiers édifices et estime qu'ils ont été vendus pour un prix inférieur d'au moins 350 millions de dollars à celui de leur valeur réelle à la fin du bail de 25 ans.¹⁰

Informetrica a également découvert que les citoyens canadiens sont toujours responsables du paiement d'environ 30 % des coûts d'immobilisations liés à ces sept édifices, de même que de tous les frais imprévus et de fonctionnement, des millions en améliorations apportées aux immobilisations et en entretien d'édifices dont ils ne sont plus propriétaires.

La recommandation de vendre ces édifices a négligé de tenir compte des coûts de gestion des marchés, que la firme Informetrica estime ordinairement à 10 % des coûts totaux du marché, soit, dans le cas qui nous occupe, environ 165 millions de dollars.¹¹ L'étude qui a conduit à la recommandation de vendre ces édifices a prévu des économies de 20 % découlant d'une gestion par le secteur privé, alors que la gestion de ces édifices était déjà confiée au secteur privé.

Les coûts rattachés à la vente de ces édifices offre un bon exemple qui explique pourquoi la privatisation n'a pas de sens. Les spécialistes de l'immobilier recommandent que les biens fédéraux soient conservés pour un prix de réinvestissement de 2 à 3 % des coûts d'immobilisations par année, si les gouvernements en ont la volonté politique.¹² L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral donnera à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada le mandat de créer un plan de réinvestissement à long terme pour les édifices de propriété publique et de faire en sorte que des fonds soient mis de côté pour que ce réinvestissement soit effectué régulièrement.

Des observateurs ont déjà estimé que cela coûtera plus cher que les plans d'une galerie du portrait à Ottawa.

- *Privatisation tous azimuts.* Les Conservateurs envisagent activement la privatisation de sociétés d'État telles la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Énergie atomique du Canada Ltée (EACL).
- *Croissance de la sous-traitance.* Le gouvernement fédéral dépensera environ 10,4 milliards de dollars en sous-traitance cette année, soit une croissance d'environ 48 % (7 % par année) depuis 2000–2001.
- *Les lacunes des règles de responsabilité favorisent la privatisation.* Il existe des règles de responsabilité et de contrôle des dépenses strictes pour les programmes publics, mais les lacunes des règles applicables à un secteur privé alléché par des contrats lucratifs susciteront d'autres initiatives de privatisation.
- *Des opérations commerciales qui sapent les services publics.* Le gouvernement fédéral promeut avec force les Accords sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIMMO) ou une révision majeure du présent Accord sur le

commerce intérieur entre les provinces. À l'heure actuelle, le commerce intérieur ne pose pas de problème important, mais ces accords à la saveur d'ALENA auront pour effet de limiter gravement la capacité des provinces et des administrations locales à lancer de nouveaux programmes publics, adopter des règlements positifs et fournir des services publics.

- *Commercialisation accrue* et privatisation de l'enseignement supérieur, de la formation et des établissements fédéraux de recherche-développement.
- Le gouvernement conservateur s'est également montré favorable à une plus grande participation des cliniques et des services de chirurgie à but lucratif dans le cadre du régime de soins de santé.

Ces mesures mineront encore plus notre capacité de fournir le genre de services, de programmes et de protection que les Canadiens veulent avoir et dont ils ont besoin. La privatisation, les PPP et la sous-traitance conduisent à :

- la hausse des coûts qu'entraînent pour les gouvernements et les contribuables la sous-traitance, les contrats de cession-bail, les PPP et les soins de santé privatisés ;
- des réductions des services publics par suite des coûts plus élevés liés à la privatisation ;
- des coûts plus élevés pour les citoyens sous forme de tickets modérateurs ;
- un accès compromis aux services en raison de la hausse des coûts et des réductions de services ;
- peu de responsabilité ou de transparence démocratiques par suite de la privatisation des services et des marchés.

La prestation publique des services publics est généralement toujours plus efficace, moins onéreuse, de meilleure qualité et plus transpar-

ente que la prestation privée des mêmes services. Qui plus est, des services publics de bonne qualité font en sorte que chacun, indépendamment de son niveau de revenu, a la possibilité d'en bénéficier, ce qui réduit les inégalités tout en améliorant la santé de l'économie. Des services publics de grande qualité ont pour effet d'accroître notre sécurité économique, sociale et environnementale globale et collective.

Le mini-budget fédéral de novembre 2007 a mis en place une autre baisse d'impôt de 60 milliards de dollars sur cinq ans. Ce sont les sociétés qui bénéficieront le plus de cette dernière ronde de réductions grâce à des taux d'impôt sur le revenu des sociétés beaucoup plus bas. Ces dernières réductions menacent en outre de transformer les surplus du gouvernement fédéral en déficits dans le cas où l'économie canadienne ralentirait, même modérément².

Le gouvernement Harper ne manquera certainement pas d'utiliser cette éventualité pour réduire encore les services publics, ce qui ouvrira de nouveaux marchés lucratifs pour les entreprises qui cherchent à profiter de la privatisation des services publics.

Non seulement la sous-traitance, la privatisation et les PPP coûtent plus cher, mais ils ne cadrent pas plus avec la réalité d'autres secteurs.

De nombreuses études sur les PPP ont signalé d'énormes dépassements des coûts et des lacunes au chapitre des contrôles³. Des analyses indépendantes ont aussi conclu que les avantages sont souvent annulés par la hausse des coûts⁴. Même les promoteurs de PPP ont reconnu que les coûts sont plus élevés⁵. Les gouvernements se heurtent à des problèmes constants en donnant le contrôle à des entreprises privées, lesquelles haussent souvent les frais modérateurs pour les citoyens et ne font pas de cas des objectifs de politique publique.

Pratiquement tous les détails des marchés conclus avec le secteur privé par les gouvernements fédéraux et provinciaux et les administrations municipales sont cachés aux citoyens, ils ne sont

La sous-traitance est au détriment des jeunes travailleurs

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense environ 220 millions de dollars par année en services de recrutement de travailleurs temporaires.¹³

Les travailleurs embauchés par le biais de ce mécanisme, la plupart des jeunes hommes et des jeunes femmes, touchent des salaires inférieurs à ceux des personnes embauchées directement par le gouvernement, alors que souvent l'agence elle-même est mieux rémunérée. Les travailleurs temporaires sont l'objet d'une « majoration » selon laquelle une partie de leur salaire est destinée à l'agence de recrutement à titre d'honoraires. Ils ont en outre un accès limité aux avantages sociaux des employés réguliers du gouvernement fédéral.¹⁴

Le rapport de 2006–2007 de la Commission de la fonction publique vise le problème du recrutement de travailleurs temporaires à la fonction publique fédérale. La CFP a recommandé que les ministères et les organismes réduisent l'embauche de travailleurs temporaires et fassent appel au recrutement d'employés permanents pour répondre mieux aux besoins à long terme des Canadiens et de leur gouvernement.¹⁵ Bien que le rapport de la CFP porte globalement sur le recrutement de travailleurs temporaires, elle est préoccupée par la sur-utilisation des agences de recrutement de travailleurs temporaires parce qu'elles ne sont pas assujetties à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, et qu'à cet égard elles sont moins responsables.¹⁶

L'ABGF soutient que le gouvernement fédéral a aussi bien la capacité que l'obligation de promouvoir des normes d'emploi élevées par le biais de ses propres pratiques de dotation. La réaffectation des fonds permettant au gouvernement d'embaucher lui-même ses employés au lieu de recourir aux solutions de recrutement de travailleurs temporaires aidera à faire du gouvernement fédéral un employeur de choix, plus responsable, tout en éliminant les coûts de consultation.¹⁷

Mais ce qui est le plus important, c'est que cela aidera les jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail à rapporter à la maison plus d'argent et à utiliser cet argent pour poursuivre leur formation et créer leur propre famille.

pas visés par les lois sur l'accès à l'information et ils sont protégés contre l'examen de la vérificatrice générale.

La fameuse Loi fédérale sur la responsabilité souffre d'énormes lacunes de transparence dans le cas des contrats du gouvernement et des autres marchés de privatisation. Les contrats sont presque tous exclus des règles de divulgation, d'accès à l'information et de l'examen par la vérificatrice générale⁶. Résultat, une réduction générale de la responsabilité relativement aux dépenses du gouvernement et une tendance corrosive à la conclusion de contrats privés et à l'éloignement du financement des organismes publics et des organisations sans but lucratif.

Les lacunes en ce qui a trait à la reddition de comptes dans le cas de marchés privés rendent difficiles une évaluation précise de l'étendue des dégâts. Cependant, d'après l'information limitée disponible, si l'on procédait à un examen des marchés du gouvernement fédéral, il semble très probable que l'on constaterait que des économies importantes pourraient être réalisées par le maintien des services dans le secteur public (voir l'encadré latéral « *La sous-traitance dans la fonction publique fédérale* »).

Le gouvernement fédéral n'a pas encore procédé à une pleine comptabilité d'exercice de ses dépenses et de ses processus budgétaires — 10 ans après avoir promis de le faire. Cette méthode de comptabilité, demandée avec insistance

La sous-traitance à la fonction publique

Le gouvernement fédéral a compté de plus en plus sur la sous-traitance pour offrir ses services publics. Au cours de 2006–2007, le gouvernement fédéral a dépensé environ 10 milliards de dollars en sous-traitance (10,4 milliards de dollars).¹⁸ En 2007–2008, il estime dépenser seulement une fraction de moins de ce qu'il a dépensé l'année précédente (10,1 milliards de dollars). Cela équivaut encore à environ 48 % de plus que ce que le gouvernement a dépensé en 2000–2001 (environ 5,8 milliards de dollars).

La sous-traitance est souvent un gaspillage qui se fait sans reddition de comptes. En 2006, le chef des services d'examen du ministère de la Défense a publié une seule des analyses du programme canadien responsable des contrats de la Défense en Afghanistan. L'examen a soulevé des questions comme la confusion quant aux conditions des contrats, le manque de souplesse comparativement aux opérations militaires, de même qu'une pénurie de personnel militaire bien formé pour superviser le programme.

Le rapport a estimé que l'embauche d'entrepreneurs coûte plus ou moins 10 fois plus que l'utilisation de soldats de l'armée régulière en tant que personnel de soutien, soit un peu plus de 22 % du coût total de l'opération militaire. Le gouvernement a négligé de procéder à des vérifications publiques minutieuses de l'utilisation d'entrepreneurs du secteur privé. Dans les cas où les entrepreneurs sont l'objet de vérifications, rien n'oblige le gouvernement à en rendre compte aux citoyens. Le ministère de la Défense a opposé une fin de non-recevoir aux demandes d'accès à l'information, alléguant que les contrats renferment une telle masse de renseignements qu'il faudrait 210 jours ouvrables pour y répondre.

L'ABGF exigera un examen transparent et complet de tous les coûts de la sous-traitance et que ces coûts soient comparés à ce qu'il en coûterait si les services étaient assurés par la fonction publique. Nous pensons qu'un examen de la sous-traitance actuelle produira des économies importantes à l'avenir et que les services publics seront plus responsables et axés sur les citoyens.

par les vérificateurs et les comptables, mettrait au jour les véritables coûts annuels des dépenses en immobilisations, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Elle mettrait fin, également, aux fausses « économies » prétendument réalisées par les ventes d'actifs, les PPP et la privatisation.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral :

- mettra fin à la vente d'actifs publics, ce qui permettra au gouvernement fédéral de réaliser des économies annuelles de milliards de dollars en loyers et frais de transactions ;
- transformera le bureau fédéral de PPP proposé en bureau des actifs publics (*voir le chapitre intitulé Villes et collectivités*) ;
- éliminera le Fonds fédéral des partenariats publics-privés, ce qui permettra de réaliser des économies de 1,25 milliard de dollars sur huit ans et d'établir un plan à long terme pour utiliser une partie de ces économies pour réinvestir 2 % des coûts d'immobilisations du parc immobilier fédéral dans l'entretien continu (*voir l'encadré et la note*).
- cessera de forcer les municipalités, les provinces et les territoires à recourir aux PPP pour leurs projets d'infrastructure ;

- redirigera les fonds publics vers le soutien des services publics plutôt que des services privés ;
- revitalisera la fonction publique fédérale et demandera une étude complète de la sous-traitance du gouvernement fédéral afin d'en réduire l'utilisation dans les secteurs où le bien commun le commande ;
- introduira des mesures de pleine divulgation et de reddition de comptes relativement aux marchés gouvernementaux et aux PPP ;
- adoptera la comptabilité d'exercice pour les prévisions budgétaires et le processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral ;
- renforcera ou rétablira les programmes d'aide sociale, culturelle et scientifique qui ont été éliminés ou affaiblis par suite de leur révision des programmes fédéraux ;
- demandera un examen complet de la rentabilité des incitatifs fiscaux, de la sous-traitance et des PPP comparativement à une prestation publique et, le cas échéant, mettre fin à ces initiatives ;
- rendra le processus budgétaire plus transparent, responsable et démocratique au lieu du processus étroitement opaque et politisé qu'il est maintenant. (Un élément de cette réforme comprendra l'analyse complète par un bureau parlementaire indépendant du budget des grandes répercussions financières, économiques, environnementales et sociales des mesures budgétaires proposées — y compris une analyse des répercussions selon le sexe).

Notes

1 Michael McCracken, Informetrica, témoignage devant le comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, 5 décembre 2007

2 Marc Lee, 2008. *How Resilient is the Federal Budget to an Economic Downturn?* Document technique no 2, janvier 2008. <http://www.policyalternatives.ca/Reports/2008/01/ReportsStudies1800/index.cfm?pa=BB736455>

3 Blair Redlin, 2007. Less ideology, more case studies : some real world results. http://www.cupe.ca/updir/P3s_-_CUPE_presentation_to_Canadian_Institute_Nov_07.ppt; Natalie Mehra 2005. *Failed, Flawed, Abandoned: 100 P3s Canadina and International Evidence*. Ontario Health Coalition. <http://www.cupe.ca/www/privatization/15959>); <http://www.cupe.ca/p3s>;

4 « Public-Private Partnerships in Canada: Theory and Evidence », Aiden Vining et Anthony Boardman, Saunter School of Business, Université de la Colombie-Britannique, décembre 2006. http://csgb.ubc.ca/p3_workingpapers.html

5 TD Economics, 2006. Creating the Winning Conditions for Public-Private Partnerships (P3s) in Canada. http://www.td.com/economics/special/dbo606_p3s.pdf

6 Le SCFP propose des modifications à la Loi fédérale sur la responsabilité. http://www.cupe.ca/government/CUPE_proposes_change

7 *Interim Report, Real Estate Study*, préparé pour TPSGC par BMO marchés des capitaux & RBC marchés des capitaux Real Estate Group, novembre 2006.

8 *The Great Embassy Selloff*, Pat Dare, Ottawa Citizen, 20 octobre 2007

9 *Can Markets Save Canada's National Parks*, Sylvia LeRoy, Kenneth Green, Fraser Institute, avril 2005

10 Michael McCracken, Informetrica, témoignage devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, 5 décembre 2007.

11 Informetrica a dérivé ce pourcentage en utilisant une source respectée sur la scène internationale, le Brookings Institute, qui a recommandé que les coûts de gestion des contrats doivent être normalement de 10 %. Informetrica. Michael McCracken, Informetrica, témoignage devant le comité permanent des opéra-

tions gouvernementales et des prévisions budgétaires, 5 décembre 2007

12 James McKellar, Professor of Real Property, Academic Director, Real Property Program, Schulich School of Business, York University, témoignage devant le comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, 1er mai 2007.

13 *Temporary Help Services Post-Consultation Report*, Conference Board du Canada, 24 novembre 2006 p.2

14 Statistiques générales sur les travailleurs temporaires, tirées de *The Vulnerable Worker, Is Work Working: Work Laws that Do a Better Job*, la Commission du droit du Canada http://www.lcc.gc.ca/research_project/er/tvw/dp/chap2-en.asp

15 <http://www.psc-cfp.gc.ca/arp-rpa/2007/index-eng.htm>

16 *Hiring Spree Will Help Wean PS Off Reliance On Giving Temps Full-Time Jobs: Watchdog*, Kathryn May, The Ottawa Citizen, le mercredi 2 janvier 2008

17 *Bureau du vérificateur général de l'Ontario, Chapitre 3.14 Services d'embauche de travailleurs temporaires*. La vérification a établi que « dans l'ensemble, le personnel de l'agence de recrutement de travailleurs temporaires était mieux rémunéré — parfois beaucoup mieux rémunéré — que les employés du gouvernement effectuant un travail analogue. Par exemple, un travailleur temporaire touchait un salaire de 125 \$ l'heure, comparativement à 60 \$ l'heure pour un employé du gouvernement » (page 276).

ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LE SEXE Privatisation, sous-traitance et PPP

Les compressions dans les services publics, la hausse des tickets modérateurs et l'accès compromis aux services ont des répercussions très négatives sur les femmes.

Il est caractéristique que les personnes à faible revenu, en grande partie des femmes, comptent sur le soutien des services publics. Les gains moyens des femmes au travail sont inférieurs à ceux des hommes, même quand elles travaillent à plein temps. En 2003, les femmes qui occupaient un emploi à plein temps toute l'année avaient des gains moyens de 36 500 \$, soit 71 % de ce que leurs homologues de sexe masculin gagnaient.¹⁹

18 Le gouvernement estime que les principaux secteurs dans lesquels la sous-traitance est utilisée dans les services publics fédéraux sont dans les services professionnels, les services spécialisés, les services d'approvisionnement, de réparation, d'entretien et d'information. Ces données se fondent sur le Budget principal des dépenses et utilisent une formule du Conseil du Trésor pour déterminer les coûts de la sous-traitance. Voir *Passation des marchés de services : aperçu*, S.C.T. Canada, 11 avril 1994.

19 <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X>

Remerciements

Depuis le départ, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) repose sur le principe fondamental suivant : les budgets traitent de choix.

L'ABGF part d'un ensemble de valeurs de justice sociale — dignité et liberté humaines, équité, durabilité environnementale et biens publics — qu'embrassent les représentants d'un vaste éventail d'organisations de la société civile : syndicats, environnement, anti-pauvreté, églises, étudiants, enseignants, éducation et soins de santé, culture, développement social, agriculture, développement de l'enfant, femmes, coopération internationale, invalidité, Autochtones, groupes de réflexion, etc.

Les participants de l'ABGF élaborent ensuite collectivement un ensemble de mesures fiscales et de dépenses qui tiennent compte de ces valeurs et créent un cadre budgétaire raffiné et exploitable dans lequel elles peuvent être concrétisées. Ce cadre reconnaît les réalités politiques et économiques mais aboutit à des résultats fondamentalement différents de ceux du budget du gouvernement fédéral.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral est un exercice « hypothétique » : que

pourrait faire un gouvernement s'il était véritablement engagé envers un programme économique, social et environnemental qui reflète les valeurs de la grande majorité des Canadiens — par opposition aux intérêts d'une minorité privilégiée. Elle montre, d'une façon concrète et convaincante, qu'un autre univers est vraiment possible. L'ABGF est un exercice de développement de la culture économique, afin de démystifier l'élaboration de budgets. C'est un exercice de comptabilité publique. Et, enfin, c'est un moyen de parvenir à un consensus stratégique entre les organisations de la société civile progressistes et de fournir le carburant stratégique nécessaire à la mobilisation populaire.

La crédibilité de l'ABGF en dit long sur ce que peut faire un groupe dévoué de bénévoles qui travaillent en collaboration, loin des tours d'ivoire des mondes du gouvernement et des entreprises. Nous tenons à reconnaître l'aide financière très utile apportée par le Congrès du travail du Canada, les Travailleurs canadiens de l'automobile, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, le Syndicat national des employés et employés généraux et du secteur pub-

lic, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier et Les Métallos au Canada.

Nous remercions tous les participants à la table ronde sur l'ABGF qui a eu lieu en octobre 2007.

Ce document a été préparé grâce à la généreuse contribution bénévole de nombreuses personnes, notamment :

Andrew Jackson, Joel Harden
et **Teresa Healy**
Congrès du travail du Canada

Alain Pineau et Guillaume Sirois
Conférence canadienne des arts

Alfred Gay
Association nationale des centres d'amitié

Andrew Van Iterson
Coalition du budget vert

Diana Gibson
Parkland Institute

Charles Campbell et Erin Weir
Les Métallos au Canada

Charles C. Smith

Carol Proulx, Irene Jansen et Toby Sanger
Syndicat canadien de la fonction publique

Dan Wilson
Assemblée des Premières Nations

Darrin Qualman
Syndicat national des cultivateurs

Dennis Howlett
Abolissons la pauvreté

Elizabeth Morrison et Jesse Hajer
Réseau canadien de développement économique de la communauté

Emily King, Lynell Anderson
et **Tammy Findlay**
Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Howie West
Alliance de la Fonction publique du Canada

Hugh Mackenzie
Hugh Mackenzie Associates

Ian Boyko
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

Jim Stanford et Tony Wohlfarth
Travailleurs canadiens de l'automobile

John Crump

John Urquhart
Conseil des Canadiens

Julie White et Keith Newman
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

Lise Martin
Institut canadien de recherches sur les femmes

Michael Shapcott
The Wellesley Institute

Monica Townson
Monica Townson Associates

Nancy Baroni et Nancy Peckford
Alliance canadienne féministe pour l'action internationale

Rob Rainer
Organisation nationale anti-pauvreté

Sheila Block
Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario

Sharon Chisholm
Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine

Steve Staples

Institut Rideau

Terry Wortherspoon

Université de la Saskatchewan

Le personnel dévoué, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives ont, comme toujours, mené à terme

le projet de l'ABGF avec enthousiasme, générosité et bonne humeur : Melanie Allison, Larry Brown, Bruce Campbell, Ed Finn, Kerri-Anne Finn, Anskia Gingras, Trish Hennessy, John Jacobs, Marc Lee, Jason Moores, Heather-jane Robertson, Jennie Royer, Tim Scarth, Erika Shaker, Diane Touchette et Armine Yalnizyan.

